
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2019

03/02/2020

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 13 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Chantal ROUX – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Pascal MERLIN – M. Stéphane FRIOUX - M. Movses NISSANIAN - M. Hector BRAVO – M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Samia BELAZIZ - Mme Natalie PERRET - M. Ikhlef CHIKH – Mme Christine GOYARD – Mme Martine MAURICE – Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI – Mme Emmanuelle HAZIZA – Mme Michèle MOREL – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Zemorda KHELIFI – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir):

M. Richard LLUNG (excusé, pouvoir à M. Damien BERTHILIER)
Mme Pascale CROZON (excusée, pouvoir à M. Jean-Paul BRET)
Mme Djamila GHEMRI (excusée, pouvoir à M. Hector BRAVO)
Mme Chafia TIFRA (excusée, pouvoir à M. Loïc CHABRIER)
M. Jacky ALBRAND (absent)
Mme Yasmina SALHI (excusée, pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)
Mme Marie-Neige BLANC (excusée, pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)
Mme Prune CHANAY (absente)
M. Régis LACOSTE (excusé, pouvoir à Mme Virginie PANICO)
M. Jean-Wilfried MARTIN (absent)
M. Nenad FINDRIK (excusé, pouvoir à Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE)
M. Stéphane PONCET (excusé, pouvoir à Mme Michèle MOREL)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous demande de prendre place si ce n'est pas déjà fait. M. Jonathan Bocquet va faire l'appel.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu à cet appel nominal. Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans les rangs de notre assemblée.

Avant d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, j'ai reçu le 3 décembre dernier un courrier de M. Kabalo m'informant de son intention de créer un nouveau groupe politique au sein du Conseil Municipal qu'il présidera. Se sont joints à cette démarche, et ont écrit dans ce sens Mme Belaziz, M. Chabrier, Mme Perret, Mme Sultan, Mme Tifra, M. Vullierme.

Je l'avais indiqué à la conférence des présidents, nous avons simplement à en prendre acte.

Vous avez maintenant à adopter le procès-verbal de la séance précédente, celle du lundi 18 novembre 2019.

Pas d'observations ? Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous indique que notre prochain Conseil qui sera le dernier de la mandature (on ne sait jamais, il peut toujours y avoir des circonstances exceptionnelles) aura lieu le lundi 17 février 2020.

(Arrivée de M. Frioux à 17 heures 20)

Vous avez pu prendre connaissance avec la convocation du compte rendu des décisions prises par le Maire, c'est-à-dire moi-même, en vertu de la délégation de principe qui a été accordée en début de notre mandat, le 14 avril 2014, et qui retrace un certain nombre de décisions qui ne relèvent pas du Conseil Municipal mais du pouvoir du Maire en fonction de cette délégation.

1 – BUDGET PRIMITIF 2020 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la présentation du budget 2020 à laquelle je vais m'atteler en essayant d'être concis, mais il faut quand même prendre un peu de temps. Ensuite, il y aura des interventions de presque tous les groupes, pour dix minutes maximum, c'est la règle. Peut-être que nous n'irons pas pour chacun aux dix minutes mais vous pourrez les utiliser. Ensuite, j'aurai sans doute un certain nombre de réponses et de remarques à formuler, puis nous passerons au vote du budget et nous continuerons notre ordre du jour.

À travers ce budget, nous verrons à la fois des réalisations qu'il illustre pour Villeurbanne et aussi un certain nombre de données budgétaires sur lesquelles nous reviendrons de façon plus détaillée.

Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Conseil de novembre dont nous venons d'approuver le compte rendu. Il a permis très largement de faire le point sur les éléments du contexte national dans lequel nous avons préparé notre budget, je n'y reviens donc pas plus qu'il ne le faut. Disons en quelques mots que ce contexte reste marqué par deux éléments essentiels :

- la réforme de la fiscalité locale avec la disparition de la taxe d'habitation et ses conditions de compensation, pour les 80 % (ils ne sont pas forcément 80 % à Villeurbanne), sachant que les 20 % restants continuent d'être assujettis à la taxe d'habitation et qu'en principe c'est en 2021 ou 2022 que cette généralisation sera totale, sans que pour l'instant nous sachions quelles seront les conditions exactes de compensation. Même si quelques pistes ont été tracées, elles sont loin d'être abouties ;
- la mise en œuvre, depuis la loi de programmation des finances publiques, d'un objectif qui a été fixé unilatéralement au plan national par le gouvernement de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, qui s'est traduit à Villeurbanne par une délibération en juin 2018 qui portait, dans ce cadre contraint de contractualisation, sur une augmentation maximale des dépenses de fonctionnement de 1,16 %.

Ce cadre que nous avons déjà en 2018, nous l'avons en 2019 et nous l'avons pour le budget 2020. Pour les suivants, on verra, il est fort à parier que ces dispositifs ne disparaîtront pas totalement.

Quelques mots encore avant de passer directement à la présentation du budget : ce budget laisse apparaître une absence d'effet ciseau. Quand on dit qu'on a un effet ciseau, c'est quand les dépenses sont plus importantes que les recettes. Là, c'est l'inverse, nous enregistrons une hausse des dépenses de 1,71 %. Elle avait été indiquée grosso modo dans le débat d'orientations budgétaires. La hausse des recettes est de 3,48 %, sachant que nous sommes pour 2020 sur une base qui n'intègre pas les Invites qui sont biennalisées maintenant, ce qui diminue d'une certaine manière les dépenses puisqu'il n'y a pas d'Invites l'année prochaine, mais j'espère qu'il y en aura les années suivantes dans le cadre d'une biennale.

Si on compare à périmètre constant, il reste tout de même l'absence d'effet ciseau, les recettes sont plus importantes que les dépenses, mais l'évolution de ces recettes est de 2,7 % et non pas de 3,48 %. Les dépenses restent inférieures aux recettes même si c'est un peu corrigé par ce que je viens de dire.

Autre point qu'il convient de souligner, c'est l'évolution de notre épargne, qu'on appelle quelquefois l'autofinancement. Ce n'est pas exactement la même chose sur le plan d'un budget mais cela y ressemble quand même beaucoup, épargne qui est à la hausse et qui est la conséquence de l'absence d'effet ciseau puisque, quand on a plus de recettes que de dépenses, ces recettes sont mises en investissement et contribuent à l'autofinancement.

Cette évolution à la hausse de l'épargne nous permet un effort d'investissement soutenu, continu. La moyenne annuelle des dépenses d'équipement (nous sommes en fin de mandat, je ferai souvent référence à des moyennes sur l'ensemble du mandat) sera d'un peu plus de 37 M€ hors subventions d'équipement sur l'actuel mandat.

La santé financière de la collectivité nous permet de poursuivre le développement de ses projets malgré le contexte de contrainte qui est celui de l'État.

Enfin, en termes de politique publique, nous avons l'aboutissement de plusieurs projets que je souhaite mettre en lumière, même s'ils ont été pour un certain nombre d'entre eux budgétés dans le budget précédent et, pour quelques-uns, dans le budget d'avant :

- L'ouverture de l'école Rosa-Parks que nous allons inaugurer au début du mois de janvier, huit jours après la rentrée scolaire. M. Jean-Paul Chich qui participait à la commission de sécurité qui a délivré son visa m'a dit, et je reprends son expression, que c'est une pure merveille. Nous le redirons le jour de l'inauguration. Même le représentant du SDMIS a félicité l'architecte, ce qui, de la part des sapeurs-pompiers, est assez peu fréquent.
- Le pôle petite enfance Helen-Keller qui sera lui aussi inauguré au début de l'année prochaine.
- Le nouveau complexe sportif qu'on appelait complexe sportif des Gratte-ciel mais qu'il faudra appeler le plus possible par son nom que nous lui avons donné voici déjà deux Conseils : Alexandra-David-Néel.
- La résidence autonomie Château-Gaillard qui sera fonctionnelle à partir de l'automne prochain.

Il y en a quelques autres d'ampleur plus modeste que nous verrons dans la présentation.

Ce sont de belles réalisations architecturales, je ne sais pas si toutes sont de pures merveilles mais cela renouvelle la conception des bâtiments publics. Cela permet aussi d'avoir un service public de qualité. Une mutation se produit au niveau de la qualité de ces bâtiments et au niveau des écoles, non pas que celles d'avant n'étaient pas bien, d'autant plus que nous en avons rénové beaucoup, mais on a l'impression de changer un peu.

Ce budget montre aussi l'attention qui consiste à poursuivre le développement du service public, dans un cadre hors-sol parce qu'il a été imposé par l'État sur nos dépenses réalisées chaque année depuis 2018 de 1,16 %, pour la troisième année consécutive. Cela signifie aussi que les évolutions nécessaires des dépenses de fonctionnement ne peuvent se faire que si, par ailleurs, d'autres dépenses évoluent à la baisse. Chacun peut le comprendre.

Nous allons passer plus directement à un commentaire sur la base des images qui vont vous être présentées. Le schéma général présenté chaque année par Prosper Kabalo, que je fais moi aussi avec peu de modifications, représente l'équilibre général du budget :

- les recettes réelles de fonctionnement fixées à 153 M€ ;
- les dépenses réelles de fonctionnement de 127,64 M€ ;
- une épargne brute de 25 M€ qui rejoint les recettes en investissement ;
- des dépenses et subventions d'investissement de 56,78 M€ ;
- des recettes d'investissement toujours plus faibles que ce que nous dépensons ;

- un emprunt à peu près équivalent à l'épargne : notre investissement est rendu possible presque à parts égales (25/22) par l'autofinancement et l'emprunt, sans compter les recettes d'investissement mais qui sont plus modestes.

Ensuite, nous passons à un camembert légèrement modifié : habituellement, nous avons un camembert avec toutes les parts situées sur la même circonférence, là, on a un rayon chaque fois plus court, proportionnel au pourcentage :

- les charges à caractère général qui représentent 18,03 % des dépenses réelles de fonctionnement : elles évoluent de -2,69 % du fait de l'effort de maîtrise engagé depuis plusieurs années, cet effort incluant cette année la biennialisation des Invites qui ne seront pas là en 2020, avec son impact sur la baisse des dépenses de 2020 ;
- le budget de matières premières qui est dans ces charges générales, notamment pour la cuisine centrale, qui progresse de 5,5 %. Je le signale parce que c'est une augmentation liée au développement de l'accueil des enfants dans les restaurants, nous dépassons désormais 8 000 bénéficiaires ; elle est aussi liée à l'augmentation des tarifs de certains produits frais ;
- les dépenses de personnel qui représentent 78,60 M€ (61,5 % des dépenses) : elles sont en augmentation de 2,93 %, qui s'explique notamment par la progression des postes budgétés pour 2020 et intègrent la création de 42,5 postes principalement dans les secteurs de la petite enfance (19,5 postes) avec l'ouverture des équipements et notamment Helen-Keller, l'éducation (8 postes), l'ensemble des services techniques (8 postes) incluant la gestion des parcs et jardins publics, et la police municipale (4 postes). Pour la police municipale, je le rappelle, nous avons créé les trois années précédentes 6 postes, soit 18, et 4 cette année, soit 22 au total ;
- les autres charges de fonctionnement qui progressent de 2,64 %, elles intègrent les participations dont l'École nationale de musique pour 3,37 M€, en stabilité, les subventions aux associations en augmentation globale de 1 %, la subvention au centre communal d'action sociale (4,28 M€), en hausse de 11,45 % qui résulte de plusieurs facteurs : une augmentation du budget destiné aux aides sociales d'urgence (on retrouve là une illustration de la précarité grandissante des personnes qui viennent au CCAS), l'accompagnement par la Ville de la phase de transition entre la fermeture de la résidence autonomie de Château-Gaillard qui existe encore et la nouvelle résidence autonomie avec des recettes qui ne rentreront pas puisqu'il y aura des vacances d'appartement à organiser.

Une autre façon de représenter des choses assez classiques et traditionnelles dans notre ville et dans pas mal de villes :

- l'éducation est le premier poste de dépenses avec 35,2 % ;
- le sport et la jeunesse : 16,58 % ;
- la culture : 15,53 % ;
- la petite enfance : 12,44 %

Ce sont les postes de charges les plus importants.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, la fiscalité directe locale est le premier poste avec 56,35 %. Les hypothèses que nous avons retenues pour établir ce poste de fiscalité ménage sont :

- une évolution nominale de 0 % pour la taxe d'habitation : dire cela, c'est un peu une évidence puisque la taxe d'habitation est compensée pour 80 % mais, pour les 20 % restants, nous restons sur cette base ;
- 1 % pour le foncier bâti qui est la seule recette sur laquelle nous avons encore capacité à agir.

S'agissant de l'évolution physique des bases, elle est de 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. La variation nominale des bases est à 1 % pour le foncier bâti, cela résulte de la loi de finances qui l'a fixée pour cette année à 1 %, le Sénat l'a montée à 1,2 %, ce serait bien pour la suite mais cela ne signifie pas que ce sera le chiffre retenu.

Nous intégrons une stabilité des taux, il n'y a pas d'augmentation des taux de la part de la collectivité locale. La réforme de la TH n'impactera le budget qu'en 2021.

Concernant les recettes :

- parmi celles versées par la Métropole de Lyon, il y a l'attribution de compensation qui ne change pas depuis la TPU ; en revanche, la dotation de solidarité communautaire progresse de 3,6 M€, c'est-à-dire 28 % du montant constaté par rapport à 2019. C'est le cas de la plupart des communes et c'est une décision qui a été prise au niveau de la Métropole ;
- les produits et services du Domaine en hausse de 3,9 %, avec notamment les redevances des services périscolaires (c'est aussi parce qu'il y a plus de monde inscrit aux services périscolaires, cela ne résulte pas d'une augmentation de tarifs, je le souligne parce que M. Damien Berthilier y est sensible) et la participation des familles au coût de l'accueil du matin qui a été mis en place en 2019.

Nous y avons songé il y a longtemps, je le dis parce que dans la salle est présente Mme Brigitte Thevenieau, ancienne adjointe à l'éducation, cela me permet de la saluer. C'est quelque chose que nous avons évoqué il y a bien longtemps pour des accueils le matin, auquel nous avons finalement non pas renoncé mais cela avait été expérimental pour quelques groupes scolaires. C'est généralisé aujourd'hui. Il y a aussi des recettes supplémentaires liées à cela parce que ce n'est pas gratuit, cela contribue aussi à l'augmentation des recettes dans ce secteur.

- les recettes de l'établissement de jeunes enfants Helen-Keller ;
- l'extension du périmètre des horodateurs qui a été réalisée en 2019 mais qui sera sur une année pleine ;
- les droits de mutation qui sont estimés à 5,9 M€, ils étaient inscrits à 7,9 M€ en 2019.

Les subventions perçues par la Ville sont estimées à 7,92 M€, en évolution de 1 %, elles regroupent notamment les participations versées par l'État pour les dispositifs d'insertion professionnelle vers l'emploi sur laquelle la Ville s'engage.

Je voudrais dire un mot sur les compensations et dotations de l'État. L'enveloppe reste stable à périmètre constant au niveau national, c'est le principe qualifié de norme « zéro volume zéro valeur ». À Villeurbanne, par rapport au BP 2019, nous enregistrons une hausse de 4,32 % mais un total en légère rétractation par rapport aux dotations qui avaient été notifiées.

La dotation forfaitaire est envisagée à 13,66 M€ en 2020 contre 13,94 M€ notifiés en 2019, soit une baisse de 2,01 %.

(Arrivée de Madame Belaziz à 17 heures 42)

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation, elle est inscrite pour une somme de 4,77 M€, soit une hausse de près de 3 % par rapport au montant notifié en 2019.

La Ville bénéficie de compensations au titre des pertes de recettes fiscales pour les taxes foncières et d'habitation : quand il y a des exonérations qui résultent de mesures prises par l'État, nous avons des compensations, de 20 % et 23 % mais ce ne sont que des compensations d'exonération.

De 2014 à 2020, s'agissant des investissements, j'ai parlé d'un record absolu lorsque j'ai présenté les orientations budgétaires. Pour cette année, il est un peu inférieur aux années précédentes mais, sur un mandat, ce qui compte, c'est quand même la moyenne, et il est beaucoup plus important que ce qui avait été fait de 2001 à 2008, plus important que ce qui avait été fait de 2008 à 2014. Le niveau d'investissement a été très important ici après avoir été relativement faible dans des mandats précédents.

Un mot sur les frais d'études, c'est-à-dire ce qui est préalable aux dépenses d'équipement : ils sont en évolution de 20 %, c'est beaucoup mais cela préfigure des dépenses d'équipement à venir qui viendront en investissement dans les budgets futurs. J'en cite quelques-uns pour donner une illustration :

- la construction du groupe scolaire Simone-Veil au Carré de Soie : les travaux ne commenceront que fin 2019 ;
- la création d'un groupe scolaire plus lointain sur le secteur Grandclément mais, là aussi, il y a quand même déjà des études à prévoir ;
- les extensions/restructurations des groupes scolaires Renan Sud, Jean-Jaurès, Camus, Croix-Luizet qui sont les prochains groupes qui entreront en réhabilitation, reconstruction, rénovation, de façon significative, notamment pour le groupe Croix-Luizet ;
- le réaménagement de locaux pour diversifier les activités du centre de Chamagnieu : les études sont menées autour d'un projet qui est consacré à l'éducation au développement durable, projet important et très significatif de notre politique dans ce secteur ;
- des équipements sportifs avec la construction du gymnase Cusset-Bonnevay qui sera accolé au futur collège. Je l'ai dit à la presse hier, la Métropole a accédé à ma

demande, il portera le nom de Gilbert Chabroux (je vois que Mme Chabroux est dans la salle), mais c'est à la Métropole de donner le nom puisque les collègues sont de sa responsabilité - il n'y a pas eu de difficultés pour qu'on accède à notre demande ;

- la tribune couverte de 1 500 places au stade Boiron-Granger qui accueille le rugby XV et le rugby XIII, cette tribune n'étant pas qu'une tribune pour accueillir les spectateurs, elle aura un « ventre » important avec des espaces réceptifs, des locaux d'accueil. Ce sera davantage qu'une tribune ;
- la programmation de la seconde phase du pôle tennis situé en face de la rue Pierre-Baratin ;
- au niveau de l'hôtel de ville, la signalétique, la rénovation de l'accueil du CCAS ;
- pour la culture, ce sont aussi des études mais comme c'est notre dernier budget, je me permets de les citer : la création du complexe cinématographique qui succédera au Zola, si le Zola ferme parce qu'il n'est pas sûr qu'il ferme même avec un nouveau complexe, en tout cas il est situé dans la ZAC Gratte-ciel, le traitement des façades de la MJC ;
- pour la petite enfance, la construction de l'établissement d'accueil jeune enfant au Carré de Soie qui sera liée à la construction du groupe scolaire Simone-Veil, la reconstruction du RAM Renan et la construction de l'EAJE ZAC Gratte-ciel un peu au-delà aussi.

Enfin, plusieurs constructions d'ampleur sont finalisées sur 2019 que j'ai citées précédemment, notamment pour les équipements municipaux. Ceux-ci sont logiquement en baisse parce que, comme il y a eu beaucoup d'investissement, les programmes de rénovation et d'entretien baissent :

- dans le secteur scolaire et la restauration collective : la fin des travaux du groupe scolaire Rosa-Parks, la construction du groupe scolaire Simone-Veil, la désimperméabilisation qui intéresse beaucoup de monde des groupes scolaires Camus, Anatole-France et Pasteur dans le courant de cette année 2020, la poursuite de la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (c'est lié à l'ouverture de classes) et des travaux de sécurité à l'Institut d'art contemporain ;
- dans le secteur du sport : la fin des travaux du pôle sportif Gratte-ciel Alexandra-David-Néel, le début de construction du gymnase Cusset-Bonnevay, le centre nautique Etienne-Gagnaire pour lequel il y a toujours des travaux d'entretien, et cette fois-ci, c'est la pose de parois inox sur le bassin intérieur, le raccordement du réseau de chauffage urbain de la salle des Gratte-ciel, le gros entretien des gymnases, stades, terrains et piscines ;
- dans le secteur de l'administration générale : la rénovation des installations électriques de l'hôtel de ville, l'aménagement des maisons de service public et près de 1 M€, comme déjà depuis plusieurs années, pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti qui existe - pour ceux qui se construisent, l'accessibilité se fait immédiatement ;
- dans le secteur de la petite enfance : le solde des travaux de l'EAJE Helen-Keller ;

- dans le secteur des centres sociaux et de la vie associative : la restructuration du centre social Cyprian-Les-Brosses ;
- dans le secteur de l'éclairage public : 2 M€, ce qui n'est pas rien ;
- la poursuite du traitement thermique des bâtiments et le développement durable, avec notamment, comme grosse opération, les façades du groupe scolaire Armand ;
- dans le secteur paysages et nature : l'aménagement de l'espace de l'Europe Jean-Monnet, c'est-à-dire l'espace central du Tonkin, le parvis du Rize qui sera fortement végétalisé, et un nouveau parc que l'on appelle pour l'instant le PUP Alstom mais qui changera de nom lorsqu'il sera réalisé.

Il reste en complément des subventions d'équipement accordées à des organismes publics ou privés en vue d'opérations présentant un caractère d'intérêt général pour la collectivité. Cela concerne :

- la reconstruction de la résidence Château-Gaillard ;
- la poursuite de la reconfiguration de la cuisine de la résidence personnes âgées Jean-Jaurès ;
- la poursuite du soutien au CCO qui sera transféré complètement à l'Autre Soie pour 1,25 M€ : je rappelle que, dans la PPI, nous avons 5 M€ dégagés pour le CCO qui sont consommés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il en a déjà été un peu consommé et, en 2019, nous en avons prévu pour 1,25 M€.

Je cite également nos participations aux projets ZAC qui sont sous la responsabilité de la Métropole, qui varient entre 5 % et 25 %, et qui figurent dans ce budget.

Je n'oublie pas l'aide que nous continuons de fournir spécifiquement pour le logement social en direction des bailleurs. Cela représente quand même un peu plus de 1 M€ pour la Ville. Ce n'est pas une aide obligatoire mais volontaire depuis de nombreuses années, que nous maintenons. À citer également le soutien à l'amélioration énergétique (je regarde Mme Vessiller) et la performance énergétique du parc privé, qui est aussi plutôt accompagnée par la Métropole.

Voilà mes chers collègues. Nous allons voir trois petites vidéos.

(Diffusion vidéo - École Simone-Veil)

(Arrivée de Madame Haziza à 17 heures 54)

(Diffusion vidéo - Activité physique - Résidence seniors Château-Gaillard)

C'est une résidence qui s'appelle maintenant « résidence autonomie », qui est réalisée par Est Métropole Habitat pour le CCAS et avec une subvention importante de la Ville de Villeurbanne.

(Diffusion photos des réalisations qui verront le jour en 2020)

(Applaudissements)

Merci de vos applaudissements mais, n'exagérez pas parce que, normalement, le public est tenu à la discrétion pendant les séances du Conseil Municipal.

Nous allons commencer la discussion avec Mme Haziza, non inscrite.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

En préambule de cette intervention, je tiens à remercier les services de la Ville pour le rapport complet qu'ils ont établi.

Pour ce budget primitif 2020, plusieurs constats.

Le premier, les dépenses réelles de fonctionnement liées au personnel sont en constante augmentation : +2,93 % de budget primitif à budget primitif, soit 78,6 M€, une moyenne pour notre Ville à 61,58 % contre 58,8 % au national. Il n'y aura pas eu de stratégie adaptée pour réduire ces dépenses tout au long de ce mandat et c'est bien dommage. Dans un contexte de crise, de telles hausses sont inadmissibles.

Le second sur les impôts et taxes : une augmentation de 4 M€ sur le budget précédent, ce n'est pas négligeable pour les ménages villeurbannais sur lesquels pèse de plus en plus la pression fiscale. La part de la taxe foncière passe de 389 M€ à 420 M€.

Le troisième constat : les finances de la Ville sont bonnes, l'encours de la dette est même excellent, un pourcentage local de 25,24 % contre 82,7 % au national, mais cela est symptomatique du manque d'investissement chronique durant vos dix-huit ans de mandat de maire. La dette est parfois vertueuse, monsieur le Maire, pour permettre de faire des investissements, pour loger des personnes âgées ou créer des crèches, rénover des équipements, assurer la sécurité des habitants, végétaliser la ville.

Ce budget sera différent des autres dans le sens où, effectivement, l'investissement sera conséquent mais tardif.

Sur la ventilation des charges par secteur, sur la politique de sécurité, je dois dire que je suis assez dubitative quant à votre volonté de faire baisser l'insécurité chronique à Villeurbanne. Les chiffres des charges sont d'ailleurs symboliques : aucun poste sécurité mais un terme générique appelé « Autres » à 5,29 %. C'est un peu mieux que les années précédentes. Depuis mon premier mandat en 2008, je n'ai eu de cesse de dénoncer ce chiffre et ce terme générique qui est, je dois le dire, un peu agaçant, mais avant ce poste était inférieur à 1 % chaque année, il y a une petite amélioration.

Sur la politique de l'environnement, on sait que plus de la moitié des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique doivent être mises en œuvre à l'échelle des villes. Le poste de charges urbanisme et environnement ne représente que 8,14 %.

Sur l'action économique, le pourcentage consacré par la Ville est minimaliste si ce n'est ridicule à 1,64 %.

(Arrivée de M. Devinaz à 18 heures 08)

Le tissu économique de Villeurbanne doit se renforcer. La ville doit être beaucoup plus attractive mais, pour cela, il faut augmenter les moyens dédiés.

Les postes les plus importants restent l'éducation à 35,20 % et la culture à 15,53 %. Le secteur petite enfance et personnes âgées, quant à lui, est à 12,44 %, ce qui me semble

faible quand on connaît l'augmentation sur ce mandat de la population villeurbannaise, avec des besoins croissants sur ces secteurs.

Ce budget 2020 ne reflète pas les besoins prioritaires des Villeurbannais (sécurité, environnement, emploi, logement, petite enfance et personnes âgées) qui correspondent à mon sens aux attentes premières de nos concitoyens. C'est d'ailleurs assez étonnant, monsieur le Maire, lorsque l'on regarde les axes de campagne de votre poulain, M. Van Styvendael qui a, sur son site de campagne, trois axes : préservation de l'environnement, justice sociale et économie durable. On a peine à voir la continuité entre son programme de campagne et vos priorités durant ce mandat.

Je m'abstiendrai, monsieur le Maire, sur ce budget primitif de 2020 qui n'est, à mon sens, pas à la hauteur du potentiel de notre ville. C'est un budget pas ambitieux, pas novateur, pas adapté aux priorités de la population.

M. LE MAIRE.- Je reviendrai sur ce que vous avez dit brièvement dans mes réponses. Rien de nouveau sous le soleil. En tout cas, l'effort que vous avez fourni pour analyser ce budget, si vous me permettez une note, est quand même assez largement insuffisant et sommaire pour le moins.

Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous remercions les services techniques, une fois de plus, pour le travail considérable réalisé et la qualité du budget présenté.

Nous notons avec satisfaction que les frais de combustibles et les frais de carburant sont en baisse au total de plus de 22 K€ sur une ligne budgétaire à environ 300 K€. La baisse résulte notamment de l'investissement dans des véhicules propres, point que l'on peut encore améliorer.

Au total, la consommation d'énergie représente environ 4,4 M€. Nous sommes donc à environ 3,5 % de notre budget de fonctionnement, soit dans la moyenne nationale, même si ce point peut sans doute être amélioré. Vous nous avez répondu en commission qu'il était difficile d'estimer le gain possible au niveau des économies d'énergie et il est vrai que cela n'est pas très simple de faire une analyse précise de la situation. Toutefois, nous pouvons faire appel à des expertises externes pour nous aider, ce que l'on a fait sur des sujets beaucoup plus généraux comme l'impact du périscolaire ou de la vidéoprotection.

Les matières premières alimentaires sont en augmentation, il s'agit de faire face à l'augmentation du nombre de repas, mais aussi à des pratiques vertueuses, notamment avec des produits issus de l'agriculture biologique ou issus de circuits courts. À ce sujet, il est plus vertueux, en termes de bilan carbone, de s'approvisionner dans les circuits courts que d'utiliser des produits bios achetés à l'autre bout de la France voire encore plus loin. Il faut en effet laisser du temps à nos agriculteurs pour s'adapter aux nouvelles pratiques, car ils sont en situation de concurrence totale sur les coûts alors que les produits importés ont des critères de qualité souvent très inférieurs. Le risque est grand qu'à terme il n'y ait plus suffisamment d'agriculteurs en France pour nous nourrir demain.

Concernant les dépenses d'équipement, elles sont en baisse à 41,6 M€ de 12,06 %, mais elles restent élevées. À Villeurbanne, nous avons la chance de pouvoir poursuivre un programme d'équipement conséquent, le virement à la section d'investissement (chapitre 023) de 15,5 M€ en est significatif. Cela est indispensable pour accompagner la croissance de la population attendue et inévitable compte tenu de la pression immobilière sur le centre de la métropole dont Villeurbanne fait partie.

Comme nous l'avons déjà dit, nous devons toutefois, dans le futur, définir avec précision les contraintes que nous voulons faire appliquer pour que Villeurbanne devienne une ville où il fait bon vivre, partout. Les citoyens souhaitent que l'on réduise la quantité de béton trop visible à Villeurbanne et que l'on donne davantage de place à de la verdure.

Concernant l'ASVEL, vous avez, monsieur le Maire, précisé les choses en commission, et les subventions au club sportif professionnel, la SASP, seront supprimées.

Pourtant, nous avons relu avec attention le procès-verbal de notre assemblée le 15 décembre 2016 et le plaidoyer de M. Gilbert-Luc Devinaz pour justifier la même subvention qui pourtant était régulièrement critiquée ici même, au prétexte qu'il ne fallait pas subventionner le sport professionnel qui mettait en avant l'argent avant tout. Or, aujourd'hui, vous utilisez les mêmes arguments : « *OL City... sera un temple de la consommation du sport et des spectacles* » déclarez-vous cette semaine à la Métropole. Or, en décembre 2016, ici même, M. Gilbert-Luc Devinaz avait rappelé que, pour un club de basket professionnel, l'ASVEL était l'un des clubs les moins subventionnés de France et que le modèle économique du basket professionnel n'avait rien à voir avec celui du football. Il avait aussi rappelé le programme citoyen de l'ASVEL, notamment en faveur du handicap.

Bref, tous les arguments en faveur de la subvention à l'époque sont toujours valables aujourd'hui. Il faut ajouter aussi que l'ASVEL contribue très favorablement à la notoriété de la Ville en France et même en Europe, où Villeurbanne, l'ASVEL, est depuis longtemps un adversaire redoutable et redouté qui remplit les salles de basket en Europe !

Qu'est-ce qui a changé ? L'ASVEL s'est associée à l'OL Groupe et à Jean-Michel Aulas au lieu de poursuivre son projet d'Aréna à côté de l'Astroballe.

Le problème est que vous-même ne vous êtes pas suffisamment impliqué pour chercher des solutions sur Villeurbanne ! Il faut dire que l'attractivité économique ne vous intéresse pas d'une façon générale, et Villeurbanne en a largement pâti.

Est-ce qu'une Aréna en plein centre-ville, à Villeurbanne, était possible ? Oui, naturellement, et nous citerons, par exemple, le Madison Square Garden à Manhattan où jouent les Knick, club de NBA, mais qui est aussi une salle de spectacles. Cette salle est desservie par deux lignes de métro, sans compter Penn Station, la gare ferroviaire, qui est pratiquement sous la salle de sport de 20 000 places. L'essentiel des spectateurs vient en transport en commun. Une Aréna à Villeurbanne aurait incontestablement attiré une forte activité économique tout en privilégiant les transports en commun.

L'Aréna à Décines, c'est une source de problèmes, par exemple pour le développement durable, car cela imposera un usage accru de la voiture. C'est un non-sens à l'époque où

nous vivons. Il aurait été logique de faire contribuer davantage le Grand Stade aux coûts induits pour les transports en commun qui ont été développés ou devront l'être avec les décisions nouvelles, notamment avec le projet de prolongement de la ligne A en 2035.

Aujourd'hui, seuls les coûts d'exploitation sont pris en charge par l'OL Groupe alors que l'investissement de plus de 50 M€ rien que pour le tramway est à la charge de la Métropole et n'est pas exploité en dehors des activités sportives ou de spectacles. Une juste évaluation des coûts pourrait facilement doubler la mise pour l'OL Groupe, mais cela n'a pas été pris en compte dans les décisions sur l'Aréna.

Pour finir, l'ASVEL restera à Villeurbanne, au moins pour pas mal d'années, en attendant l'ouverture de l'Aréna à Décines, mais une bonne partie des matchs, notamment pour les compétitions nationales, sera maintenue à l'Astroballe.

En résumé, sur ce point, nous sommes en désaccord profond avec votre proposition de supprimer la subvention au club professionnel.

Sur le recrutement de quatre policiers municipaux, que nous saluons, vous n'avez pas su nous répondre clairement sur le rôle de ces recrutements. C'est fort dommage car les Villeurbannais attendent avec impatience une réponse à leur juste aspiration à la tranquillité dans notre ville.

Enfin, comme nous l'avions dit lors du débat d'orientations budgétaires, nous considérons que tout dépassement de la contrainte sur les dépenses de fonctionnement de 1,16 % est fort dommage, car cela risque de nous imposer une pénalité, certes réduite à 75 % du dépassement du fait de l'approbation ici même du « contrat » avec l'État. Vous semblez considérer que le risque est faible. Il est toutefois fort dommage que l'analyse ne soit pas rendue explicite dans la présentation du budget et nous rappelons qu'un principe de bonne gestion comptable est d'évaluer sincèrement les dépenses et de ne jamais les minimiser.

Nous avons donc des critiques sur le budget prévisionnel qui nous a été présenté. Toutefois et contrairement à notre pratique, nous ne nous abstenons pas et nous voterons pour ce budget, par respect pour le travail réalisé par l'adjoint aux finances, Prosper Kabalo, qui laisse les comptes de notre Ville dans une situation confortable, notamment avec un endettement très maîtrisé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On aura tout vu avec M. Morel mais il reste encore une séance du Conseil Municipal, il faut en garder sous la pédale !

Qui intervient pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous aurons cette année une intervention à deux voix, M. Gluck interviendra après moi.

Le budget 2020 est en légère hausse par rapport à celui de 2019, et malgré une baisse de 6 M€ des investissements, le budget d'investissement reste néanmoins important et permettra de financer de nouveaux projets tout à fait nécessaires, tels que la nouvelle école à la Soie, la résidence seniors Château-Gaillard ou la maison médicale de garde, celle-ci répondra en partie à la forte attente des Villeurbannais en matière d'offre

médicale. Il y aura aussi le complexe sportif à Cusset qui sera adossé au futur collège Gilbert-Chabroux et répondra en partie à la carence d'équipements sportifs dans notre ville. Nous saluons ces investissements et ces futurs équipements.

L'autofinancement est à la hausse de 13 % par rapport à l'année dernière. Vous faites ce choix pour limiter le recours à l'emprunt, pourquoi pas mais la bonne santé financière de la Ville et sa faible capacité de désendettement (1,5 an alors qu'on peut admettre une durée un peu plus longue) pourraient aussi justifier d'autres choix, que nous considérerions aussi très utiles, j'y reviendrai plus loin.

Les recettes fiscales, principales ressources de la Ville, progressent, à taux d'imposition constant (ce que nous approuvons), mais cette forte hausse des recettes est liée à la fois à la forte construction qui se poursuit à Villeurbanne et qui entraîne aussi une hausse des recettes liée aux droits de mutation (+7 % de hausse prévisionnelle prudentielle).

Sur les dépenses de fonctionnement, notamment celles relatives aux fluides et énergies, nous notons, comme l'année dernière, qu'elles sont en augmentation de 4 %. L'augmentation des surfaces construites importe de redoubler d'efforts dans la réhabilitation pour des bâtiments moins énergivores.

Toujours dans les charges à caractère général, vous évoquez dans la délibération, pour le budget « Alimentation », les données de l'exercice 2018 et rappelez la perspective d'évolution sensible sur 2019, « non consolidée à ce jour » selon vos propos, notamment sur la question des aliments provenant de l'agriculture biologique. Ce n'est qu'en commission que vous avancez le taux de 25 % d'aliments bio et locaux. Nous sommes loin de l'objectif des 50 % de la nouvelle loi du gouvernement, qui sera applicable dans deux ans, et regrettons que cet effort ne soit pas plus important dès 2020. Dans le domaine de la restauration collective, nous soulignons la mise en place d'un repas végétarien par semaine, comme l'impose la loi depuis quelques semaines.

Concernant le secteur paysages et nature, comme l'année dernière, les projets restent tout à fait insuffisants puisque nous passons de 1,51 M€ à 1,67 M€ ! L'augmentation est faible, compte tenu des canicules que nous avons vécues l'été dernier. Pour rappel, les températures à Villeurbanne avaient régulièrement dépassé les 40 degrés. Les chercheurs et spécialistes se montrent aujourd'hui affirmatifs : les changements climatiques ont eu un impact non négligeable sur les canicules qu'ont connues notre pays et une bonne partie de l'Europe, en juin et en juillet 2019. Les vagues de chaleur ne vont plus nous lâcher, il faut s'y adapter dès à présent. Avec 1 degré de réchauffement global actuel depuis 100 ans, si rien n'est fait, la hausse mondiale des températures pourrait atteindre 7 °C à la fin du siècle, comme ont alerté les spécialistes lors de la COP 25 qui, hélas, se solde par une inaction climatique désormais chronique à l'échelle mondiale.

Pour mieux résister aux canicules qui fragilisent la santé, notamment des personnes les plus fragiles, nos concitoyens ont besoin de nature en ville, et la ville polluée, imperméabilisée, trop chaude, a besoin de la végétalisation pour être rafraîchie et assainie. Le budget paysages et nature ne nous semble pas à la hauteur d'un enjeu écologique indéniable !

Sur la subvention à l'ASVEL, que ce soit à l'association et à la SASP, les éléments de la délibération restent très flous, trop flous. Si nous nous félicitons de votre affichage de

vouloir arrêter les subventions au club professionnel et de clarifier les relations entre le sport amateur et le centre de formation, nous regrettons qu'au moment du vote du budget vous ne puissiez chiffrer les baisses ou réaffectations budgétaires concernées.

En conclusion, si nous notons un bon niveau d'investissement dans de nouveaux services et équipements, nous estimons la dimension écologique de votre budget insuffisante. Comme l'an passé, nous nous abstiendrons donc pour ce budget primitif 2020.

Notre collègue ayant une autre position, il va l'exprimer à son tour.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci monsieur le Maire,

Ce budget est le dernier du mandat, un mandat qui aura permis une montée en puissance des investissements. Cela est très positif. Cette année, les investissements dans les écoles se poursuivent. Investir dans les écoles, c'est investir dans un avenir meilleur pour nos enfants. Je salue le travail accompli par Damien Berthilier et les services de la Ville durant ce mandat. La Ville avait beaucoup de retard, elle le rattrape dans ce domaine comme dans d'autres.

De nouveaux équipements apparaissent comme les groupes scolaires Rosa-Parks et Simone-Veil, le complexe sportif ZAC Gratte-ciel, le centre de maintenance des installations sportives ou l'équipement d'accueil de jeunes enfants Helen-Keller. Et avec eux de nouveaux services et donc de nouvelles charges dont du personnel supplémentaire avec la création de plus de 42 postes, essentiellement dans le domaine de la petite enfance mais aussi dans l'éducation et la sécurité avec 4 postes de policiers municipaux.

Je note également l'intégration de nouveaux locaux tels que ceux du Relais d'assistants maternels Epstein ou du centre social des Buers, et l'intégration dans le patrimoine communal du parc Élie-Wiesel, du terrain des Sœurs et des espaces végétalisés cours Émile-Zola.

Dans les investissements à venir, je relève par exemple la construction du groupe scolaire Simone-Veil au Carré de Soie, d'un groupe scolaire de 20/25 classes secteur Grandclément sud, la construction du gymnase Cusset-Bonnevay, de nouveaux aménagements sur le site Boiron-Granger, le début des études pour un gymnase dans la ZAC Carré de Soie, la construction d'un complexe de 3 salles de cinéma ZAC Gratte-ciel, les équipements d'accueil de jeunes enfants Carré de Soie et ZAC Gratte-ciel et la reconstitution du Relais d'assistants maternels Renan.

Ces services publics ont un coût, certes, mais ils sont avant tout utiles et nécessaires aux Villeurbannais ; ils font partie de la richesse de notre commune et participent au bien-vivre de nos concitoyens.

L'accueil dans les cantines scolaires va augmenter avec 40 000 repas scolaires supplémentaires envisagés, soit environ 8 100 repas par jour qui seront produits par la cuisine centrale. Je note un léger progrès concernant la part du bio et du local dans les achats, et surtout la volonté d'engager des partenariats durables avec des producteurs locaux visant à terme une conversion à l'agriculture biologique. Il faudra aller plus vite et

plus loin dans ce domaine pour faire mieux que ce qu'impose la loi. L'expérimentation de substitution des protéines animales par des protéines végétales à hauteur d'au moins un repas par semaine est aussi une bonne chose et, là aussi, des partenariats durables sont engagés avec les producteurs de légumes secs du territoire. Enfin, je soutiens l'emploi d'un agent dédié à l'activité légumerie afin d'augmenter la part de légumes bruts utilisés pour la fabrication des repas.

Pour finir, je suis inquiet de la contribution obligatoire aux maternelles privées qui est absente de ce budget mais à venir dans une décision budgétaire modificative. Selon le Réseau français des villes éducatrices que la Ville de Villeurbanne préside, c'est « un cadeau de 150 M€ » à l'école privée. En effet, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire entraîne une extension aux écoles maternelles de la loi Debré de 1959 qui oblige les municipalités à financer de manière égale les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat. Les communes vont donc devoir verser aux écoles pré-élémentaires privées sous contrat un forfait correspondant au coût d'un élève du public, forfait calculé en tenant compte des dépenses de fonctionnement et incluant les charges, les fournitures scolaires et surtout les salaires du personnel hors enseignants, dont notamment les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles qui secondent les enseignants dans l'accueil et l'encadrement des enfants. Une étude nationale estime ce coût à 1 500 € par élève en maternelle alors qu'il est de 1 000 € en élémentaire. À Villeurbanne, cela pourrait concerner 500 à 600 enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées, soit un coût supérieur à 750 000 € qui s'ajoute aux 1,25 M€ versés aux écoles élémentaires privées. Ce n'est pas aux collectivités locales de payer la facture !

Pour conclure sur ce budget de fin de mandat, je note un bon niveau d'investissements et l'arrivée de nouveaux services et équipements pour les Villeurbannais.

Je voterai donc le budget primitif 2020. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Certains se sont exposés de manière plus fine que d'autres, c'est pour le commentaire de M. Vullierme, mais on en reparlera tout à l'heure.

Monsieur Kabalo ? Non, madame Morel ? Je vous oubliais, toutes mes excuses !

Mme Michèle MOREL.- Vous m'avez déjà oubliée. Remarquez, vous avez raison parce que vous ne serez pas content de ce que vous allez entendre. C'est une intervention pour dire un peu ce que nous avons ressenti pendant cette mandature.

En 2014, nous n'aurions jamais imaginé assister à une telle dégringolade de votre majorité, de la part d'élus et de responsables politiques locaux si prompts aux leçons à donner aux adversaires sur la fidélité aux hommes et aux idées, si facilement aujourd'hui attirés par le miroir aux alouettes qu'est La République en Marche. Nous attendons d'ailleurs, avec une grande impatience, l'intervention du groupe LREM sur ce budget et surtout son vote. À en croire les commentaires des habitants rencontrés, commentaires que nous partageons, cette situation est totalement indécente s'agissant de vos propres adjoints ayant défendu pendant cinq ans sans sourciller votre politique, vos projets, sans épargner au passage, dans ce même hémicycle, les élus s'y opposant. Nous vous parlions à une époque de mandat de trop, avouez que cela n'était pas faux.

Seulement, il faut bien le reconnaître, tout au long de cette mandature, vous vous êtes entêté à imposer, envers et contre sûrement l'avis de certains élus de votre majorité, une

vieille politique dépassée par son temps et, si nous voulons bien admettre que cette politique a eu sa raison d'être au siècle dernier, aujourd'hui, la pauvreté existe toujours bien sûr mais pas seulement à Villeurbanne. Dans l'ensemble, la plupart de la population a changé, ses besoins sont différents, et ses aspirations de modernité, de sécurité et de meilleur cadre de vie urbain sont devenues essentielles, ces aspirations auxquelles vous avez tourné le dos délibérément.

Vous avez voulu vous intéresser aux plus démunis pour lesquels l'essentiel de vos projets leur est consacré. Vous savez, vous pouvez accueillir 100 000 démunis de plus dans cette ville, vous n'aurez pas résolu le problème.

Vous n'acceptez pas l'évidence. Alors, pour la dernière fois, vous concoctez le budget le plus à gauche du mandat (qui n'a aucune chance d'être appliqué fort heureusement). Il est établi aux petits oignons pour votre candidat ici présent, un vrai programme de campagne ! Cédric Van Styvendael se reconnaissant lui-même, dans la presse, comme le seul candidat de gauche accompagné de ses alliés d'extrême gauche. De sorte que nous n'en ferons pas ce soir un exercice comptable ni de projet chimérique.

La population vous dit constamment : « Arrêtez la densification des constructions, ce n'est plus vivable », vous répondez par une poursuite accrue du logement.

Nous en voulons aussi pour preuve la rubrique solidarité : si l'on en croit le document papier qui nous est remis, les personnes âgées font chichement une ligne pour Château-Gaillard car, pour le reste, seul le dispositif sans-abri (renforcé en plus), la création de lieux d'accueil pour réfugiés et l'augmentation des aides facultatives vous intéressent. Vous marchez sur l'eau, ma parole !

Vous avez maintenu cette ville sous perfusion, comment le dire autrement ? Les impôts directs ne représentent que 56 % des recettes réelles (+4 % en 6 ans), vous vous rendez compte ! En profitant au passage du surclassement démographique qui permet de multiplier par deux la population d'un quartier et qui permet des combines fiscales pour augmenter artificiellement les dotations de solidarité, les mêmes dotations qui vont doubler cette année parce que, même comme cela, cela ne peut pas suffire et, de toute façon, cela ne suffira jamais ! C'est une politique de courte vue et démagogique car l'avenir fiscal et financier de la commune sera fortement compromis dans les années futures, sans recherche de contribuables et d'économie locale florissante pour abonder cette politique sociale. Nous vous l'avons dit, redit et redit !

Quant au rythme maintenu des logements sociaux, cela relève plus de la campagne électorale pour votre candidat, c'est très bien. La ville a vraiment besoin de changement, c'est même urgent, car cette continuité est mortifère.

Pour aller encore à contresens de vos administrés, le besoin de sécurité bénéficie de trois lignes et demie dans ce rapport pour annoncer 4 recrutements de policiers municipaux, histoire d'écrire quelque chose ! Vous n'êtes pas d'ailleurs le seul à faire de la surenchère sur cette question, on connaît ce genre de baratin en période électorale. C'est pourtant quasiment le sujet essentiel, le plus crucial pour notre ville, qui devrait faire l'objet d'un véritable plan dans l'urgence. J'y reviendrai.

Nous n'apprécions que modérément vos règlements de compte avec l'ASVEL, ou plutôt avec Tony Parker. Vous voilà bien sévère tout à coup avec les règles de gestion et

d'attribution de la subvention annuelle qui vous chagrinent mais Tony Parker, monsieur le Maire, n'est qu'un homme d'affaires, et s'il préfère conclure avec Jean-Michel Aulas, rien ne l'en empêche, vous avez été bien naïf de croire le contraire. En tout cas, la coïncidence ne trompe personne.

D'une manière générale, le cadre de vie s'est fortement dégradé au fil des ans. Nous ne reconnaissons plus notre ville. Tous les quartiers Politique de la Ville le sont toujours quoi que vous ayez fait ou pas fait, et comme l'a si bien dit une habitante des Buers lors de la récente réunion de quartier : si les phénomènes de délinquance et trafics divers ne sont pas résolus, tous ces nouveaux aménagements ne serviront à rien ! Elle a été très applaudie cette dame. Vous avez répondu simplement que vous ne connaissiez pas la solution, à la stupeur de plusieurs habitants d'ailleurs. Vous m'avez fait froid dans le dos ! Des solutions existent, comme s'intéresser à des applications nouvelles reliées au back-office de la police qui localise l'abonné agressé, immédiatement, etc. Nous en reparlerons pendant la campagne.

Nous pensons aussi que vos mauvaises relations avec Gérard Collomb n'ont pas favorisé les projets métropolitains dont nous aurions dû profiter à juste titre, notamment les orientations du Sytral en matière de développement des transports en commun pour certains de nos quartiers, les quartiers secondaires, je vous l'ai souvent dit. D'ailleurs, le Sytral, en matière de développement du territoire, est juge et partie, est-ce normal ?

Tout cela relève du temps où l'élu gouvernait comme il le voulait en attendant le verdict des citoyens six ans plus tard, ce qui va vous arriver d'ailleurs. Aujourd'hui, la démocratie représentative doit être la nouvelle génération des conseils de quartier qui furent dynamiques et enthousiasmants à leurs débuts, puis des membres désabusés, fatigués, écœurés, déçus au fil des décennies s'en sont désintéressés, l'absence concrète de leurs demandes et souhaits dans la politique municipale en étant la cause.

Mais, dans le fond, à quoi sert encore une municipalité puisque la Métropole s'est pourvue de presque l'essentiel des compétences, avec d'ailleurs l'assentiment silencieux des maires dont vous êtes, ceux-là mêmes qui se plaignent aujourd'hui et n'hésitent pas à critiquer ses fonctionnements. Là encore, les citoyens veulent de la proximité, ils auront dorénavant une machine impersonnelle, totalement éloignée, sans responsable direct, et dont la création n'a d'ailleurs pas encore fait la preuve de son utilité en tant que telle. Créer cette nouvelle dynastie politique n'avait rien à voir avec l'intérêt des administrés, vous le saviez et vous êtes tous restés passifs, la dégonflade à l'état pur !

Bien sûr, nous ne voterons pas ce budget.

M. LE MAIRE.- Jonathan Bocquet pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyens.

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce budget possède la particularité d'être le dernier de la présente assemblée et le premier du mandat à venir. Il est préparé dans un environnement économique et social difficile et achève un mandat où les relations avec l'État ont considérablement évolué, tout autant que la fiscalité locale. Pas un gouvernement depuis vingt ans qui n'ait pas touché les dotations et les modalités de relations budgétaires entre l'État et les collectivités locales, ni les compétences de ces dernières.

Le contexte dans lequel nous avons écrit le programme en 2014 n'est pas le même qu'aujourd'hui et nul ne peut prévoir ce qu'il adviendra de la législation, des compétences municipales, des règles fiscales et des dotations de l'État pour le prochain mandat. Cela fait beaucoup d'inconnues.

L'exercice assez délicat et essentiel ici consiste à fixer quelques principes-cadres des intentions et, en la matière, on peut faciliter la tâche des journalistes en résumant en peu de mots les positions des uns et des autres :

- À la manière de l'UDI, selon le paradigme de Boston, suivant le modèle suédois, je pose trois, je retiens deux, je remplace Fillon par Macron égale moins de fonctionnaires. C.Q.F.D. !
- À la manière des Républicains : il faut en faire plus, plus de crèches, plus de sapeurs-pompiers, plus de policiers, plus de caméras, plus de soutien à l'action économique mais surtout et surtout, il faut dépenser moins.
- À la manière des Verts : nous, on aurait fait tout pareil mais on l'aurait fait mieux.
- À la manière du Front National... non, pas à la manière du Front National, on vient de la voir, on va s'épargner cela !
- À la manière des socialistes : il faudrait pouvoir faire plusieurs voix en même temps, je ne sais pas le faire, mais peux être tenter à la manière de M. le Maire (il ne m'en voudra pas, qui aime bien châtie bien !) : il ne s'agit pas de s'auto-congratuler mais tout de même, qu'est-ce qu'on est bons !

Bref, voilà comment, par l'introduction d'une seule intervention, se mettre tout le monde à dos et vérifier la capacité d'autodérision de chacun.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, cette introduction visait avant tout à vous exprimer à l'occasion du dernier débat sur le budget primitif toute ma sympathie et tout le plaisir que j'ai pris chaque année à vous écouter et, du coup, je ne doute pas que vous aurez vous aussi beaucoup de plaisir à m'écouter encore une fois aujourd'hui dire une nouvelle fois les mêmes choses. Parce que c'est mon tour et je ne vais pas vous décevoir, je vais de ce pas moi aussi répéter une énième fois l'avis de notre groupe, sans doute tout aussi caricatural que les autres.

En la matière, nous ne varions pas beaucoup. On a certes la tête qui tourne entre ceux qui se déportent à droite et ceux qui se déportent à gauche et ceux qui, dans un esprit poétique, propre aux Écologistes, sont au-delà de l'idée de gauche et de droite comme d'autres sont au-delà du bien et du mal. Mais nous restons stables sur nos appuis, dernière force, semble-t-il, à incarner le centre Gauche, un positionnement politique pourtant revendiqué par plus d'un tiers des Français. Le seul groupe qui n'a pas l'esprit déjà obnubilé par l'échéance de mars 2020 et qui sera donc peut-être moins sensible tant au droit d'inventaire qu'au droit d'héritage.

Ayons conscience tout d'abord que ce budget primitif, d'une part, engage la prochaine équipe, et d'autre part, qu'il est plus que probable que celle-ci l'amende subtilement voire allègrement. Ce qui est certain, c'est que le prochain Exécutif pourra partir du bon pied en héritant d'une situation budgétaire saine, de finances publiques solides et de programmes de développement déjà sur les rails. Cette situation, nous pouvons nous en

féliciter, le prochain mandat démarrera dans une zone de confort, un luxe dans le contexte actuel des collectivités.

Pourtant, il y a plusieurs paradoxes. Elle doit continuer à faire des économies, elle a des services en tension, elle a encore du retard en termes d'équipements publics et elle devra accueillir encore plus d'habitants. Comment résoudre cette quadrature du cercle ? Tel est le défi du budget 2020 et de ceux à venir.

On peut s'inquiéter de la possibilité de ne pas respecter les termes de la contractualisation avec l'État mais notre alerte la plus importante, nous le répétons, concerne la tension dans les services municipaux que l'on voit à tous les étages et que les restrictions budgétaires provoquent chaque année davantage. Les dépenses de fonctionnement atteignent 127 M€ en 2020, soit une hausse de 1,71 % par rapport au budget primitif précédent, et cette hausse aurait pu être supérieure si on était sur une année où se déroulait le festival des Invites, et il faut ajouter le coût à venir encore incertain du hold-up des maternelles privées.

Ce qui est regrettable, c'est que pendant des années, alors que nous n'avions rien contractualisé, nous étions en dessous du seuil imposé et nous nous serrions la ceinture plus que de raison. Et aujourd'hui, alors que nous avons contractualisé, nous risquons des pénalités en cas de non-respect de la règle d'augmentation maximale des dépenses et nous présentons un budget primitif bien au-delà. Nous nous restreignons quand rien ne nous y obligeait et nous lâchons la bride à présent, mais ce qui nous dérange surtout, ce n'est pas tant de lâcher la bride, c'est surtout de nous être restreints avant, au moment où la question de l'endettement était plutôt pertinente puisque les taux d'intérêt étaient extrêmement faibles.

Ce budget primitif démontre, si besoin était, le côté absurde des critères de la contractualisation mis en évidence cette année avec :

- l'augmentation des recettes à 3,5 % qui compense largement la hausse des dépenses, notamment du fait des niveaux fiscaux constants qui permettent une hausse des recettes du fait de l'augmentation de la population ;
- une dotation forfaitaire en légère diminution mais compensée par la dotation de solidarité urbaine ;
- une fiscalité directe en hausse du fait de l'augmentation du nombre de contribuables ;
- la réévaluation nominale des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- les droits de mutation encore en hausse du fait de l'intensité du marché immobilier.

Sur la précarisation, là aussi, je vais me répéter et me caricaturer. Sur le mandat, nous notons 4 M€ d'économies nettes de fonctionnement, des mesures initiées dès le début du mandat et qui portent leurs fruits mais qui soulèvent de nombreuses questions sur la fragilisation du service public et sur la précarisation d'un certain nombre d'agents de la collectivité.

Comment faire face à une attente élevée et légitime des citoyens en matière de services face à ce plan d'économies certes imposé par l'État ?

Nous assistons à la précarisation d'un certain nombre d'agents et donc à la fragilisation de nos services. Nous ne pouvons nous résoudre à cet état de fait dans une municipalité qui se revendique solidaire. Nous ne pouvons pas défendre des services publics de qualité si nous n'assurons pas, au sein de nos services, un management de qualité, un management humain ; nous ne pouvons pas nous targuer d'une réelle politique sociale si nous ne veillons pas au bien-être de nos propres agents, aux hommes et femmes qui chaque jour travaillent au bien-être des Villeurbannais.

Le budget d'investissement volontariste à hauteur de 40 M€ est à l'image du mandat qui s'achève et de l'ambition en termes d'investissement qui était très forte. Il conclut un mandat record en termes d'investissement, près de 230 M€.

Nous constatons une dette restée faible, très faible, dans un contexte où le recours à l'emprunt était un instrument rendu très pertinent par des taux d'emprunt quasi nuls. Je parlais tout à l'heure de la quadrature du cercle, le fait est que ce budget prouve une chose : pour répondre à de nouvelles ambitions, il faudra opérer des redéploiements budgétaires. Nous n'avons, en effet, que peu de marge de manœuvre. Nous avons une situation certes confortable en termes d'emprunt avec une capacité de désendettement théorique de 1,52 année, un chiffre ridiculement bas qui dénote d'une trop grande timidité peut-être sur le recours à l'emprunt mais, à présent, c'est trop tard puisque la limite contractuelle rend à présent le recours à l'emprunt moins avantageux puisqu'on le paierait deux fois : d'abord les taux d'intérêt, ensuite la pénalité de l'État.

Et pourtant, nous avons encore des besoins : petite enfance, jeunesse, personnes âgées, équipements publics, rénovations énergétiques, végétalisation.

Sur la jeunesse, puisqu'il s'agit moi aussi de me caricaturer, je répéterai que nous ne sommes pas au niveau et j'invite les candidats aux Municipales à en faire un thème majeur. Dans plusieurs quartiers, c'est un Villeurbannais sur trois qui a entre 12 et 25 ans. Que leur proposons-nous ? Les quartiers sont dans un sentiment d'insécurité face à des jeunes qui squattent et qui dealent. D'accord, c'est inadmissible, mais dans le même temps, ces jeunes sont dans un sentiment d'abandon avec un véritable trou dans les politiques publiques qui s'adressent à eux. Ce n'est pas la culture de l'excuse, c'est la logique de complémentarité et l'idée de dire que l'on ne peut pas avancer et progresser dans notre ville avec les jeunes sans leur offrir un horizon d'espoir. L'État, la CAF et les centres sociaux nous indiquent qu'ils sont prêts à nous suivre dans cette voie si nous embrayons le chemin. Les acteurs du territoire sont prêts, ils n'attendent que notre signal.

À cet égard, le camembert du budget qui a été présenté n'est toujours pas très honnête et, cette année, j'ai un argument de poids pour le dire puisqu'a été menée une cartographie analytique des actions à destination des jeunes qui montre que la part pour les actions jeunesse est encore moins importante que ce que l'on pensait.

Le redéploiement des finances est une nécessité. Il faudra faire des économies dans certains domaines si l'on veut pouvoir supporter les secteurs en souffrance. En la

matière, nous publierons prochainement des propositions concrètes dont chacun pourra s'emparer ou s'inspirer.

Les efforts continus en matière de sécurité avec de nouveaux recrutements pour la police municipale sont nécessaires. Nous continuons de revendiquer des efforts supplémentaires d'investissement en termes de rénovation énergétique.

Sur le sport, notre position ne varie pas, quels que soient les sponsors ou les dirigeants. L'ambition sans cesse renouvelée en termes de politique culturelle montre tout de même que le secteur a la voile toute grande ouverte mais que certains acteurs en profitent plus que d'autres.

Nous saluons le maintien d'une politique sociale volontaire. Je ne citerai pas ici les investissements emblématiques à venir qui ont déjà été cités. En tout cas, ce budget primitif témoigne de choix clairs opérés par la Ville, des résultats de choix opérés les dernières années, et des perspectives de choix faites pour les années à venir. Il démontre que la municipalité fait en sorte de répondre aux besoins croissants de la population en termes d'équipements et de services publics.

Il est évident pour nous que 2020 et les années suivantes engageront la municipalité à un développement urbain fondé sur les piliers de la solidarité et sur celui de l'écologie. Nous avons, au cours du mandat, rattrapé en partie le retard en termes d'équipements, notamment scolaires, et nous mettons les moyens en termes de sécurité et de prévention, lucides sur les difficultés inhérentes à toutes les grandes villes. Il faudra poursuivre d'autant plus que nous attendons une poursuite de la hausse de la population.

Nous voterons donc ce budget primitif actant qu'il s'agit d'un exercice transitoire et d'une projection provisoire. Manifestement, ce budget ne correspond pas à ce qui se passera en 2020. Nous saluons un budget sain et néanmoins ambitieux à mettre au crédit (c'est paradoxal et je sais que nous n'arriverons pas à réconcilier tout le monde) de toute l'équipe municipale et validons des choix en phase avec les enjeux de notre temps et avec les aspirations des Villeurbannais.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est un exercice doublement particulier auquel je dois répondre ce soir. Nous sommes appelés à délibérer sur le dernier budget de cette mandature avant les prochaines élections municipales. Ce budget, par conséquent, ne sera pas au final le budget de notre Ville pour l'année qui vient mais un budget de transition avant que la nouvelle majorité qui sortira des urnes en mars ne décide d'en modifier les orientations et les priorités au regard des engagements qu'elle aura pris devant les habitants de notre ville.

La deuxième particularité de ce budget est plus personnelle, c'est que pour la première fois depuis dix-huit ans, ce n'est pas moi en tant qu'adjoint aux finances de cette Ville qui l'ai présenté devant vous ce soir. Monsieur le Maire, je respecte votre volonté de présenter ce budget comme un bilan de vos trois mandats.

Avant de vous donner mon sentiment et celui de mon groupe sur ce budget, je souhaite adresser mes remerciements sincères et chaleureux. Je veux en effet remercier les agents municipaux, les services de la mairie, tous ces fonctionnaires viscéralement attachés au

service public, la direction générale bien sûr, mais surtout et avant tout les agents qui sont en première ligne et qui ont accepté le changement que nous avons voulu pour cette ville, qui ont fait le travail de transformation de Villeurbanne, qui ont accepté les mutualisations, les réorganisations.

La bonne gestion de notre Ville vient d'abord et avant toute chose de la qualité, des efforts et de l'engagement de nos services, et je tenais à leur rendre hommage ce soir.

S'agissant du budget à proprement parler, il appelle plusieurs commentaires de notre groupe.

Nous terminons notre mandat avec un bilan financier sain, une gestion saluée par nos partenaires. Nos cadrages budgétaires, jusqu'en 2019, ont été inscrits dans la réalité et pas dans l'idéologie, car on ne construit pas une politique municipale en dehors des réalités, de toute façon, elles vous rattrapent vite.

Je veux le dire sans faire de détour, la perspective budgétaire tracée dans la délibération de ce soir n'est pas celle que j'aurais souhaitée pour notre Ville et il faut le dire en cette dernière année de mandat, nous nous éloignons de certaines réalités et des fondamentaux que nous avons construits jusqu'ici. J'ai un désaccord profond sur le débordement des dépenses de fonctionnement. Nous prenons le risque de fortes pénalités si nous devons poursuivre dans cette voie. Je n'ai malheureusement pas été entendu n'ayant pas été associé aux derniers arbitrages.

Je veux dire aussi sans détour que nous sommes un groupe d'élus responsables, il n'est pas question pour nous de ne pas voter ce budget. Comme je l'indiquais en introduction, c'est un budget de transition qui doit permettre de faire fonctionner notre Ville jusqu'aux élections municipales. La nouvelle majorité, qui sera nécessairement nouvelle au regard de la recomposition en cours, fera adopter ses choix. Nous voterons donc ce budget.

Voilà, pour la première fois, j'aurai parlé du budget sans donner aucun chiffre. Avec votre permission, monsieur le Maire, chers collègues, après avoir remercié les services, je voudrais aussi remercier mes collègues qui ont comme toujours œuvré pour la réalisation du budget en défendant leurs projets et leurs délégations. J'aimerais, avec votre permission, donner quelques anecdotes pour montrer la volonté des élus d'être en harmonie avec leur ville et en respect avec leur engagement d'élus : l'excellente initiative de Loïc Chabrier dans une période de contrainte budgétaire de proposer la biennalisation des Invites, la discussion acharnée de Marc Ambrogelly pour défendre les centres sociaux et leur budget, la déception forte de Jonathan Bocquet n'obtenant pas assez pour la jeunesse, ou encore la persévérance de Damien Berthilier qui, durant trois préparations budgétaires, a défendu l'idée d'une garderie du matin à 7 h 30 dans les écoles et l'a obtenue enfin depuis cette rentrée, et bien entendu tous les autres élus.

Enfin, monsieur le Maire, cher Jean-Paul, merci de m'avoir fait confiance en 2001 en me nommant adjoint aux finances et pour les mandats suivants. Merci pour ce partage, pour ces belles années traversées ensemble, pour cette ville que nous aimons tant.

Je te souhaite, cher Jean-Paul, le meilleur pour la suite.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Ce n'est qu'un au revoir. Comme d'accoutumée, ce budget s'inscrit dans notre objectif de servir pour le mieux les Villeurbannais et leur avenir. C'est ainsi qu'on peut relever l'effort notoire qui a été fait durant ce mandat en matière d'investissement, cela a été dit longuement. Cette année encore, l'investissement sera au rendez-vous avec 56,7 M€ en dépenses, dont 41,6 M€ pour les équipements et études, certes en diminution par rapport à 2019 mais qui reste élevé, permettant l'accueil de nouveaux équipements publics.

Plusieurs d'entre eux, cela a été dit, ouvriront en 2020 tels que l'établissement d'accueil de jeunes enfants Helen-Keller, le terrain des Sœurs, le groupe scolaire Rosa-Parks, le gymnase des Gratte-ciel. D'autres pas encore achevés seront poursuivis comme les chantiers du groupe scolaire Simone-Veil, un autre équipement d'accueil de jeunes enfants au Carré de Soie, le gymnase de Cusset, le soutien des grandes opérations d'aménagement urbain ZAC de la Soie et ZAC Gratte-ciel.

Comme décrit dans le rapport, ceci est réalisé dans un contexte financier fortement contraint et évolutif. Le projet de loi de finances 2020, monsieur Prosper Kabalo, voté par vos amis, nous le montre avec la fin de la taxe d'habitation et le processus de compensation qui représente une source d'inquiétude pour les collectivités et une source supplémentaire d'injustice sociale puisque, dans les faits, seuls 20 % des Français les plus aisés vont profiter d'une réelle baisse liée à la suppression de cette taxe.

D'autre part, on peut rappeler que la contractualisation avec l'État, qui impose aux collectivités la maîtrise des dépenses de fonctionnement, fixée pour Villeurbanne à 1.16 % sous peine de peine financière, n'a pas été réalisée sans peine. Vous avez évoqué les dépassements qui risquent de venir. Bien que notre Ville se soit déjà engagée depuis longtemps dans une gestion saine de ses finances et de contractualisation, elle a vu plus sévèrement se contracter les efforts de service municipal public. Il est donc juste qu'on corrige cet écart.

On entend déjà les cris des nouveaux Marcheurs locaux qui font la bascule pour prétendre que cela permettra une hausse de l'épargne brute à 25,4 M€ en 2020, en hausse de 3 M€ sur le BP 2019. Évidemment, cette hausse de l'épargne brute est bénéfique pour l'investissement à venir mais que diront-ils quand il faudra de nouveaux moyens pour maintenir ces équipements, donc une augmentation du budget de fonctionnement ?

Je serai assez bref sur ce débat du budget primitif 2020 car vous avez dit l'essentiel, monsieur le Maire. Néanmoins, je ne résiste pas au besoin de dénoncer la contre-réforme de notre système de retraite en cours. Si ce projet venait à passer, c'en sera fini du rêve qu'avaient les résistants de la seconde guerre mondiale qui ont voulu léguer, dans le cadre du programme du CNR, un système juste pour tous et pérenne dans son financement pour les générations à venir.

Juste car ce système, que les loups des assurances veulent voir mourir, permet aujourd'hui encore à la France d'avoir l'un des taux les plus bas de retraités pauvres au monde.

Juste encore car il était autogéré par les salariés eux-mêmes à son origine, fixant les taux de cotisation nécessaires pour financer une vie du troisième âge digne. Cela a été

insupportable pour la bourgeoisie et la finance qui a toujours vu une manne qui lui échappait. C'est sous des mots usurpés d'égalité, universalité ou solidarité que ce gouvernement tente de tromper les Français, l'objectif étant de contractualiser des retraites par capitalisation et de mettre enfin cet argent à la bourse.

Ce ne sont pas moins de 1 700 Md€ d'assurances-vie supplémentaires qui sont attendus. Rien d'étonnant que le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, soit pris la main dans le sac en pleine collusion d'intérêts avec les assurances.

Pérenne enfin car les fondateurs de la Sécurité sociale avec Ambroise Croizat, ministre du Travail à l'époque, ont inventé des mécanismes de financement solides qui ont perduré plus de soixante-dix ans. L'argent existe, 10 % de cotisations sur les revenus de la finance rapportent suffisamment pour envoyer l'âge pivot aux limbes. Une réelle égalité de salaire femme/homme est aussi une mesure à mettre en place de suite permettant l'apport de nouvelles cotisations sociales.

Je ne développerai pas plus car, pour se faire une opinion, la presse abonde d'articles sur le sujet, mais, une nouvelle fois, j'attire votre attention de ce que vous, qu'il y a peu vous disiez encore de Gauche et aujourd'hui constituez le nouveau groupe LREM dans ce conseil, êtes porteurs. Sans doute diriez-vous que ces propos n'ont rien à faire dans un débat de budget primitif, d'ailleurs vous n'êtes pas les seuls. Et pourtant, cela a tout à voir et peut se résumer dans les lignes budgétaires, celles attribuées au CCAS, aux EHPAD, aux solidarités diverses, à la lutte contre l'exclusion, etc. Il faudra abonder lorsque cette loi sera pleinement active (ce n'est pas pour demain, certes) car, inéluctablement, la mise en place d'un système de retraite équivalent à ce qui s'est fracassé aux US en 2008, mettant des centaines de milliers de retraités sur la paille, aura des répercussions sur nos budgets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Crombecque pour terminer les interventions avant que je ne réponde un peu ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il est toujours difficile d'être le dernier après des interventions qui nous ont menés dans l'économie à 20 000 € ou dans des principes beaucoup plus élevés.

J'aimerais remercier tout d'abord, comme l'ont fait un certain nombre de mes collègues, les services pour la préparation toujours éclairante, efficace et pédagogique des documents qui nous ont été transmis ; remercier le maire pour sa présentation qui a déjà permis de faire ressortir les points saillants du budget 2020.

Pour commencer mon intervention, parce qu'on le fait finalement assez rarement, je voudrais dresser quelques perspectives en termes de ratios.

Les chiffres mentionnés qui peuvent déconnecter de toute réalité peuvent apparaître soit grandioses soit petits, mais on parle quand même d'une population villeurbannaise de 149 000 habitants. C'est quelque chose qui est important, on le dit souvent : dans d'autres territoires, nous serions la ville pivot du territoire concerné. Le budget qui nous est proposé est de 184 M€ (je fais des arrondis). C'est toujours à travers ces deux chiffres qu'il faut penser notre analyse.

Je le dis amicalement à Prosper Kabalo à qui, humainement, je continue à adresser des signes amicaux, mais avec qui, en termes politiques, nous ne sommes plus d'accord, le désaccord commençant sur l'irresponsabilité du projet : je pense que le projet de budget qui est présenté est un projet responsable, responsable en termes de chiffres, responsable en termes de volonté politique.

Aujourd'hui, nous sommes dans un élément où les ressources liées à la fiscalité directe, les dotations, les compensations de l'État et de la Métropole, représentent 76,97 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui représente, en chiffres bruts, 153 M€, ce qui, en termes de ratio par habitant, représente 1 018 €. Quand on compare avec des villes de même strate que Villeurbanne, c'est là aussi où les comparaisons peuvent être pertinentes, on s'aperçoit que l'on est dans ces autres villes à 1 335 € par habitant. Là, l'exemplarité est manifeste, les mathématiques ne font pas tout, mais que l'on ne nous fasse pas un discours de budget dérivant, de poids sur la population. Ces simples calculs, sur les mêmes étiages, étaient d'ailleurs présentés d'ordinaire par Prosper Kabalo qui s'en félicitait, et là il n'était plus question d'irresponsabilité.

Au-delà des chiffres, même s'ils sont importants, c'est le cap politique qui nous est proposé qui est important, et ces chiffres, dans le quotidien, ce sont des politiques concrètes, des équipements concrets pour nos concitoyens, dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance, des services aux personnes âgées, du sport, des services qui sont offerts, et dans un équilibre territorial qui permet des services dans l'ensemble des quartiers de notre ville.

Monsieur le maire a déjà présenté des exemples sur lesquels je ne reviens pas mais auxquels notre groupe s'associe. Ce que nous voyons dans le budget et dans la politique qui a été menée, c'est simplement la fidélité à une tradition, la fidélité à la tradition de solidarité de Villeurbanne. Oui, le groupe socialiste, mais je sais que dans cet hémicycle il n'est pas le seul, veut être la force politique héritière de cette tradition.

Un exemple très clair, parce qu'il faut parler clairement. Peut-être que cela peut déplaire à certains groupes mais ce n'est pas pour autant que nous allons nous excuser de mener des politiques de solidarité. Un des exemples annoncés dans la presse, inscrit dans le budget, c'est l'accompagnement des personnes en grande précarité et le développement de l'offre de soins avec ouverture d'un lieu d'accueil et de bains-douches pour les familles sans-abri ou encore l'ouverture d'une maison médicale de garde. Là, nous sommes dans le concret, nous sommes dans la solidarité, et le groupe socialiste et apparentés, et je sais qu'il n'est pas le seul, est fier de ces réalisations.

À ceux et celles qui constamment, jour après jour, dénoncent les dépenses engagées par la majorité, il convient toujours de rappeler que ces ouvertures et le développement des services se font dans une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. Celles-ci s'élèvent pour le budget présenté à 127 M€ et, ramenées au nombre d'habitants, restent inférieures à la moyenne des villes de même strate. Puisqu'il faut toujours comparer pour montrer la rationalité des chiffres, nous sommes à 849 € par habitant contre 1 150 € pour les autres villes.

L'analyse des dépenses de fonctionnement de ce budget, et c'est là où nous sommes responsables avec volontarisme dans les politiques conduites, montre bien la continuité

avec les budgets précédents autour d'une recherche d'économies nécessaires, et cela a été rappelé par un certain nombre d'intervenants, mais sans altération du service rendu à la population.

Au moment où nous examinons notre budget, notre groupe se félicite de la bonne santé financière de la Ville. Le recours à la dette est mesuré et la capacité de désendettement est de 1,2 an quand la moyenne des villes de même strate se situe entre 6 et 9 ans. Il faut le rappeler, il faut le marteler, et il est curieux que ceux qui portaient cette parole il n'y a pas si longtemps aient omis de le faire dans leur intervention. La capacité d'autofinancement permet de continuer à investir pour accompagner la croissance démographique et le développement de la ville.

Nous sommes donc bien éloignés d'une description catastrophique énoncée par certains voici quelques minutes. Et à celles et ceux qui constamment, lors des discussions budgétaires, dénoncent la pression fiscale imposée par la majorité, nous rappelons (il faut avoir un peu de mémoire) que les chiffres n'ont pas varié depuis l'adoption en mars 2018 de ceux que nous avons votés.

Quand on veut un débat honnête, démocratique, sur les chiffres, il faut être honnête sur les éléments avancés.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites dans le budget représentent 127 M€ et la part la plus importante est celle liée au personnel avec 61,5 % du total. Si nous n'avons pas de personnel pour accompagner nos politiques, nous ne pouvons pas les conduire, à moins d'obtenir ou d'ouvrir le champ vers d'autres éléments, et c'est aussi l'élément important de saluer le travail effectué par les salariés de la Ville au service de nos concitoyens puisque, bien plus que les élus, ce sont les salariés qui sont en première ligne pour accompagner nos concitoyens. Sur ce point, je rejoins l'analyse faite par Jonathan Bocquet, qui avait déjà été faite lors de précédents échanges dans notre Conseil Municipal, sur le fait qu'il faudra sans doute regarder les conditions de pression au travail par rapport à la charge de travail des employés de la Ville.

Sur la ventilation des dépenses, sans entrer dans le détail de chaque ligne budgétaire, notre groupe se félicite de voir l'éducation occuper le premier poste avec 35,2 % du total, permettant ainsi, et ce sont des éléments concrets de la vie quotidienne des jeunes villeurbannais et de leurs familles, la mise en place d'espaces de vie fonctionnels, d'organisations permettant le dédoublement des classes et de répondre à l'augmentation de fréquentation des restaurants scolaires. Je suis bien évidemment non exhaustif mais ce sont des éléments saillants de notre politique.

Je sais que mon collègue Jonathan Bocquet est toujours chagrin par rapport à la politique de la jeunesse, on peut être chagrin parce qu'on veut plus mais il faut quand même regarder la réalité, mon cher Jonathan, et dire que la politique qui a été conduite et qui continue d'être inscrite est ambitieuse vis-à-vis de la jeunesse, et que nous nous félicitons, dans notre groupe, de la volonté de poursuivre les actions socio-éducatives, les actions d'engagement de l'implication des jeunes, et de permettre cette politique d'accès à l'information pour le plus grand nombre, les actions de prévention et l'accompagnement aux pratiques numériques.

On peut dire qu'il faut faire plus mais le bilan est déjà globalement satisfaisant, il faut s'en accorder.

Cette solidarité que je viens de développer, elle reste notre boussole politique et elle s'exprime clairement dans l'ensemble des politiques inscrites dans le budget. À ce titre, notre groupe salue la subvention au centre communal d'action sociale à hauteur de 4,2 M€, ce qui représente une augmentation de 478 000 € par rapport à 2019.

Cette somme d'augmentations n'est pas inscrite dans le vide, il faut rappeler à nos concitoyens qu'elle résulte d'une volonté de poursuite d'impulsion constante d'actions en direction des seniors et des personnes en situation de précarité.

La solidarité que nous défendons est également à l'œuvre dans le choix d'augmenter les subventions aux associations portant ainsi le total à 12,8 M€. Pour notre groupe, les associations sont des éléments essentiels dans la vie et la cohésion de notre commune. Le budget prévoit par exemple, et concrètement là aussi, de soutenir la maison de quartier des Brosses, les centres sociaux, le projet du CCO, et permettez-moi là aussi de mentionner, en tant que président délégué, le soutien constant de la municipalité à la Mission locale de Villeurbanne et aux jeunes qui viennent tous les jours quotidiennement frapper à la porte. Je rappelle, même si cela échappe à quelques-uns des élus, que la Mission locale de Villeurbanne, c'est 5 000 jeunes accompagnés sur une année constamment. Là aussi, le travail et la solidarité s'exercent.

La solidarité pour nous, c'est également la volonté de permettre l'accès aux soins au plus grand nombre et, là aussi, nous nous réjouissons de l'augmentation du service municipal de santé scolaire permettant ainsi l'ouverture de nouvelles écoles, le développement du travail en direction des enfants en situation de précarité. Notre groupe se félicite de l'ouverture de la maison médicale de garde au Totem dont les permanences de soins de premier recours permettront une diminution des délais d'attente pour les patients. Là aussi, nous sommes dans la solidarité effective.

Alors, mes chers collègues, au-delà de la technicité d'un budget, parce qu'on peut se perdre dans les chiffres, il convient de rappeler que la construction d'un budget correspond avant tout et surtout à l'expression d'une volonté politique. Ce volontarisme politique de notre majorité se retrouve dans les projets multiples : le sport, la culture, l'amélioration du cadre de vie, l'extension et la prise en charge des parcs et jardins, démontrant clairement là aussi, pour ceux qui n'y croiraient pas, la prise en compte de l'écologie et du développement durable dans les politiques conduites.

Le budget primitif inscrit la poursuite et la finalisation des grands investissements urbains : ZAC Maisonneuve, ZAC La Soie, ZAC Gratte-ciel centre-ville. Les grands équipements déjà inscrits pour l'avenir (ZAC Grandclément, ZAC Saint-Jean notamment) permettront la création de logements, de nouvelles implantations économiques, de parcs urbains. Ces nouvelles réalisations sont nécessaires pour développer notre territoire et elles s'accompagnent d'une volonté de préserver et de réhabiliter l'existant.

Notre majorité n'oublie pas non plus la question de la prévention et de la sécurité sur notre commune. Une fois de plus, on ne va pas refaire le débat chaque fois, madame Morel, je rappelle que la Ville de Villeurbanne n'est pas l'État et ne peut pas se substituer au désengagement de l'État. Pour autant, car les problématiques sont complexes et ne

doivent pas être éludées, notre groupe rappelle sa volonté de fonder sa politique sur la prévention mais sans écarter les nécessaires sanctions.

Tout en connaissant les limites du dispositif, notre groupe soutient le déploiement de nouvelles caméras et notamment l'expérimentation de caméras nomades, ainsi que la création de 4 postes de policiers municipaux, tout en regrettant toujours que les effectifs de la police nationale ne soient pas à la hauteur des demandes. Si la surveillance doit décourager, éventuellement favoriser les sanctions, il n'en demeure pas moins que nous apportons une importance à la prévention et que notre groupe soutient les projets qui permettront, notamment avec les bailleurs sociaux, les centres sociaux, d'approfondir les actions de médiation de proximité.

Au moment du vote du dernier budget de notre mandature, le groupe socialiste se félicite que les grands engagements pris lors des Municipales de 2014 aient été maintenus, et chaque fois notre majorité municipale a répondu présente pour l'amélioration des conditions du bien vivre des Villeurbannais, pour le maintien des conditions d'un vivre ensemble solidaire, pour la promotion de politiques publiques destinées à maintenir la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Dans un contexte de désengagement de l'État, la majorité a pris ses responsabilités sur l'ensemble des budgets du mandat et sur celui présenté ce soir. Le budget primitif présenté est fidèle aux valeurs de solidarité, en dépit des orientations budgétaires et fiscales contraignantes du gouvernement dont les effets impactent les marges de manœuvre des collectivités locales. Je le dis d'ailleurs à nos collègues qui défendent la politique du gouvernement et s'inscrivent dans le soutien de La République en Marche, il faut qu'ils assument auprès des Villeurbannais les effets de la politique nationale sur les capacités d'agir de notre collectivité et donc sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Que certains dans notre assemblée soient devenus les contempteurs de leur ancienne famille politique, c'est le destin des nouveaux convertis toujours plus prompts à embrasser ce qu'ils critiquaient hier. Nous les laissons libres de leur nouveau chemin, de leur empressement à marcher, mais nous leur demandons d'assumer politiquement les projets du gouvernement qu'ils soutiennent désormais. Qu'ils viennent justifier, s'ils le peuvent, la mise à mal constante des collectivités territoriales !

Pour les élus socialistes, la vision politique de solidarité inscrite dans le budget est une fierté. Pour nous, l'ensemble des dépenses ne sont pas des coûts mais des investissements au service des habitants de Villeurbanne.

En guise de conclusion à mon intervention, pour celles et ceux qui sont dans l'incantation, je livre cette citation de Gustave Le Bon : « Les volontés faibles se traduisent par des discours, les volontés fortes par des actes. »

Les élus du groupe socialiste et apparentés, en soutenant le budget présenté, ont choisi le camp de l'action.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à tous les intervenants, à des degrés divers bien sûr d'adhésion ou pas à leur propos. Je vais apporter quelques réponses, je ne serai pas exhaustif comme Prosper Kabalo ne l'était pas d'ailleurs, il disait en général que si on répondait à tout ce

qui était exprimé, cela durerait trop longtemps. Je vais plutôt essayer de ramasser mon propos, ce qui me fera d'ailleurs l'occasion d'aborder certains des sujets évoqués ici.

Je vais quand même dire à Mme Haziza, puisqu'elle était la première intervenante avec des mots un peu excessifs en parlant d'augmentation des frais de personnel qui était inadmissible à 2,93 %, qu'elle était là l'an dernier au moment du budget, nous avons pour la première fois depuis longtemps des frais de personnel qui étaient en décélération par rapport aux années précédentes, ce que certains d'ailleurs n'avaient pas manqué de nous reprocher en disant qu'ainsi le service public en prenait un coup.

Je vous donne un chiffre quand même, et c'est vrai aussi pour Prosper Kabalo qui l'a évoqué, il les connaît : de 2014 à 2020, les frais de personnel ont augmenté de 7 %. Cette année, ils augmentent de 2,93 % mais il y a une année moins et d'autres années moins encore. Honnêtement, trouver cela inadmissible quand on sait qu'il y a eu je ne sais pas combien de classes créées, des classes des écoles maternelles qui s'accompagnent de création de postes d'ATSEM, que nous aurons l'année prochaine des nouveaux équipements de la petite enfance !

Bref, nous avons développé des équipements de toutes sortes et on peut quand même comprendre, quand on regrette que les investissements ne soient pas suffisamment forts (ce qui était un peu fort de café quand même, vous avez été la seule d'ailleurs à le dire), que la plupart d'entre eux, pas forcément tous, s'accompagnent un peu de personnel et donc de frais de fonctionnement.

Dire cela relève non pas de l'inadmissible mais tout simplement de la raison.

Monsieur Morel, Manhattan, on y reviendra tout à l'heure peut-être ! Sur l'ASVEL, puisque c'est vous qui avez le plus développé les choses, mais comme tout à l'heure, lorsque nous voterons les subventions aux associations sportives, je pense que ce sujet reviendra, vous me permettrez, comme à ceux qui l'ont évoqué, de clarifier les choses à ce moment-là, de façon à ne pas tout mélanger. Je vous dirai ce qu'il en est et aussi ce qu'il n'en est pas. Cela sera vrai aussi pour Mme Khelifi puisqu'elle a dit que ce n'était pas clair. Je crois que c'était votre propos.

J'y reviendrai et Ali Mohamed Ahamada aussi de son côté, vous verrez qu'il n'y a pas, entre les propos de Gilbert-Luc Devinaz de 2016, voire d'avant, et ceux d'aujourd'hui, des choses qui sont contradictoires, il y a simplement des situations qui ont changé, et je vous dirai pourquoi avec précision.

Madame Morel, je renonce. D'abord, votre propos n'appelle pas de réponse. Il n'y a qu'un propos que j'allais moi-même utiliser, mais finalement assez peu l'ont évoqué, c'est la sécurité. Dans cette période électorale, il y a quand même un côté miroir aux alouettes, je dirais plutôt course à l'échalote. Prosper Kabalo, qui a quand même été, comme il l'a dit lui-même, très responsable en matière de gestion budgétaire avec nous tous ensemble, regrettait cette année les frais de fonctionnement généraux. Il n'empêche que je vois ici (cela n'a pas été dit dans cette assemblée) que certains, lui en tout état de cause, veulent doubler les effectifs de la police municipale sur le mandat. On passerait quand même de 56 à 118 postes. Qu'est-ce que cela fera sur le mandat en restant dans une contrainte budgétaire au moins pendant les premières années, tant qu'on sera dans la mandature

Macron, avec une contrainte au niveau des frais de fonctionnement à 1,16 % ? Il faudra quand même que l'on me dise comment on fera.

Lui le disait à d'autres précédemment quand on avait ce genre de remarque où il fallait doubler les choses d'un coup de baguette magique : qu'est-ce qu'on supprime ? On n'accompagnera pas la création de 56 postes, y compris sur un mandat, en restant dans une augmentation de 1,16 % des frais de fonctionnement. Ou alors c'est la fée Clochette ou le magicien d'Oz ou Merlin l'Enchanteur. Prosper Kabalo a quand même fait preuve, à nos côtés, de responsabilité, je ne vois pas très bien comment on peut faire cela. Je vois qu'il y a une campagne électorale, que tout le monde parle de sécurité et qu'il y a une course à l'échalote qui relève un peu de l'irresponsabilité.

De la même manière, la généralisation de la vidéosurveillance (je vais un peu plus loin à ma droite avec Didier Vullierme), nous en avons parlé souvent, s'est faite de façon rationnelle, avec un cabinet, avec des études. Quand c'était nécessaire, on le faisait, quand cela l'était moins, on ne le faisait pas. Si on dit qu'on veut le généraliser, il va falloir m'expliquer ce qu'est la généralisation et que c'est à contre-emploi, en tout cas de façon très différente de ce que nous avons fait dans le mandat précédent où nous y sommes allés avec pragmatisme, en étudiant les situations et en ne disant pas qu'on allait généraliser la vidéosurveillance à l'échelle de la ville.

Je rappelle par exemple que, sur une ville comme Lyon, dont on pourrait penser qu'ils en ont fait plus, les territoires vidéosurveillés ne représentent jamais que 10 %, 15 %, 20 %. Donc, généraliser, cela ne veut pas dire grand-chose sinon répondre à une demande supposée de la population de plus de sécurité. Et au lieu de répondre en disant que c'est un sujet complexe, qu'il se traite de différentes manières, qu'il y a beaucoup de façons pour l'aborder, qu'il y a l'État et d'autres, l'Éducation nationale, etc., si on y répond simplement à travers l'augmentation des effectifs de police municipale et à travers la généralisation de la vidéosurveillance, je regrette, je ne trouve pas cela très sérieux.

On va aller plus loin puisque le candidat préféré de Mme Haziza, qui n'est pas là encore, triple la police municipale. Cela veut dire qu'on peut toujours en faire davantage.

Je voudrais aussi, à Mme Khelifi qui a eu une intervention brève, répondre sur deux points. Vous être revenue sur les parcs et jardins, je ne dirai pas que c'est votre fonds de commerce mais c'est quelque chose que vous avez répété souvent. Nous avons fait beaucoup dans ce mandat, beaucoup dans les mandats précédents aussi, et c'est vrai que pour le budget 2020, l'investissement, et donc le nombre de mètres carrés qui va avec, est relativement plus faible qu'il n'a été les années précédentes. C'est un fait. Mais nous sommes dans la réalité du budget d'investissement, ces choses-là se jugent dans la durée. Elles se jugent sur ce qu'on a fait avant et pas simplement sur 2020, parce qu'il y a des opérations qui arrivent à maturité, d'autres qui ne le sont pas, et elles se jugent sur ce que l'on fera après. Je veux bien qu'après on remette tout en cause, je ne suis pas sûr que ce sera si facile que cela. Il y a une continuité dans la gestion municipale qui fait qu'on ne fait pas des virages à 180° aussi facilement.

Enfin, je vous avais donné, au moment du débat d'orientations budgétaires, les chiffres sur la période 2020-2026 qui sont aujourd'hui dans nos dossiers. Il y a 4,5 ha de parcs requalifiés et 6,8 ha de création, dont notamment les 3,2 ha de la ZAC Grandclément que

vous revendiquez, en disant presque que c'est vous, mais Richard Llung y a été pour quelque chose, moi aussi, sans parler des berges de Saint-Jean qui, aujourd'hui, ne sont pas chiffrées en mètres carrés.

Il faut prendre les choses dans leur totalité et pas simplement sur un budget de 2020 qui est un peu en ressac, mais après le ressac, la marée monte à nouveau et les vagues vont un peu plus loin.

Sur le bio, vous l'avez abordé légèrement mais cela fait partie des choses sur lesquelles vous vous répétez (ne le prenez pas plus mal que cela), l'objectif de la loi Egalim qui est de 50 % de bio et de local en 2022 est notre objectif, et il n'y a aucune raison de penser que nous ne le tiendrons pas.

J'ajoute que vous avez participé au dernier conseil local de développement durable au cours duquel nous avons parlé de l'alimentation, tout le monde était présent, nous avons reçu des producteurs, les locaux que nous avons aidés notamment à se convertir en bio. M. Damien Berthilier citait souvent ce bel exemple de ce producteur de yaourts de Mornant avec lequel nous avons pu fixer des commandes suffisamment importantes pour lui acheter à lui directement, donc dans un circuit extrêmement court géographiquement et financièrement si l'on peut dire, et cela lui a permis, parce qu'il y avait une solidité et une visibilité de la commande, de faire sa transformation bio.

Je ne dis pas que nous travaillerons toujours avec lui parce qu'il y a des marchés mais voilà l'exemple d'une politique volontaire et responsable pour progresser dans ce domaine.

Quand, au niveau de la Métropole, on parle de 100 % bio, excusez-moi, ce n'est pas possible. Ceux qui font du 100 % bio sont ceux qui ont des cuisines centrales en DSP ou des petites communes. Si vous voulez repasser en DSP, vous aurez des tomates bio qui viendront de Cadix ou de Séville sous des tentes avec des travailleurs immigrés qui sont pressurés.

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous n'en voulons pas.

M. LE MAIRE.- Vous n'en voulez pas mais c'est cela. On sait qu'aujourd'hui notre agriculture ne nous permet pas d'avoir cet objectif de 100 % bio. On peut y tendre, être volontaire, même avoir des aides pour des agriculteurs comme nous l'avons fait avec les yaourts, mais croire qu'on aura 100 % bio même à la fin du mandat, ce n'est pas vrai, et cela fait partie des promesses de campagne. Il y a la sécurité d'un côté et le 100 % bio de l'autre, sans dire comment on y arrivera.

La volonté ne doit pas être la velléité, il ne faut pas mentir en disant qu'on va faire du 100 % bio parce que ce n'est pas possible.

Mme Zemorda KHELIFI.- Pourtant, votre candidat est pour !

M. LE MAIRE.- Le 100 % bio pour nos 8 000 repas quotidiens, ce n'est pas tout à fait pareil qu'à plus petite échelle comme cela peut être le cas dans des plus petites communes. Il faut aussi prendre en compte cet effet de masse. Il n'y a pas aujourd'hui une agriculture en situation de produire régulièrement pour 8 000 repas par jour et elle ne le sera pas encore demain. On peut souhaiter qu'elle le soit le plus vite possible mais il n'est pas vrai de dire qu'on y arrivera dans les prochaines années.

Nous pourrions nous entendre sur ce point, avoir cette volonté de progresser et en même temps être un peu responsables dans la façon de le faire. Nous vous inviterons bientôt à une cérémonie d'adhésion de la cuisine centrale à la démarche Mon Restau Responsable, avec la fondation Nicolas Hulot qui vous est chère, la Fondation pour la nature et l'homme, avec le réseau Restau'co, des réseaux professionnels et avec quelques convives.

Mme Béatrice VESSILLER.- Avec plaisir !

M. LE MAIRE.- Greenpeace est invité et sera présent.

Tout cela pour montrer que les efforts que nous faisons au niveau de la cuisine centrale sont réels. Je trouve que nous avançons de façon pragmatique et volontaire sur ce terrain.

Je termine avec Prosper Kabalo. Je peux aussi lui dire « Cher Prosper », et c'est vrai, comme l'a dit Yann Crombecque, j'ai un peu tristesse de voir quand des personnes prennent un autre chemin. Moi aussi, bien sûr. Il est dans une situation singulière, il l'a dit au début de son propos ce soir. Il a présenté tous les budgets depuis 2001, puisqu'il était adjoint aux finances dans l'équipe municipale en 2001, pendant trois mandats, c'est conséquent, comme moi maire, et, ce soir, c'est moi qui l'ai fait comme je l'avais fait pour le débat d'orientations budgétaires parce que, nous nous en étions entretenus en privé, je trouvais assez légitime que, pour le dernier budget de ce mandat et même de ces mandats, face à quelqu'un qui avait dit qu'il suivait un autre chemin et qui le concrétisait, ce soit le Maire et de la majorité qui le fasse. D'ailleurs, je pense qu'il l'a dit lui-même au début de son propos, il ne conteste pas la forme.

Sur le fond, je vais un peu plus loin puisqu'il a quand même participé à l'élaboration de ce budget, il a dit qu'il n'avait pas été dans les derniers échanges, ce n'est pas tout à fait vrai. Il n'y a que sur l'ASVEL peut-être qu'il a pu exprimer un point de vue un peu différent mais, pour le reste, sur les créations de postes, sur les services nouveaux, je n'ai pas entendu dans la préparation budgétaire de propos qui puissent lui permettre de dire (il ne l'a pas dit tout à fait) qu'il aurait sans doute, s'il avait été à ma place, présenté un budget différent. En tout cas, je ne le ressens pas.

M. Prosper KABALO.- Est-ce que je peux répondre ?

M. LE MAIRE.- On ne va pas refaire un débat mais la préparation budgétaire que nous avons faite ensemble n'a pas conduit à des propositions singulièrement différentes de ce qui a été présenté ce soir, à quelques exemples près. On y reviendra peut-être pour l'ASVEL tout à l'heure.

Il aurait pu l'être s'il n'avait pas choisi, avec quelques autres, de s'engager sur un autre chemin que celui des équipes précédentes. Un peu avant moi, depuis 1977, ce sont des équipes de Gauche qui ont conduit cette Ville et qui ont conduit globalement des politiques de Gauche, le parti communiste seulement à partir de 1983, les Verts pendant deux mandats ou presque, ils auraient pu revenir cette fois, on verra bien plus tard. C'est quand même ce qui caractérise cette ville. Quand on parle de Villeurbanne, on parle d'équipes de Gauche qui ont conduit cette ville. C'est même constitutif de l'histoire de cette ville, Yann Crombecque l'a bien dit. Le seul moment où cela a dérivé, c'est avant 1977 avec Étienne Gagnaire qui avait choisi de s'allier à des forces de droite au nom d'un anticommunisme qui était le sien.

C'est un peu la même histoire là. J'ai lu que le parti socialiste perdait la boussole. La boussole va à droite assez clairement. Ceux qui ne s'en étaient pas rendu compte en 2017 au moment de l'élection de Macron peuvent avoir encore quelques excuses, mais après deux ans et demi de mandat, je pense que les choses sont claires et que ceux qui ont pu avoir des illusions, deux ans et demi après, c'est là. On ne peut pas dire qu'aujourd'hui une politique de gauche a été conduite avec Emmanuel Macron, même pas une politique de centre gauche, tout va à droite. Ce qui se passe aujourd'hui sur la réforme des retraites et sur d'autres sujets le montre.

Au niveau local, sans même faire la politique nationale, avec Monsieur Morel qui vote le budget cette année, comme Olivier Gluck, avec Mme Maurice, il y a ceux qui viennent de l'UDI, des Républicains, du MoDem, mais que l'on ne vienne pas nous dire que ceux qui perdent la boussole, ce sont les autres. Ceux dont la boussole change sont quand même ceux-là. C'est une vraie évidence.

Je conçois que ce soit un peu difficile à dire mais on ne peut pas continuer à dire qu'on est comme avant, la pureté, la tradition sociale libérale et républicaine comme l'écrit M. Chabrier, et dire que la boussole ne va pas à droite. Incontestablement, elle l'est à travers les forces politiques qui sont présentes dans ce mouvement. C'est incontestable et il vaut mieux ne pas chercher à s'en cacher mais je conçois que ce soit un peu difficile.

Mme Michèle MOREL.- C'est la tour de Babel !

M. LE MAIRE.- La tour de Babel, je ne suis pas sûr que vous connaissiez bien sa symbolique. (*Rires*) La métaphore n'est pas tout à fait la bonne madame Morel. C'est bien d'avoir des comparaisons, le miroir aux alouettes, je veux bien, mais la tour de Babel, cela ne va pas du tout !

Je suis encore maire, je suis encore dans la campagne parce que je reste ce que j'ai été, et j'ai à cœur que pour cette ville qui s'est construite sur l'histoire de la Gauche, dans la solidarité, dans les luttes sociales, cela continue. Quand je vois l'argument qui est de dire qu'on ne veut pas que Villeurbanne reste à la traîne de la Métropole, qu'est-ce qui aujourd'hui dans ce que nous avons fait montre que nous sommes encore à la traîne de la Métropole et que, parce qu'on a critiqué la Métropole, parce qu'on s'est situé de manière critique sur un certain nombre de points, et je l'étais encore sur un sujet particulier lundi, on se mette à côté de la dynamique métropolitaine ?

S'il y a un endroit où la dynamique métropolitaine s'exerce, c'est quand même bien à Villeurbanne. Et si elle s'exerce à Villeurbanne, c'est parce que nous sommes capables d'avoir des opérations avec la Métropole. Les ZAC dont on parle sont toutes construites avec la Métropole. Les objectifs du SCOT que l'on nous reproche quelquefois en termes d'intensification, ce sont quand même des objectifs métropolitains. Le Nouveau programme de rénovation urbaine s'est construit avec l'État et avec la Métropole. Récemment, l'Office foncier solidaire que la Métropole met en place est né ici à Villeurbanne, avec Rhône Saône Habitat. Nous sommes ravis que la Métropole le fasse aussi.

Dire qu'on est aujourd'hui à Villeurbanne, parce que cela a été écrit aussi, en opposition systématique avec les positions de la Métropole, c'est faux, on n'est pas en opposition systématique, on dit des choses qui ne sont pas les mêmes que celles des présidents

successifs de cette Métropole, mais on est dans une dynamique métropolitaine. Je dirais même plus, la Ville de Villeurbanne est une grande partie de la dynamique métropolitaine.

L'exemple, cher Prosper, de dire qu'on regrette d'être à l'écart de la Fête des Lumières, d'abord, ce n'est pas la Métropole, c'est la Ville de Lyon, ce qui n'est pas pareil.

M. Prosper KABALO.- C'est un autre sujet.

M. LE MAIRE.- C'est un autre sujet mais quand je l'ai lu, c'était à côté de cette dynamique. C'est même dans la presque île.

Je pense que l'on a intérêt dans cette ville, comme l'ont fait mes prédécesseurs, à jouer de la différenciation parce qu'elle crée de la dynamique, et ce n'est pas en faisant une scène supplémentaire des Fêtes de la Lumière ici aux Gratte-ciel que l'on va se différencier. On fait d'autres choses, on fait les Invites par exemple, d'autres choses avec la Maison du livre, d'autres choses avec l'École nationale de musique. Ce n'est pas participer à une dynamique métropolitaine que de s'inscrire comme la dernière roue du carrosse des Fêtes de la Lumière à Lyon, même si je n'ai rien contre, mais nous ne sommes pas ici à Lyon et je pense que ce n'est pas ainsi qu'on doit conduire la Ville.

Voilà ce que je voulais dire en réponse, en ayant un peu élargi mon propos. M. Kabalo veut dire un mot, bien sûr.

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, juste deux points puisque vous m'interpellez sur le budget. Je n'interviendrai pas sur le débat de la campagne, je regrette qu'il ait même lieu ici ce soir mais peu importe. Deux points sur lesquels vous m'avez interpellé, concernant notamment le doublement de la police municipale.

Nous avons actuellement un rythme de recrutement de 6 policiers municipaux par année, je propose d'en faire 8, soit 48 sur 6 ans, cela veut dire que l'on aura quasiment doublé l'effectif de la police municipale. Premier point.

Sur le deuxième point, j'ai regretté le débordement des dépenses de fonctionnement à 1,71 %, et j'avais dit à M. Grignard et Mme Paradas, lorsqu'ils m'ont informé de cette proposition, que je n'étais pas d'accord et qu'après avoir pendant des années instauré une ligne de conduite de non-dépassement des dépenses de fonctionnement, je souhaitais que l'on reste dans la ligne de 1,16/1,20. Voilà quel était mon propos, je n'ai pas parlé des dépenses de frais de personnel, j'ai trop de respect pour les personnels de cette commune.

Ce sont les deux points que je voulais corriger.

M. LE MAIRE.- Dont acte pour les frais de personnel mais, évidemment, une réponse en appelle une autre. Il ne fallait pas ouvrir la crèche Helen-Keller, on tenait les frais de fonctionnement. Je prends cet exemple au hasard, cela aurait pu être autre chose que la crèche Helen-Keller.

Le fait qu'au budget nous soyons à 1,71 % contre un objectif de 1,16 % qui nous est imposé, on sait quand même, et Prosper Kabalo le sait bien aussi, qu'un budget primitif, c'est un budget primitif, et que le compte administratif, j'en suis à peu près persuadé,

nous permettra de rentrer dans les clous de 1,16 %. Certaines dépenses ne sont pas faites, et on n'augmente pas en général, on diminue.

C'est un sujet assez mineur de désaccord même si j'entends bien qu'il a pu être exprimé.

Je voudrais à mon tour, parce que tout le monde l'a fait, j'aurais mauvaise grâce à ne pas le faire et surtout ce serait de ma part discourtois et impoli, remercier les élus d'abord qui nous ont tous accompagnés pendant cette période, qui ont voté les budgets, qui vont encore le voter pour leur majorité ce soir, qui ont surtout contribué pour la majorité à l'élaboration du budget, et je ne fais pas de distinction entre tel ou tel adjoint, tout le monde y a été associé, tout le monde a voté le budget, tout le monde a fait les efforts nécessaires. Ils se sont imposés à nous, nous le savons.

C'est le dernier budget de ce mandat et, pour ce qui me concerne, c'est le dernier budget que je présente devant ce Conseil Municipal. Je n'aime pas céder à l'émotion mais j'en ai quand même un peu en disant cela. J'ai plutôt beaucoup de fierté par rapport à ce que nous avons réalisé dans les années précédentes et ce qui sera réalisé encore avec le budget 2020.

Ce budget 2020 est quand même à l'image de ce qu'a été le mandat qui se termine. Il se caractérise notamment par le développement de nouveaux services (écoles, établissements de jeunes enfants, complexes sportifs) et la mue de Villeurbanne. Un certain nombre de personnes qui viennent ici ou qui reviennent ont quand même le sentiment que cette ville a évolué, que des choses ont changé. Quand ils le disent, ce n'est pas pour le regretter, je sais bien qu'il y en a toujours qui trouvent que l'on construit trop mais, globalement, les gens apprécient que les choses se transforment, ils apprécient les mutations dans une ville qui se situe aujourd'hui résolument au cœur de l'agglomération, et il est normal que cela continue de s'accompagner d'un certain nombre d'éléments nouveaux.

L'effort d'investissement qui a été continu reste important et c'est une nécessité pour accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions. L'enjeu n'est pas toujours d'accueillir plus d'habitants mais de prendre toute notre place dans l'agglomération et d'apporter une qualité de service à la population actuelle et aussi à la population à venir.

On ne peut pas vouloir une agglomération en pointe sur les infrastructures, en pointe sur les déplacements, en pointe sur la prise en compte du changement climatique, la qualité de l'air, et en même temps refuser de construire des logements et repousser une dynamique urbaine. On sait que cela aboutit à éloigner les habitants les plus en difficulté du cœur de l'agglomération. Le « en même temps », que je dissocie de la macronie, montre quelque chose qui ne peut pas se faire simultanément.

Cette qualité de service, c'est aussi une qualité des espaces extérieurs, une qualité d'aménagement. Notre budget, cette année, en dépit de ce que je viens dire en termes d'espaces, de jardins, d'éclairage public, de participation aux aménagements de la Métropole, montre que nous sommes un pôle d'investissement essentiel. Nous allons bientôt inaugurer le cours Émile-Zola dans sa deuxième partie sur trois, cela montre qu'avec la Métropole, dans le temps et la durée, on a su travailler.

Ce développement dont je parle, car c'est un budget de développement, s'articule aussi dans un processus d'amélioration de nos services aux habitants en continu : activités

périscolaires, enseignement culturel et artistique, police municipale, prévention, accueil dans la restauration scolaire. Ce budget enregistre des évolutions dans tous ces domaines.

Évidemment, on peut souhaiter aller plus vite et plus loin. C'est facile de demander tout et tout de suite. Je ne désigne personne. Cependant, articuler développement quantitatif, qualitatif, nouvelles réponses et nouveaux enjeux de gestion, c'est là l'équation que ce budget doit résoudre et, de manière générale, c'est l'équation dans laquelle la gestion locale s'inscrit.

Notre dette a évolué au cours de ce mandat. Elle a évolué de façon assez forte, contrairement à ce que disait tout à l'heure la première intervenante, comme s'il suffisait de faire de la dette pour construire des équipements, mais nous restons aujourd'hui dans un cadre qui est tout à fait acceptable et soutenable. Les évolutions de notre politique fiscale ont permis d'inscrire ces développements dans la durée et de reconstituer un bon niveau d'autofinancement de la Ville.

Ce bon niveau d'autofinancement est essentiel pour continuer d'investir, et pour une Ville avec les ressources de Villeurbanne, qui sont des ressources limitées par des facteurs endogènes dont nous avons souvent parlé ici, y compris d'histoire fiscale, la bonne gestion s'impose à nous peut-être plus encore qu'à d'autres. Dans ces conditions, on ne peut pas recourir trop fortement à l'emprunt sans avoir le risque de dégrader très rapidement les finances locales.

Ce sont ces équilibres que traduit notre budget et, globalement, la politique budgétaire qui a été suivie pendant ce mandat. C'est un enjeu que tous les adjoints ont partagé et auquel ils ont participé. Il a fallu procéder à beaucoup d'arbitrages, il a fallu les porter auprès des services et des partenaires qui peuvent être les associations. Il a fallu faire des choix conséquents comme la biennalisation des Invites qui a été faite par l'ensemble des acteurs culturels et des élus en situation de responsabilité. Cela a été fait aussi pour la délégation de la petite enfance, pour la fermeture saisonnière d'un équipement nautique pour des problèmes d'équilibre budgétaire.

C'est parce qu'il y a des équilibres entre ces différents choix que les habitants peuvent les comprendre. C'est parce qu'on ne le fait pas au nom d'un objectif purement financier et au titre de ratios immatériels mais bien dans l'objectif de mettre un projet au service d'une population. C'est bien pour cela que ces choix prennent leur sens.

(Brouhaha)

Madame Vessiller, j'arrive à ma conclusion. Vous n'allez pas parler aujourd'hui mais vous pourrez parler demain.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci !

M. LE MAIRE.- C'est mon dernier budget tout de même, c'est le dernier de mon mandat, vous pouvez peut-être m'accorder un peu d'écoute supplémentaire.

Mme Béatrice VESSILLER.- Cela fait un moment que l'on vous écoute, monsieur le Maire, c'est un grand plaisir mais tout a une fin.

M. LE MAIRE.- Écoutez-moi encore quelques instants sans trop m'interrompre, je vous en remercie d'avance, parce que ce que je vais dire va sans doute vous convenir encore plus.

On peut aussi être fier de voir les réponses que notre Ville a pu développer vis-à-vis des populations les plus en difficulté, qui ont été quelquefois critiquées par certains dans cette assemblée, particulièrement des enfants, en prenant en charge des besoins primaires, comme on dit, au niveau de la scolarisation, au niveau de la gratuité des repas dans les cantines quand il le fallait. Il est important que les collectivités aient la capacité d'adapter leurs interventions à cette population en fonction de besoins particuliers, malgré la loi de programmation des finances publiques, malgré le 1,16 %, malgré aussi les réformes de la taxe d'habitation.

Comme l'a écrit Philippe Laurent, maire de Sceaux, mais surtout expert en gestion publique, les maires ne peuvent pas être les sous-traitants de l'appareil d'État, d'autant plus quand cet appareil, et cela a été vraiment le cas depuis l'élection de Macron, les instrumentalise pour réduire un déficit auquel ils n'ont pas eux-mêmes contribué. Aujourd'hui, à ce niveau, le jeu de dupes est total et il se traduit par beaucoup de distance voire de mépris entre l'appareil d'État et ses représentants d'une part, et les élus locaux d'autre part. Il suffit d'aller au congrès des maires, il suffit de voir comment les maires, dans leurs différentes associations, ont pu réagir aux différentes mesures qui leur ont été imposées.

Pourtant, la cohésion est dans nos territoires, elle est aussi en mouvement dans les politiques sociales actuelles et, à Villeurbanne, nous tenons à cette cohésion, à cette capacité à développer et défendre auprès des habitants des projets nouveaux et à conforter le lien social qui est aussi si fragile.

Il faudrait, et c'est un souhait que je formule, que les élus nationaux, qui ne sont pas ici dans cette assemblée, à l'exception de Gilbert-Luc Devinez, mais il n'est pas en cause dans ce cas, en soient bien persuadés, ils verraient alors autrement l'action locale, ce qu'elle est, et ils s'apercevraient que l'énergie formidable de notre pays se situe largement au niveau de nos collectivités locales.

Voilà, mes chers collègues, en m'excusant auprès de Mme Vessiller d'avoir été un peu long mais le débat a été long et je n'ai pas répondu à toutes les questions.

Je vais mettre aux voix ce budget.

- Adopté à la majorité (44 pour - 6 contre - 2 abstentions) -

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons continuer avec un certain nombre de rapports pour lesquels il n'y a pas de demande d'intervention.

2 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

3 – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

4 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

5 – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR INTERNET PAR CARTE BANCAIRE ET PRÉLÈVEMENT « PAYFIP », POUR LES FACTURES ÉMISES PAR LA COLLECTIVITÉ – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

6 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE TROIS LOGEMENTS SITUÉS 28 À 32, RUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ À VILLEURBANNE -PROGRAMME « BERLIOZ » – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre - 1 NPPV) –

7 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS, SITUÉS 46, AVENUE MARC-SANGNIER A VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

8 – PROTOCOLE DE PROJET - RENOUVELLEMENT URBAIN ET PATRIMONIAL - RÉSIDENCE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) HABITAT SOCIAL « BONNETERRE » – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

9 – MODIFICATION DES EMPRISES FONCIÈRES, À ACQUÉRIR, NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES ESPACES PUBLICS DU PUP GERVAIS-BUSSIÈRE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

10 – APPROBATION DU TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DES MAISONS-NEUVES – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – DÉMOLITION DU LOCAL TECHNIQUE NUMÉRICABLE APPARTENANT À LA COMMUNE SITUÉ RUE BONNETERRE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

12 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE RAMPE COMMUNE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BA 211 À VILLEURBANNE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DÉSIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- M. Damien Berthilier qui a été au cœur de la démarche dira un mot. Madame Reveyrand ?

Mme REVEYRAND.- La Ville réalise et a déjà réalisé des opérations de désimpermeabilisation d'espaces extérieurs sur son patrimoine. Ce rapport est destiné à autoriser le Maire à solliciter des aides financières spécifiques à ce type d'action comme l'appel à projets de l'Agence de l'eau, et l'appel à manifestation d'intérêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je voudrais préciser pourquoi ces travaux sur des espaces qui sont a priori en bon état. D'abord parce que l'imperméabilisation croissante des sols, notamment en milieu urbain, a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau mais aussi sur la qualité de vie des habitants : épisodes de canicule de plus en plus fréquents mais aussi de plus en plus tôt, en mai et juin, inconfort voire problèmes de santé pour les personnes fragiles, personnes

âgées malades ou très jeunes enfants mais aussi pour tous, peu d'écart de température entre les fortes chaleurs de la journée et celles de la nuit, donc pas de repos possible pour tous.

En effet, les îlots de chaleur urbains générés par des surfaces qui ne laissent pas s'infiltrer les eaux pluviales et qui concentrent la chaleur sont pour l'essentiel dus à la minéralité de la ville, que ce soit les surfaces au sol ou le bâti. Même certains arbres peuvent être éprouvés par le stress hydrique qui peut aussi porter atteinte à la petite faune et plus largement à la biodiversité.

Ceci nous conforte dans l'approche que nous avons eue dès ce début de mandat, qui prévoyait, au-delà de nouveaux parcs, la rénovation d'espaces publics très minéraux et la volonté d'offrir la possibilité aux habitants de végétaliser la voirie.

Nous avons travaillé en 2018 la cour de l'école Édouard-Herriot accompagnés par l'École urbaine de Lyon, l'INSA Lyon 3, les mesures témoignaient de différences de température importantes entre les rayonnements de deux types de sol, jusqu'à 10 degrés d'écart entre l'avant et l'après, et d'ambiance de chaleur de l'air également en hauteur. Le retour à la pleine terre permet aux enfants l'observation de la nature et le jardinage, la plantation d'arbres, des sols clairs pour les espaces stabilisés et un changement d'ambiance puisque les enseignants trouvent les enfants plus apaisés.

Nous avons depuis engagé un partenariat avec l'ENTPE pour une étude de différents sols à expérimenter et à adopter.

La désimperméabilisation, c'est aussi la raison pour laquelle nous avons signé, en juin 2019, les principes de l'International Water Association nous amenant à rejoindre une série de villes internationales qui se sont penchées sur cette question avec diverses solutions, comme Philadelphie qui est un modèle du genre d'ailleurs.

Comme pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments de la Ville, une programmation a été établie avec, pour la rentrée 2020, la rénovation des cours d'école élémentaire Louis-Pasteur, maternelle Albert-Camus, maternelle Anatole-France. Le projet du parvis du Rize qui a été cité tout à l'heure par M. le Maire, que nous finalisons en ce moment, devrait changer l'ambiance de ce lieu en résonance avec le parc Jacob-Hugentobler. Ces travaux bénéficient aux habitants du quartier au-delà de l'école. Il faut qu'ils s'emparent de cette opportunité aussi et, si nous pouvons être un exemple, c'est bien le rôle de notre collectivité.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci, monsieur le Maire,

Je voudrais vraiment souligner tout le travail qui a été mené avec Anne Reveyrand sur la désimperméabilisation. Elle a très bien évoqué toutes les raisons pour lesquelles nous avons fait ce travail. Je voudrais vraiment souligner l'aspect novateur et le fait que nous ayons été parmi les premières villes de France à développer des cours que d'autres ont appelé « Oasis » ou « cours nature ». C'est une façon fondamentalement différente d'appréhender ce qu'est une école.

Si je prends l'exemple de la cour d'Édouard-Herriot, nous pouvons nous féliciter du vrai travail qui a été mené avec l'équipe pédagogique, avec l'équipe périscolaire, pour

réfléchir, à travers la question de la désimpermeabilisation, à la question du genre dans les cours d'école, de la répartition, le fait qu'on ne réserve pas 90 % d'espace pour les garçons et le reste pour les filles, mais qu'on retravaille des espaces qui permettent une vraie mixité de genres.

Travailler la nature au-delà de l'importance pour la désimpermeabilisation et les îlots de chaleur, c'est aussi réintroduire la nature. On l'a déjà fait en ville dans les squares, mais la réintroduire y compris dans les cours d'école, ce qui est assez contre-intuitif parce que, pendant des dizaines d'années, partout en France, on a fait des cours d'école qui répondaient à une forme de standardisation, un côté très pratique, mais on aseptisait, on artificialisait ce qui était une cour. Le fait de redonner toute sa place à la nature dans l'école, cela a aussi une vraie vertu pédagogique.

Le fait que les enfants aient travaillé sur les mesures et qu'ils l'aient fait en lien avec la Recherche est assez original dans le lien entre l'université et l'école. Nous avons la chance à Villeurbanne de bénéficier des meilleurs chercheurs en la matière, notamment à l'INSA, mais pas très loin de Villeurbanne à l'université de Lyon 3 sur la géographie urbaine dont l'équipe a travaillé, tout cela relié par l'École urbaine. Ce travail aura un vrai intérêt pour que tous les acteurs participent à la transformation de ce que doit être l'école mais aussi participent plus largement à ce que doit être la transformation de la ville.

L'attention était beaucoup sur l'année 2020 mais l'enjeu de la ville dans dix, vingt, cinquante ans, dans laquelle nous vivons, mais surtout nos enfants, la génération qui arrive, c'est la ville où aujourd'hui il fait 18° au mois de décembre et 42°/43° l'été dernier dans des records, mais c'est demain des pics à 50° l'été. Qui peut imaginer ce que sera la ville à ce moment-là et comment nous vivrons en ville quand on voit qu'aujourd'hui même les arbres ont du mal à résister ? C'est d'ailleurs pour les arbres que nous faisons cela aussi.

Il faut se dire que ce que l'on fait dans les cours d'école doit déborder sur la voirie. Si on repense la façon de faire les cours d'école mais que la voirie à côté continue d'être entièrement goudronnée et que, sur la copropriété attenante, on a un magnifique parking goudronné, c'est bien tout l'ensemble des citoyens qui doivent être impliqués et c'est par l'école, à travers l'école, que nous commençons cette impulsion qui est absolument nécessaire pour repenser une ville autrement, une ville résiliente dans laquelle on pourra continuer de vivre demain.

M. LE MAIRE.- Merci de ce propos. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2020 – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

15 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – CONVENTION AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – INDEMNISATION DES DROITS À CONGÉS ANNUELS NON PRIS DU FAIT DE LA MALADIE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

18 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – MODALITÉS DE GESTION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – GÉNÉRALISATION DE LA POSSIBILITÉ DE TÉLÉTRAVAILLER – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – CRÉATION DE POSTES D’AGENTS NON TITULAIRES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

22 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 2 contre - 5 abstentions) –

23 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2020 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

24 – PLAN DE STATIONNEMENT DE VILLEURBANNE - RÉVISION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre - 1 abstention) –

M. LE MAIRE.- Vous avez bien lu la délibération Madame Haziza ? C’est plutôt une délibération pour arranger les gens, ce n’est pas un problème de tarif. On note.

25 – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT (FPS) – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 3 abstentions) –

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

27 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE 2020
– Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- C'est une délibération récurrente mais qui présente un petit changement cette année. Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci monsieur le Maire,

Juste quelques mots puisque, effectivement, il s'agit de la cinquième année où nous sommes amenés à délibérer sur ce texte. La loi Macron prévoit, en effet, que l'autorisation d'ouverture dominicale des magasins soit votée tous les ans par le Conseil Municipal, après une délibération également de la Métropole.

Cette année, nous gardons la même position que les années précédentes. Une seule exception, la branche des commerces de détail non alimentaires qui a fait la demande à travers le management de Destination Gratte-ciel, qui bénéficiera d'un dimanche supplémentaire. Nous autoriserons 11 dimanches d'ouverture. C'était une demande forte des commerçants du centre-ville.

Pour les commerces de détail alimentaires de plus de 400 m², c'est toujours une autorisation de 9 dimanches.

Pour la branche automobile qui est à part, nous autorisons 5 dimanches d'ouverture.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Vous nous proposez à travers ce rapport pour avis d'autoriser les ouvertures dominicales de commerces. Ces ouvertures peuvent être désormais autorisées par le Maire depuis la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adoptée le 6 août 2015, dans un nombre maximal d'ouvertures de 12 par an.

Il s'agit d'un vrai débat de société qui s'ouvre à travers cette délibération avec une question essentielle en droit du travail : le dimanche doit-il être obligatoirement pour les salariés un jour de repos, un jour consacré à la famille, aux amis, à soi-même, bref à tout sauf un jour dédié au travail ?

Pour ma part, je considère que la liberté doit l'emporter sur toute autre considération. En effet, les salariés qui ne veulent pas travailler auront le droit de refuser dans le respect du Code du travail, sans que l'employeur ne puisse les sanctionner ou les discriminer. Et ceux qui souhaitent travailler verront leur rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Pour beaucoup, avoir sa rémunération doublée est une chance voire parfois une nécessité pour finir correctement les fins de mois. J'entends déjà certains de mes collègues pointer du doigt le système libéral capitaliste qui enferme les salariés dans une dépendance salariale et économique mais, à mon sens, c'est nier le droit de choisir.

Pour notre ville, ces ouvertures seront une aubaine de ne pas assister à la fuite des consommateurs vers le Carré de Soie ou la Part-Dieu qui bénéficient déjà de ces ouvertures dominicales planifiées. L'activité économique de notre ville doit devenir une

priorité, je vous l'ai dit dans le vote du budget primitif, et toutes les possibilités d'augmenter le dynamisme de nos commerces doivent aboutir.

Pour les acheteurs, ce sera l'occasion de mieux acheter du point de vue d'une personne travaillant du lundi au vendredi, soit environ 65 % de la population active, et disposant donc d'un temps théorique d'une à deux heures par jour de semaine et de 12 heures le samedi pour effectuer ses achats, soit 22 heures au total. Le fait d'ajouter une plage d'ouverture de 12 heures le dimanche augmente son temps de chalandise de plus de 50 %.

Voilà nombre de ménages pour qui cela crée une sérieuse opportunité d'optimiser leurs achats en fonction de leurs goûts mais surtout de leur budget.

Pour les commerçants en grande distribution, l'argument consistant à dire qu'ils vont être menacés ou fragilisés, comme on l'entend chaque année par certains groupes dans cette assemblée, ne peut prospérer si l'on étudie leur capacité d'adaptation depuis la création des grandes surfaces, l'ouverture des importations étrangères et la politique autophobe, il faut le dire, du refus des voitures en ville comme à Villeurbanne, poussant les clients très souvent vers les périphéries. « No parking no business » comme l'expliquait Bernardo Trujillo, l'accoucheur des grandes surfaces.

Enfin, il faut quand même rappeler que la demande initiale provient des commerçants villeurbannais, notamment l'association Destination Gratte-ciel qui ne représente pas la grande distribution comme on a pu l'entendre dans le passé.

Enfin, pour les Villeurbannais, je n'ai pas d'arguments car je ne peux pas m'exprimer à leur place et c'est peut-être là où j'aurais aimé connaître leur point de vue. J'ai noté qu'une consultation a été faite auprès des commerçants, des syndicats professionnels, et c'était une excellente chose. Ce genre de décision ne peut évidemment pas intervenir sans l'avis des premiers concernés, mais c'est vrai que j'aurais aimé une consultation, peut-être via un site Internet ou un sondage, sur le point de vue des Villeurbannais. Cela aurait été intéressant quand on sait que nous, les élus, représentons la voix des Villeurbannais avant tout.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Maire, vous avez bien compris que je soutiens votre autorisation de ces ouvertures dominicales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme chaque année depuis six ans, nous déplorons les ouvertures dominicales. Nous n'allons pas reprendre ce soir tous les arguments que nous avons donnés depuis le début de ce mandat sur ce sujet.

Nous souhaitons qu'un bilan économique global de ces ouvertures soit réalisé pour juger de leur intérêt d'un point de vue économique mais aussi des effets sur la surconsommation et la détérioration des conditions de travail des personnels concernés. L'accès à un bilan avec des indicateurs précis et des données sociales nous semble légitime compte tenu des enjeux sociaux et écologiques de notre temps.

Si nous intervenons de nouveau cette année, c'est surtout pour dénoncer, je cite « l'octroi d'un jour supplémentaire correspondant au dernier dimanche de novembre qui préfigure

les fêtes de fin d'année et correspond également à l'opération commerciale Black Friday », le fameux Black Friday, apogée de la société de consommation démesurée !

Plusieurs études montrent que ce vendredi noir venu des États-Unis, et qui dure en réalité plusieurs jours, est une source de gaspillage record à l'échelle mondiale et un désastre environnemental. Ces journées engendrent des montagnes d'invendus et de produits retournés, qui finissent généralement à la déchetterie.

Par exemple, 30 % des articles réexpédiés par les clients déçus d'Amazon Allemagne finissent à la poubelle. Des équipes d'Amazon sont affectées chaque jour à la destruction de meubles, téléphones, matelas, portables ou machines à laver neuves... Nous achetons 60 % de vêtements de plus qu'il y a quinze ans, alors que 85 % des textiles achetés finissent eux aussi à la déchetterie.

Arrêtons de soutenir la surconsommation et le gaspillage qui abîment notre planète pour plusieurs siècles. Au contraire, soutenons la lutte contre le gaspillage, les filières de recyclage et de réparation, luttons contre l'obsolescence programmée, défendons un autre modèle de société.

Monsieur le Maire, madame Perret, au Black Friday, nous préférons le Green Friday qui incite à la consommation durable voire à la non-consommation.

La course effrénée à la consommation, avec le gaspillage et la dégradation de l'environnement qui l'accompagne, ne peut plus être érigée en modèle de société.

Nous voterons contre cette délibération qui est un mauvais signal pour l'engagement dans les transitions économiques, sociales et environnementales auquel nous aspirons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Merci monsieur le Maire.

Tout d'abord, vous avez parlé de Merlin l'enchanteur, moi je vous exprime simplement la position de Pascal Merlin.

C'est une délibération récurrente qui nous est présentée ce soir pour aboutir, s'il y a accord du Conseil, à un arrêté du maire sur l'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche à Villeurbanne. Le nombre de jours dérogatoires est le même sauf pour les commerces de détail non alimentaires.

Avec ce rapport, nous sommes interrogés encore sur le travail le dimanche mais avec quel choix de société ? Il faut rappeler quand même que le travail le dimanche, c'est déjà une réalité pour 81 % des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des surveillants pénitentiaires, tous ces gens travaillent le dimanche, et nous sommes loin de l'insupportable logique ultralibérale avec cette affaire que vous avez tous en tête, qui avait défrayé l'actualité, d'un supermarché ouvert le dimanche mais sans salarié.

Nous sommes ici dans quelque chose de raisonné, de discuté avec les commerçants, basé sur le volontariat, et il faut rappeler que le repos demeure le principe et le travail l'exception.

Les Gilets Jaunes l'an dernier ont entraîné une augmentation de plus de 13,8 % du e-commerce. Il y a aussi un effet vertueux à la mise en place de cette mesure parce que si cette ouverture le dimanche n'existait pas, on peut penser qu'il y aurait un report sur le e-commerce, et cela a des conséquences sur l'empreinte carbone car si dans le e-commerce le trajet domicile/magasin n'existe plus, l'ADEME l'a montré, les livraisons en urgence et en petite quantité multiplient la consommation en carburant et la production de gaz à effet de serre. Et que dire des externalités négatives, ces grands entrepôts de grandes firmes, celle avec un grand A (je ne lui ferai pas de réclame, je ne dirai pas la suite) qu'il faut souvent climatiser voire chauffer ?

Tout ceci nous a convaincus de voter ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci monsieur le Maire,

Comme d'habitude, nous allons voter contre cette délibération d'ouvertures dominicales parce que Mme Haziza a en soi raison de dire qu'il s'agit effectivement d'un choix de société. Nous ne sommes pas pour ce choix de société dans laquelle on laisserait un soi-disant choix, que je mets entre guillemets, aux salariés de travailler le dimanche. Parce que si on avait traité de la même façon les esclaves noirs de l'Amérique du Sud, ils avaient le choix entre travailler dans les champs de coton ou le coup de fouet. C'est une façon assez étrange de percevoir la liberté de s'épanouir.

Oui, madame Haziza, je sais que ce n'est pas très confortable mais le choix d'une société juste et équitable passe d'abord par des salaires décents pour toutes les personnes. Cela passe d'abord par le droit à la liberté de faire de son dimanche un vivre en famille, et la vie en famille oblige à ce que tous les membres de la famille puissent être disponibles.

Cela permet notamment de réaliser ses souhaits d'épanouissement culturel. Cela permet de réaliser ses souhaits d'épanouissement sportif à des moments autres où on vient imposer la consommation, la consommation et à nouveau la consommation. Cela suffit ! Il y a une certaine indécence quand même entre le consommateur qui se déplace un dimanche et la caissière qui a absolument besoin de ce dimanche pour arriver à boucler ses fins de mois. C'est tout ce que j'avais à dire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Perret, un mot ?

Mme Natalie PERRET.- Juste quelques mots puisqu'on ne va pas refaire le débat. Je voulais simplement préciser que, depuis cinq ans, nous prenons la décision la plus pragmatique possible, qui prend en compte plusieurs paramètres. C'est une demande des commerçants. Chaque année, la Ville mène une consultation avec un certain nombre de commerçants. C'est bien une évaluation des besoins des acteurs du commerce local.

Deuxième paramètre, c'est la volonté de la Ville de soutenir le commerce de proximité, de favoriser une dynamique commerçante. La Ville soutient la démarche du management de centre-ville, ce serait un non-sens de ne pas accorder une ouverture dominicale lorsqu'il y a par exemple des périodes de soldes ou des événements ou lors de la période des fêtes. Cela n'irait pas dans le sens que nous souhaitons de favoriser une dynamique commerçante.

Évidemment aussi, Villeurbanne est entre deux pôles majeurs et, pour éviter une évasion vers le Carré de Soie ou la Part-Dieu, il paraît judicieux quand même d'accorder un certain nombre d'ouvertures dominicales.

Pour terminer, dans la perspective de la nouvelle ZAC Gratte-ciel où il y aura un doublement de la surface commerciale, là aussi, le fait de ne pas accorder des dérogations dominicales serait un non-sens.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est vrai que c'est un débat récurrent, on peut chacun avoir de bons arguments et de bonne foi. J'ai un petit regret, mais c'est de ma faute, je n'ai pas été assez attentif à cette délibération parce que j'ai vu qu'elle se répétait d'une année sur l'autre. J'avoue que la référence au Black Friday me défrise un peu. Je vous le dis comme je le ressens. Nous sommes passés de 10 à 11. Honnêtement, je sais bien que cela ne changeait pas grand-chose sur le fond parce que ce n'est qu'un certain type de commerce, c'est à mesurer, mais cette « anglo-saxonnerie » pour désigner un vendredi noir avec ce Black Friday, honnêtement, je ne trouve pas que c'est ce qu'il y a de mieux à importer dans notre pays.

C'est un jour de plus, il y a quand même un certain nombre de commerces et de citoyens et des marques éthiques et responsables qui ont réagi très bien sur ce sujet en disant qu'ils n'y participaient pas. Il y a un mouvement qui dénonce ce Black Friday. Je vais voter la délibération quand même mais si j'avais vu avant le Black Friday, je me serais un peu interrogé. Je reconnais que je ne l'ai pas vu dans la délibération.

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, une explication de vote.

Avec Damien Berthilier, nous partageons la plus grande partie des arguments qui ont été déposés par Olivier Gluck et par Hector Bravo, mais comme nous ne l'avons pas évoqué en réunion de groupe, nous nous contenterons de nous abstenir.

M. LE MAIRE.- Bien. Je mets ce rapport aux voix. Je ne vais quand même pas m'abstenir parce que j'ai proposé la délibération mais le cœur serait à l'abstention pour le Black Friday. Je voulais vous le dire. Je formule le souhait que ceux qui seront à l'exécutif de cette Ville peut-être anticipent davantage la prochaine fois.

- Adopté à la majorité (32 pour - 9 contre - 11 abstentions) -

M. LE MAIRE.- C'est un vote nuancé tout de même.

28 – ORGANISATION VILLAGE DES RECRUTEURS 2020 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) POUR L'ANNÉE 2020 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité –

30 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ENTREPRISE EMERJEAN DANS LE CAS D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE 2020-2022 – Mme Agnès THOUVENOT

31 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PÉRIODE 2020 A 2022 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Les deux rapports sont groupés dans la discussion, nous en avons convenu à la conférence des présidents. Mme Thouvenot si elle veut dire un mot, et ensuite Mme Haziza et le groupe Europe Écologie Les Verts, je ne sais pas qui ?

M. Olivier GLUCK.- C'est retiré.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- C'est retiré également pour moi, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ces deux délibérations permettront l'attribution de deux subventions : une subvention d'investissement pour les locaux d'EmerJean qui viennent d'être achetés par la Métropole parce qu'ils étaient devenus beaucoup trop étroits par rapport aux 80 salariés, la subvention d'investissement permettra l'aménagement de ces locaux.

La deuxième délibération concerne la subvention à l'association le Booster qui accompagne les personnes privées d'emploi vers l'emploi, en complémentarité avec Pôle Emploi, et notamment travaille beaucoup sur l'accès à la formation des salariés d'EmerJean pour que leur envie de formation devienne une réalité concrète, parce qu'il ne suffit pas d'avoir simplement envie, on voit bien que le chemin pour aller vers la formation est parfois un peu complexe.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je retire mon intervention mais je voulais juste faire une toute petite explication de vote et indiquer mon engouement pour ce projet, à la fois pour la société et l'association, et même si je ne fais pas d'intervention, j'aimerais dire que cela va dans le bon sens et que de tels projets sont dynamiques et bénéfiques pour notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est proposé de voter deux subventions.

Le principe de l'entreprise à but d'emploi EmerJean a montré son efficacité. La première, c'est surtout redonner confiance et dignité à des personnes fragilisées par le non-emploi. La deuxième, c'est créer des emplois sur un territoire qui, s'il connaît une activité économique, ne propose pas d'emploi à une population éloignée de l'emploi. Ce ne sont

pas moins de 80 emplois qui ont été créés grâce à des personnes au chômage qui voulaient sortir de cette situation.

Ils ont donc proposé des activités dont ils seraient les acteurs. Ils ont participé à la co-construction de leur fiche de poste, aidés en cela par des cadres de la société chargée de trouver les débouchés nécessaires à la vie économique de l'entreprise.

Les salariés employés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. L'activité développée est localisée sur les territoires Saint-Jean et répond à des besoins spécifiques jusqu'alors non couverts et ne venant pas en concurrence d'une activité déjà existante.

L'entreprise EmerJean, à travers ses créations d'emplois, soutient des objectifs en matière d'écologie mais aussi d'économie sociale et solidaire.

La dynamique enclenchée par ce dispositif a également permis le renforcement des liens avec les acteurs de l'emploi que sont la Métropole à travers ses salariés présents sur le territoire pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et le Pôle Emploi dont une permanence démarrera dès janvier. La proximité de ces services favorisera encore davantage la prise en compte des freins rencontrés par les chômeurs et aussi les jeunes qui restent en attente de formation ou d'emploi sur ce territoire, et qui ont encore beaucoup de mal à pousser la porte de l'entreprise.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu dès ses débuts l'initiative. La Métropole, après de nombreuses hésitations, nous a finalement rejoints dans cet engagement. Le succès de « Territoire zéro chômeur de longue durée » a suscité de l'intérêt et ce sont aujourd'hui 100 territoires qui se sont déclarés intéressés par une telle expérimentation dans une nouvelle édition. On ne peut que se féliciter qu'un tel dispositif intelligent ait vu le jour, sorti des réflexions du monde de la solidarité, au premier rang desquels ATD Quart-Monde.

Peut-être s'agit-il aujourd'hui de s'appuyer un peu plus sur les structures qui ont à lutter contre la pauvreté et qui, sur ce terrain, se montrent particulièrement innovantes.

Nous ajouterons également que l'aide que nous apportons reste modeste, et surtout nous pourrions en mesurer les effets directs en termes de création d'emplois, ce qui est bien différent de milliards apportés à des grands groupes industriels sans contrepartie en matière de création d'emplois et qui, au contraire, ont procédé à des licenciements.

Les élus du groupe socialiste et apparentés voteront bien évidemment ces rapports.

M. LE MAIRE.- Merci. Hector Bravo voulait dire un mot ?

M. Hector BRAVO.- Juste une explication de vote : nous nous étions déjà abstenus lors d'une précédente délibération, nous reconduisons notre abstention.

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire.

En ce moment, il y a un débat assez fort sur l'utilité ou non de cette expérimentation. Mme Gandolfi a fait état de la confiance retrouvée d'un certain nombre de salariés, le nombre important de personnes qui sont retournées à l'emploi (80). Le rapport de l'IGAS et de l'IGF qui est paru fin novembre fait état d'un non-coût de la privation d'emploi. Je vous invite à lire ce rapport et notamment à mesurer le paradoxe voire les propos contradictoires qui peuvent être menés à l'échelle d'une politique gouvernementale sur la

question des invisibles. Aujourd'hui, dans l'expérimentation, 46 % des personnes n'étaient pas connues des services publics de l'emploi et, aujourd'hui, les conclusions seraient que ces personnes ne coûteraient rien à la société puisqu'elles seraient dans le non-recours.

Aujourd'hui l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » à Villeurbanne permet à 80 personnes, dont 40 non connues des services sociaux, des services de Pôle Emploi, d'avoir retrouvé le chemin de l'emploi, d'avoir retrouvé une forme de dignité parce qu'elles exercent des activités. Elles sont dans un travail collectif.

L'enjeu aujourd'hui, c'est de transformer cette confiance retrouvée en des compétences qui soient transférables sur le marché du travail. Et, là encore, un travail très important est à conduire parce que beaucoup de ces expériences ne font pas l'objet d'une reconnaissance facile. Ce sont toutes les expériences acquises par tout un chacun dans la sphère domestique, dans des expériences professionnelles, dans des pays étrangers qui finalement sont difficilement transférables en France, et c'est là le défi pour que ces personnes retrouvent aussi un travail, peut-être ailleurs que dans l'entreprise EmerJean.

En tout cas, l'entreprise EmerJean a un peu tangué dans l'année. Aujourd'hui, elle a retrouvé plus de sérénité et notamment dans toutes les instances représentatives du personnel qui fonctionnaient extrêmement bien ces dernières semaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ces rapports aux voix successivement.

Pour l'entreprise EmerJean :

- **Adopté à la majorité (42 pour - 10 abstentions) –**

Pour l'association Booster :

- **Adopté à la majorité (42 pour - 10 abstentions) –**

32 – CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC PÔLE EMPLOI – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets le rapport aux voix.

- **Adopté à l'unanimité –**

33 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'ANNÉE 2020 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- **Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –**

34 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

**35 – CONVENTION AVEC LES CENTRES SOCIAUX VILLEURBANNAIS –
M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- Monsieur Ambrogelly souhaite dire un mot.

M. Marc AMBROGELLY.- Merci Monsieur le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 ont été votées une convention cadre ville-CAF et les 6 centres sociaux et une convention locale ville-CAF et chaque centre social. Aujourd'hui, il vous est proposé de valider les avenants financiers fixant les montants attribués à chaque centre social en ce qui concerne le fonctionnement global, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, ainsi que l'insertion pour les permanences emploi-formation, exception villeurbannaise favorisant le retour à l'emploi.

D'autres subventions sont accordées tout au long de l'année au titre des dispositifs comme Contrat éducatif local, Contrat urbain de cohésion sociale, Fonds d'initiatives jeunes, avec quelques particularités concernant le centre de Cusset, avec la médiation au Monod-Baratin, et le centre social des Buers qui gèrera l'accueil de loisirs Helen-Keller de 24 places.

De quoi s'agit-il ? Par leur proximité au quotidien avec les habitants, les centres sociaux sont un des lieux où se construit une culture populaire partagée au service de tous. Les démarches proposées, construites avec les habitants, s'enrichissent des dimensions interculturelles et intergénérationnelles constitutives du centre social.

Pour les actions culturelles, il y a développement du plaisir de créer, de croiser de nouveaux modes d'expression, de la découverte de richesse personnelle et collective, une prise de conscience de la capacité à agir sur le réel, comme l'a parfaitement démontré le centre de Saint-Jean. Il s'agit de la reconnaissance de cette centralité au sein d'un territoire, la Ville saisissant cette émergence d'initiatives pour inscrire ses actions dans la durée.

Les conventions précédentes arrivant à échéance, un travail sur leur renouvellement a été lancé dès début 2018, il a associé pour la première fois la CAF du Rhône. L'innovation de la démarche mérite d'être soulignée, il ne s'agit pas de textes rédigés par les financeurs et plus ou moins imposés, c'est une démarche collective associant également la Fédération des centres sociaux et les centres sociaux eux-mêmes au cours d'une année, permettant à chacun de s'exprimer.

Ont été formalisés les objectifs partagés par tous les centres sociaux en matière d'offre de services, d'activités, d'accompagnement, d'initiatives, et des projets par ou avec les habitants, développant le pouvoir d'agir sur des questions de société (équipement, transport, questions environnementales), parce que la Ville partage avec la Fédération des centres sociaux une idée simple : chaque habitant a une opinion sur un sujet de proximité, mais chaque habitant ne pense pas que ses idées puissent intéresser ou qu'ils puissent les exprimer. Or, c'est faux. Pourvu qu'on se donne la peine d'écouter, de respecter les autres, on trouve en chacun ou chacun trouve en soi la capacité d'innover.

Elle indique également des axes de travail communs, elle définit les modalités d'évaluation partagée entre les signataires.

La convention locale tient compte des objectifs propres à chacun des centres sociaux, conformément à son projet social, son projet famille et les besoins sociaux de son territoire.

Au cours de l'année écoulée, c'est ensemble que nous avons partagé des temps de travail, des temps de réflexion et de construction. Ces échanges préalables à la rédaction d'une convention-cadre entre la Ville de Villeurbanne, la CAF du Rhône et les centres sociaux villeurbannais étaient indispensables parce que nous sommes toujours plus efficaces dans la co-construction que dans le conflit, conflit au sens des confrontations constructives d'idées.

Ce texte recense à la fois les objectifs partagés entre la Ville et la CAF et les centres sociaux, les obligations respectives de chacun, bref, le cadre de notre coopération. Ce texte pose aussi des modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation de la convention qui s'appuient sur différentes instances puisqu'elle réunit, outre les techniciens, les élus associatifs et municipaux pour faire des points d'étape sur les orientations de la convention et des missions générales des centres sociaux.

Ce partenariat est essentiel dans l'intérêt premier des habitants. Il permet à la Ville de développer, avec le concours des centres sociaux et le soutien de la CAF, des services de proximité et les actions de lutte contre l'exclusion, l'isolement social, essentielles dans les quartiers. À l'heure où les précarités se développent, le savoir-faire, la connaissance des besoins des habitants et des structures, sont indispensables.

Les centres sociaux ont démontré leur capacité à faire évoluer leur mission dans le respect de nos valeurs communes. Il a été nettement mis en lumière leurs engagements contre la précarité, les discriminations, l'égalité femme/homme, ainsi que le développement, le pouvoir d'agir des habitants, engagements et valeurs que nous partageons.

Ce qui est nouveau également, c'est la mise en place, à l'occasion de ces échanges, de solidarité, d'un esprit de communauté d'intérêt, de temps travail commun et de soutien les uns par rapport aux autres des différents centres. Ce qui était nouveau également, c'est que cette montée en puissance s'est faite au bénéfice d'une plus grande transparence entre la Ville, les centres et la CAF. Ainsi, des pratiques, des expériences sont mutualisées afin d'en tirer le plus grand bénéfice vis-à-vis des habitants. L'année 2018 a marqué ce renouveau dans les relations Ville et centres sociaux, une reprise de confiance par les structures de leur capacité à innover. C'est ainsi que tout ceci se traduit dans le budget 2019 et celui de 2020 dont les chiffres restent inchangés.

Au final, au cours de cette mandature, puisque je suis tenté aussi de faire un bilan, nous avons revisité le mode de dialogue et de concertation. Nous savions que ce pouvait être quelque peu inconfortable. L'expérience a montré, bien au contraire, que quand parle vrai, Ville, CAF et structures, une confiance s'installe. Je crois que c'est une des leçons que l'on peut tirer de ces quelques années à faire émerger des initiatives.

Je voudrais dire que, dans la mesure où on respecte les habitants et dans la mesure où on a une haute idée de l'importance des habitants dans leurs interactions à l'intérieur de ces

structures, on s'interroge quand même sur les pratiques d'une association qui s'appelle Cœur Villeurbanne, qui a déposé sur des coins de table à l'intérieur des centres sociaux des livres et des articles de bibeloterie, des choses sans valeur, d'ailleurs que les centres sociaux ont refusés pour la plupart. Cette association est fortement liée au député, M. Bonnell, et c'est d'ailleurs son homme de main qui a disposé ces livres. Il faut dire que M. Bonnell que l'on voit très peu à Villeurbanne n'a pas le temps lui-même de se déplacer.

La Fédération a été aussi alertée, les centres se sont concertés. J'ai reçu plusieurs mails d'étonnement de la part des centres sociaux, je n'ai pas répondu parce que je n'ai pas voulu mettre de l'huile sur le feu, mais je trouve que c'est un manque de respect vis-à-vis des personnes quand on fait des choses comme cela, des petits jouets en plastique, c'est un manque profond de respect et cela donne une idée de ce que ce gouvernement et ses représentants, du haut jusqu'en bas, dans les collectivités locales, sont capables de faire vis-à-vis des habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix. Je rappelle qu'il s'agit de la convention avec les centres sociaux.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – CONVENTION AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- M. Bocquet intervient pour une minute.

M. Jonathan BOCQUET.- Notre groupe s'abstiendra, je ne réexplique pas les raisons de cette abstention sur les différentes appréciations de l'importance de l'antériorité d'une association dans le montant qu'on lui accorde.

Puisque c'est la dernière occasion qui m'est donnée de le faire, je redemande quelque chose qui avait été demandé dès la première année, qui a été demandé chaque année et, chaque fois, on nous a laissés entendre que peut-être bien que oui la prochaine fois. Nous n'étions pas le seul groupe à le demander, quatre groupes au moins dans cette assemblée l'avaient fait : le fait que les rapports d'activité et les rapports financiers soient systématiquement versés au dossier, ce qui me semble être le principe basique de transparence et la seule raison pour laquelle on peut à un moment donné choisir ou non de verser une subvention.

Beaucoup de candidats s'emparent enfin du thème de la démocratie participative, il était temps, on peut organiser tous les débats que l'on veut mais si les gens n'ont pas les informations sur lesquelles on débat, cela ne sert à rien. Donc, pour les élus et pour les citoyens, nous demandons que ces rapports soient systématiquement rajoutés et publics.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que quand des tels documents sont demandés en commission, ils sont fournis automatiquement. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Les rapports ont été effectivement donnés à Jonathan suite à sa demande en début de semaine, sur les trois associations qui sont concernées par cette délibération. Ils n'étaient pas habituellement mis au dossier et j'espère que vous avez la même attention pour l'ensemble des associations villeurbannaises, et que ce n'est pas uniquement chaque fois qu'une association est liée à une communauté particulière que vous faites cette demande, que cela concerne aussi les clubs sportifs, les autres associations pour lesquelles vous ne demandez pas toujours les rapports d'activité.

M. Jonathan BOCQUET.- Au contraire, c'est exactement ce que je viens de demander, le fait de les donner systématiquement pour toutes les associations, et pas sur demande de l'élu en commission.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que, pour que la confiance règne et que l'on voie de quoi il s'agit, qu'il y avait la Miete, la Maison de la culture arménienne de Villeurbanne et le CCO La Rayonne, pour des niveaux de subvention qui sont assez différents, respectivement 3 000 €, 40 000 € et davantage pour le CCO puisqu'il y a 1,25 M€ d'aide en investissement et des sommes importantes en fonctionnement de près de 200 000 € si on fait le total.

La dernière fois, cette question avait été évoquée par rapport à la Maison de la culture arménienne, je ne vais pas y revenir mais, pour analyser les choses, il est bien de faire référence un peu à l'histoire d'une ville, à l'histoire des gens qui sont venus, comment ils sont venus, ce qu'ils y représentent. Avoir son propos uniquement sur l'analyse d'un compte d'exploitation, je ne suis pas sûr que cela n'obscurcisse pas le jugement qu'on peut porter sur une association. Je le dis.

Nous passons au vote.

- Adopté à la majorité (45 pour - 7 abstentions) –

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AU LOGEMENT POUR 2020 – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

39 – IMPLANTATION D’UN LIEU DÉDIÉ À L’HYGIÈNE ET L’ACCÈS AUX DROITS DES FAMILLES SANS DOMICILE SUR LE TERRITOIRE DE VILLEURBANNE – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Madame Le Franc, nous aurons ensuite plusieurs interventions. Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C’est avec une réelle satisfaction que je vous propose de voter pour cette délibération ce soir. Satisfaction bien sûr quant à la création d’un lieu d’hygiène et d’accès aux droits à Villeurbanne, pas sur le fait que nous devions ouvrir de tels lieux en France en 2019 pour de trop nombreux laissés-pour-compte de notre société.

Ici, des habitants engagés, comme beaucoup d’autres sur notre commune et ailleurs, pas souvent mis à la une, se sont constitués en collectif voici près de deux ans maintenant. Ils ont rencontré des familles, des personnes vivant dans la rue sous des tentes, des ponts, dans des squats. Ils ont fait des enquêtes, des études, vu et mobilisé des associations, des sociologues, des économistes, des architectes et bien d’autres encore. Après tout ce benchmarking, comme on le dit si bien en bon français, ils ont développé un projet de création de plusieurs bains-douches accueil à l’échelle de l’agglomération lyonnaise, dont un à Villeurbanne, faisant écho à notre engagement auprès des familles qui vivent dans une grande pauvreté.

Nous sommes quelques-uns à avoir repéré leurs travaux et je les ai rencontrés à plusieurs reprises, nous avons alors cheminé ensemble. Le collectif Bains Douches, comme ils se sont appelés, s’est également impliqué dans la mission accueil, a proposé ce projet aux membres du jury citoyen qui ont répondu présent et en ont fait une de leurs 14 propositions. En quelques mois, la Ville, le CCAS, les élus ont travaillé à rendre possible et opérationnelle cette nouvelle utopie avec le collectif mais aussi avec les autres partenaires d’un tel projet, l’État, la Métropole et le foyer Notre-Dame des Sans-abri qui portera ce lieu.

Nous accompagnons toujours d’ailleurs la recherche de bénévoles qui y interviendront au côté des professionnels de l’association.

Ainsi, ce qui est soumis à votre vote ce soir, chers collègues, c’est plus que la création de ce lieu, c’est une co-réalisation qui a comme point de départ la volonté et l’humanité de citoyens accompagnés par des élus, des services, des institutions, qui ont appris ensemble à faire bouger les lignes dans un respect mutuel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Vous nous proposez ce soir notamment d’approuver la mise à disposition gratuite, pour une durée maximale de trois ans, des équipements à l’État afin que ce dernier puisse conventionner avec l’association et d’attribuer une subvention d’investissement de 100 000 € maximum à l’association Foyer Notre-Dame des Sans-abri.

Ce projet d'installation de bains-douches à Villeurbanne pour les sans-domicile-fixe est novateur, il est humain, il est solidaire et, vraiment, je le voterai avec conviction et avec cœur. Oui, avec cœur car ce projet touche à ce que l'humain a de plus précieux et de plus vital : sa dignité. Pour certains, prendre une douche est un acte banal du quotidien, pour d'autres, ces familles, ces hommes, ces femmes, ces enfants qui vivent dans la rue, se laver relève parfois de l'exploit. Aucun être humain ne peut accepter une telle situation pour son semblable, et nous sommes tous démunis face à ce constat.

La solidarité ne doit pas être une option mais une exigence, la dignité ne doit pas être une illusion mais une réalité, l'entraide ne doit pas être une allégorie mais une valeur commune et apolitique défendue par tous. Quand on s'engage en politique, comme nous l'avons tous fait mes chers collègues, c'est pour défendre des idées et des convictions mais aussi des idéaux. Réduire totalement et de manière définitive la pauvreté, la misère humaine, défendre la dignité est peut-être une utopie pour certains mais pas pour d'autres, et j'en fais partie. Cela représente un combat à mener, et l'instauration de bains-douches en est déjà une première étape.

Je souhaite d'ailleurs rendre hommage à toutes les associations, à tous les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour que la solidarité et l'humanité ne soient plus une chimère. Je sais que votre engagement sur ce projet, monsieur le Maire, est sincère et il vous honore.

Je voterai bien sûr ce projet et je le ferai avec beaucoup d'émotion, et avec l'espoir qu'un jour plus aucune personne ne vivra dans la rue et que nous, élus, nous n'aurons plus besoin de voter pour ce genre de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie les Verts, monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes très satisfaits de voir émerger sur notre ville un lieu dédié à l'hygiène pour chacun. L'hygiène et l'accès aux droits des familles sans domicile sont des enjeux de solidarité qui doivent être au cœur de la politique municipale. L'accès à des bains-douches permet bien évidemment à tous de pouvoir accéder à une meilleure hygiène, mais permet surtout à chacun d'avoir une dignité.

C'est également très bien de coupler cet accès à l'hygiène à un accompagnement par des travailleurs sociaux pour aider les familles dans leurs démarches pour l'accès aux droits qui sont les leurs.

Nous tenons également à souligner le processus original et démocratique qui a permis d'aboutir à cette implantation. Un collectif d'habitants s'est mobilisé sur cette question en 2018 et a transmis des propositions concrètes au jury citoyen constitué dans le cadre de la démarche Accueillir à Villeurbanne. Cette délibération fait donc suite à cette proposition d'un collectif d'habitants qui a été reprise et soutenue par le jury citoyen. Il s'agit là d'une illustration concrète qui montre que l'implication citoyenne dans les politiques publiques est importante et nécessaire. Ces nouvelles pratiques politiques sont essentielles pour l'avenir de notre démocratie.

Bien sûr, tout cela n'aurait pas pu se faire sans le soutien de la Ville et de Madame l'adjointe Claire Le Franc, que nous remercions chaleureusement pour le travail accompli.

Et surtout, tout cela ne pourrait pas se faire sans le tissu associatif et ses nombreux bénévoles que nous saluons, en particulier l'association (T)reve matinal.e, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, Jamais sans toit, et bien d'autres encore.

Nous avons bien noté qu'il s'agit là d'un aménagement transitoire. Nous espérons que cette expérimentation sera positive et qu'elle donnera suite à une installation future dans un site pérenne spécialement conçu pour cet usage à Villeurbanne. Mais surtout, nous espérons que cela donnera des idées à d'autres communes de la métropole car la pauvreté ne s'arrête malheureusement pas aux frontières de Villeurbanne. Ce type de structure devrait émerger sur l'ensemble de la Métropole. Villeurbanne est ici un exemple de solidarité. Pourvu que cette expérimentation germe ailleurs et permette aux plus démunis de trouver un peu de chaleur et de réconfort de temps à autre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je vais faire court parce que je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, et quelque chose me dit que je vais être tout à fait d'accord aussi avec ce qui va suivre. C'est heureux et c'est plutôt une fierté dans ce Conseil Municipal pour l'ensemble des groupes de Gauche, et manifestement de l'ancienne Gauche, de la nouvelle Gauche, des anciens Républicains et des nouveaux Républicains. C'est plutôt très bien.

La proposition du jury citoyen n'a rien d'innovant ou d'original en soi mais l'intelligence de lier les réponses aux besoins d'hygiène et l'accès aux droits, et il faut le faire. Si pour qu'une collectivité se saisisse de cet enjeu, il fallait que cela passe par un conseil citoyen, j'y vois une vertu de plus pour la démarche participative, celle d'imposer aux Villes et aux Métropoles d'aller un peu plus loin et un peu plus vite. Ce lieu que nous implantons, ce n'est pas seulement la dignité des familles sans domicile, c'est surtout notre dignité d'élus et de citoyens.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bocquet. Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

On se félicite bien évidemment, à l'instar de l'ensemble du Conseil Municipal, de cette délibération qui permettra l'édification d'un lieu d'accueil de jour et d'hygiène des familles sans-abri à Villeurbanne. Pour les plus anciens d'entre nous, cela évoque les anciens bains-douches municipaux qui aujourd'hui demeurent encore dans certaines villes et qui constituent une curiosité patrimoniale de par leur architecture puisque ce sont des équipements qui ont été souvent conçus et construits dans la première moitié du XXe et qui, pour beaucoup d'entre eux, ont encore des façades Art Déco qui sont aujourd'hui souvent protégées.

Au-delà de cette référence historique, c'est une décision qui correspond à un réel besoin dans notre ville et sur l'ensemble du territoire métropolitain. Notons l'importance du rôle que va jouer le foyer Notre-Dame des Sans-abri qui gèrera au quotidien ce lieu avec l'ensemble des partenaires institutionnels qui œuvrent déjà efficacement pour qu'il fonctionne, les services de l'État bien évidemment dans le cadre de la direction départementale de la cohésion sociale, la Ville et on salue l'action qu'a menée Claire Le

Franc sur ce sujet, elle en a parlé d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme, et la Métropole dont on a peu parlé quand même si ce n'est pour souhaiter que cela se reproduise ailleurs, mais la Métropole a voté une subvention au CCAS dans le cadre de l'expérimentation qui a été lancée par le délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté.

On peut souligner aussi, dans ce même cadre, l'inscription du développement du dispositif Territoire zéro chômeur à l'échelle métropolitaine.

Vous me permettez, monsieur le Maire, de vous paraphraser partiellement quand vous avez dit parfois que la Métropole était un rameau stérile, on peut là reconnaître qu'il est un rameau fertile.

Vous avez aussi souligné lundi dernier que le président de la Métropole faisait du Collomb sans Collomb, admettez ici qu'il a fait du Kimelfeld avec Bret, et ceci pour Villeurbanne.

Plaisanterie mise à part, au-delà de la satisfaction de voir ce lieu être mis en place à Villeurbanne, vous me permettez de terminer en évoquant deux points. D'abord ce qui a été souligné par mes collègues qui sont intervenus avant, que le projet est le fruit de la réflexion d'un collectif d'habitants qui s'est mobilisé sur ce sujet, et nous espérons mais nous pensons aussi qu'il continuera à avoir sa place aux côtés du foyer Notre-Dame des Sans-abri pour faire vivre ce lieu, puis souligner que ce projet est une première sur ce territoire métropolitain et que l'appui de la Métropole, on peut l'espérer, devra permettre de développer à l'avenir plusieurs centres de ce type pour que l'effort de solidarité soit réellement partagé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci monsieur le Maire.

Nous soutenons naturellement la démarche qui consiste à proposer à des familles qui sont sans abri le moyen de pouvoir subvenir à leur besoin d'hygiène. Je note quand même qu'en Métropole, nous avons aussi voté un dispositif qui concernait le Logement d'abord. Je crois qu'il y a moyen peut-être d'articuler ces différents besoins puisque, s'il s'agit d'un dispositif pour des gens qui sont sans-abri, peut-être devrait-on en premier lieu leur proposer un logement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Stéphane Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, madame l'Adjointe, chers collègues,

Aujourd'hui, cette délibération nous permet de donner une forme très tangible très prochainement à la proposition n° 4 émise au début de cette année par le jury citoyen qui a travaillé en 2018 dans le cadre de la mission Accueillir à Villeurbanne.

Puisque certains d'entre vous ont fait des anecdotes personnelles, à mon tour. Ce siècle avait deux ans, et je travaillais pour terminer une maîtrise d'histoire sur la question de

l'hygiène municipale au XIXe siècle. J'étais loin d'imaginer que, dix-sept ans plus tard, je parlerai sur les bains-douches à Villeurbanne.

Ces bains-douches vont donc être ouverts en janvier 2020 dans l'enceinte du stade Georges-Lyvet, le départ de l'équipe de rugby ayant laissé la possibilité d'utiliser les vestiaires pour un usage transitoire. D'autres collègues du Conseil l'ont dit, il permettra aux familles de retrouver dignité et droit à l'hygiène.

Tout au long du XIXe siècle et du début du XXe siècle, la propreté fut une valeur centrale de l'éducation des classes les plus pauvres de la société, de ce prolétariat urbain ou agricole marginalisé socialement et politiquement par les élites de l'ère industrielle. Dans l'école de Jules Ferry, la saleté était stigmatisante, alors même que, pendant longtemps, les pouvoirs publics préférèrent payer pour amener l'électricité plutôt que l'eau potable.

Sans nous calquer sur la Suisse où la propreté fut érigée au rang d'une quasi morale nationale, les pouvoirs locaux de la fin du XIXe siècle ajoutèrent, par exemple, à Paris, des bains-douches aux piscines municipales pour développer la propreté scolaire. Les bains-douches deviendront, selon la formule de l'historienne Julia Csergo, le symbole de la victoire de la République sur la crasse. Ce seront aussi des outils de dignité soutenus dans diverses villes par les organismes mutualistes et des lieux, Loïc Chabrier l'a souligné, devenus parfois patrimoniaux.

Rappelons que 5 % des logements français étaient équipés de salle de bains à l'orée des Trente Glorieuses.

Réfléchissons, dans notre ère de la connexion généralisée, au retour devenu nécessaire de ces équipements de siècles précédents. Alors que la Ville de Lyon, dirigée par Gérard Collomb, a fait fermer ses bains-douches des pentes de la Croix-Rousse en 2016, ne laissant qu'un seul établissement pour une ville de plus de 500 000 habitants, alors que la précarité ne recule guère sous un gouvernement qui valorise peut-être à l'excès la réussite individuelle, la solidarité et le respect des droits élémentaires de la personne humaine méritent une action des pouvoirs locaux, et notamment de l'échelon municipal, historiquement investi dans les fonctions de protection des plus faibles.

Nous félicitons tous les acteurs de cette initiative, la direction départementale de la cohésion sociale, l'association Foyer Notre-Dame des Sans-abri, ainsi que la Métropole de Lyon via son soutien au CCAS.

Nous voterons évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Le Franc, un mot ?

Mme Claire LE FRANC.- Je voulais juste ajouter quelques mots pour redire que le collectif Bains Douches avait diagnostiqué le besoin de quatre lieux à l'échelle de l'agglomération en sus du lieu existant aujourd'hui, qui sont les bains-douches municipaux du 7^e arrondissement. À cet instant, seule la Ville de Villeurbanne a répondu présente. Pour prendre à bras-le-corps les problématiques de pauvreté et misère, peu de Villes répondent à l'échelle de notre agglomération aujourd'hui. Il suffit de voir l'année d'errance du village d'insertion avant de se poser à Villeurbanne.

Le CCAS a effectivement répondu à l'appel à projet métropolitain suite à l'accord entre l'État et la Métropole sur le plan pauvreté. Je m'étais exprimée à ce sujet à la Métropole, nous avons répondu parce qu'il s'agissait pour nous de répondre à des besoins, mais ce plan national n'est pas du tout à la hauteur des enjeux de pauvreté et de misère puisqu'il revient en gros, d'après ce qu'ont calculé les associations, à 0,60 € par pauvre sur l'ensemble du plan : 0,60 € par personne pauvre, par rapport à d'autres cadeaux qui ont été faits, nous avons encore beaucoup de marge pour éradiquer la pauvreté !

Dernier point, Hector Bravo a fait le lien avec le Logement d'abord, je redis que Villeurbanne fait partie du programme du Logement d'abord de la métropole de Lyon avec son dispositif « Une école, un toit, des droits ». Nous ne sommes pas les seuls à l'échelle de la métropole, bien évidemment, mais nous articulons tout cela en créant notamment des postes au CCAS au niveau de la Ville pour piloter le dispositif « Une école, un toit, des droits » en tant que tel et toute la coordination qu'il nécessite, mais aussi le lien avec notamment le foyer Notre-Dame des Sans-abri, les collectifs et associations qui œuvrent sur notre ville, que nous rencontrons notamment avec Damien Berthilier une fois par trimestre depuis plus de deux ans.

Je redis à un certain nombre de mes collègues et au public encore présent que, pour faire fonctionner ce lieu, bien sûr il s'agira d'un lieu d'accueil et d'accès aux droits avec des professionnels, mais qu'il y a besoin de bénévoles aussi pour que ce lieu trouve convivialité, et que nous continuons d'accompagner l'association Foyer de Notre-Dame des Sans-abri à cette recherche de bénévoles.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Chabrier, quand j'ai parlé de rameaux stériles, c'était sur le plan institutionnel. Madame Le Franc l'a dit rapidement, vous avez peut-être remarqué qu'à proximité, sur le parking Georges-Lyvet, s'est installé également un village d'insertion. Elle a dit que l'on avait mis un an pour trouver un lieu, il y a là différents marqueurs d'une action dans laquelle la solidarité pour les plus démunis est très présente.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

40 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MMG VILLE » POUR L'OUVERTURE D'UNE MAISON MÉDICALE DE GARDE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- C'est l'occasion de dire un mot sur l'ouverture de la maison médicale de garde que je n'avais pas évoquée dans la présentation budgétaire d'ailleurs.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues,

Cette délibération concerne la convention que la Ville va signer avec l'association des professionnels pour la maison médicale de garde. Vous le savez sûrement, à Villeurbanne, il y avait une permanence des soins puisque c'est obligatoire quand on est médecin généraliste, mais il n'y avait pas de maison unique le soir et le week-end pour aller consulter un médecin généraliste en cas de besoin. Il fallait composer le 15 et après la

régulation médicale nous donnait les coordonnées du médecin généraliste de garde. Cette offre était peu lisible, posait aussi des problèmes de confort pour l'exercice médical des professionnels de santé qui étaient isolés dans leur cabinet médical, y compris jusqu'à des heures tardives.

Cette maison médicale de garde qui va prendre place au Totem permettra à un médecin généraliste qui sera de garde tous les soirs et les week-ends, plus un personnel d'accueil et éventuellement deux médecins en cas d'épidémie, de tenir cette permanence des soins, dans une maison médicale entièrement rénovée, conçue pour cette permanence des soins. Elle ouvrira tout début février.

Le montage est aussi original, c'est-à-dire que c'est bien l'association des médecins généralistes de Villeurbanne qui est locataire de ce local et qui assurera la permanence des soins, mais avec un partenariat étroit et qui a été parfois complexe à monter puisque, parmi les parties prenantes, il y a également l'Agence régionale de santé, Est Métropole Habitat qui est le propriétaire actuel du local mais qui va le vendre à la Société villeurbannaise d'urbanisme. Ce projet de maison médicale de garde s'inscrit également dans le contrat de revitalisation du cours Tolstoï qui permettra la rénovation et la dynamique commerciale et de rénovation des rez-de-chaussée commerciaux de ce quartier.

M. LE MAIRE.- Merci. Hector Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Nous trouvons la démarche très intéressante, surtout en ce moment où on parle déjà de manque de médecins traitants pour de nombreuses familles. Vous savez que, pour la Sécurité sociale, il faut avoir un médecin référent traitant généraliste. Il y a une vraie pénurie aujourd'hui à Villeurbanne. J'ai rencontré beaucoup de Villeurbannais qui ont cette problématique. Cela peut aussi expliquer la raison pour laquelle beaucoup se tournent aujourd'hui vers les urgences.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce qui me semble très important, et c'est ce qu'a dit Agnès Thouvenot, c'est que notre collectivité, notre mairie a mis en œuvre l'ensemble des moyens et des capacités, et une ténacité pour accompagner la création d'une maison de santé en lien avec les carences du service public de la santé.

Cette carence et les iniquités territoriales sont réellement criantes. L'accès à la santé est un service public majeur, découlant directement de notre principe républicain d'égalité. Les services d'urgence sont saturés, croulent sous la présence de citoyens qui se présentent faute d'avoir d'autres solutions. Les sapeurs-pompiers, avec 84 % de leurs missions consacrées au secours à personne, sont également en première ligne pour pallier ces carences. Le système est à bout de souffle. Il manque souvent un maillon pour l'accessibilité aux soins et donc la présence de maisons médicalisées de garde.

La Ville considère l'accès aux soins comme un enjeu majeur. Pour cela, le choix a été fait d'une politique volontariste en participant à l'installation d'une infrastructure de soins. La maison médicale de garde sera installée dans un lieu fixe, rue du 4 août, clairement identifié, pour prendre en charge toute personne qui présente un problème médical

nouveau justifiant une consultation avec un médecin. Elle sera ouverte pour délivrer des prestations de médecine générale non programmées et aux heures de fermeture des cabinets libéraux, tous les soirs de la semaine, de 20 heures à minuit, et les samedis après-midi, dimanches et jours fériés toute la journée.

Ce service assuré par les médecins libéraux sur la base du volontariat, la permanence des soins en médecine ambulatoire aura pour mission d'offrir une réponse de premier secours aux besoins de soins non programmés, c'est-à-dire pour des soins de premier secours non urgents mais qui nécessitent une réponse médicale en dehors des ouvertures des cabinets médicaux et des centres de santé.

À Villeurbanne, les médecins généralistes sont engagés pour assurer cette permanence tous les jours au sein de leur cabinet. Cependant, l'organisation de cette permanence de soins manque parfois d'efficacité. L'Agence régionale de la santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville ont accompagné l'association médicale de santé MMG Ville pour porter le projet à la création d'une maison médicale de garde.

Nous sommes fiers que la Ville participe à la politique publique d'accès aux soins. La maison médicale de garde constituera indiscutablement une réponse adaptée aux besoins de la population. Vraiment, félicitations !

Le groupe socialiste et apparentés votera bien sûr ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Un mot pour dire que l'action volontariste de la Ville permet d'accompagner l'installation de nouveaux médecins généralistes, trois se sont installés entre novembre et décembre. Bien sûr, cela ne résoudra pas la totalité des problèmes d'accès à des médecins traitants dans la ville mais on y travaille.

Cette maison médicale de garde était un facteur d'attractivité de jeunes médecins généralistes qui eux ne voulaient pas exercer la permanence des soins seuls de manière isolée. Le fait d'avoir poussé cette maison médicale de garde, c'était aussi faire le pari d'attirer de jeunes médecins généralistes qui, notamment par des gardes, financent leur investissement qui est lourd pour s'installer dans un cabinet de médecine générale. On en voit déjà les fruits. Nous verrons dans quelques mois ce que cela donne.

Il y aura un numéro unique pour appeler cette maison médicale de garde où la consultation se fait bien sur rendez-vous, ce n'est pas un service d'urgence. C'est mieux de le préciser.

M. LE MAIRE.- Merci. On attendra pour avoir le numéro.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (2019-2022) ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE - 4EME CONTRAT – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

43 – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2019 –2022 ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN MERCREDI – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J’ai deux demandes d’intervention, l’une de M. Bocquet, l’autre de M. Ikhlef Chikh. Monsieur Berthilier, un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- Oui, monsieur le Maire, quelques mots, d’abord pour inclure dans la présentation le contrat enfance jeunesse qui est la délibération d’avant parce que ce sont deux temporalités identiques portées par Sarah Sultan et qui sont importantes pour les moyens dont nous disposerons.

J’inclus également les deux délibérations qui suivent, à savoir la contractualisation, le conventionnement triennal qui est une nouveauté dans le projet éducatif de territoire, et notamment l’Asul, EbuliScience et Pro2Cycle, qui sont trois associations qui interviennent sur différents temps de l’enfant, également l’attribution annuelle de la subvention à l’USEP, près de 0,5 M€ mis sur l’USEP. C’est donc la continuité de notre engagement.

Ce soir, nous parlons un peu plus du nouveau projet éducatif de territoire 2019-2022.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Ikhlef Chikh ?

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est demandé d’approuver le projet éducatif de territoire 2019-2022. Un projet éducatif de territoire permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l’école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Un PEDT est un projet réalisé dans une démarche impliquant l’ensemble des acteurs éducatifs, la Ville, l’Éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale, la Caisse d’allocations familiales, sans oublier les partenaires associatifs impliqués.

La commune assure la coordination de ce dispositif et la conformité avec les objectifs retenus dans le PEDT. La Ville s’est inscrite dans la continuité d’une semaine de classe répartie sur neuf demi-journées. Je ne referai pas ici le débat qui nous passionne tous, la discussion relative à l’organisation du temps scolaire.

La Ville n'est pas arc-boutée sur cette question. Par exemple, suite à une grande consultation, la Ville a adopté son offre périscolaire dès la rentrée 2019 avec l'ouverture d'un accueil du matin, une modulation des horaires et des tarifs des activités périscolaires du soir sur le temps. Le nouveau PEDT intègre cette nouvelle organisation.

La mise en place des activités périscolaires, depuis quelques années déjà, a permis à de nombreux enfants de s'ouvrir à la culture, au sport, aux sciences, dans une logique de mixité sociale. La qualité de l'offre périscolaire construite dans une logique de complémentarité éducative est d'ailleurs l'une des clés de la réussite. La réforme des rythmes scolaires nous a mobilisés dans un grand temps de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour réfléchir au temps de l'enfant et à la construction d'un périscolaire de qualité. Cela a été une démarche ambitieuse et nécessaire dont nous sommes fiers. Nous avons aussi fait le choix de nous engager pleinement dans la démarche du programme de réussite éducative (PRE). Ces deux démarches sont précieuses et le résultat est là.

Parallèlement, dans le cadre de notre démarche Grandir à Villeurbanne, et en cohérence avec ce que nous pouvons d'ores et déjà appeler l'existant du projet éducatif de territoire, il faudra avoir à cœur à l'avenir de mettre davantage l'accent sur les 16-25 ans, sans bien sûr que cela ne soit aux dépens des premiers.

Le PEDT 2019-2022 poursuit quatre axes d'intervention prioritaire qui sont :

- favoriser la réussite éducative, l'émancipation et l'autonomie ;
- développer la participation et la citoyenneté des enfants et des jeunes ;
- développer l'offre scolaire de garde et de loisirs et soutenir la parentalité ;
- renforcer la continuité éducative et sa coordination sur tous les temps de l'enfant de 0 à 16 ans.

Il s'agit donc de favoriser une politique éducative globale concernant tous les enfants de 0 à 16 ans, mobilisant tous les acteurs concernés, et cela pour les prochaines années. C'est tout le mérite de ce projet éducatif de territoire, et le groupe socialiste et apparentés, ainsi que le groupe RGEC, voteront ce rapport avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Quelques éléments complémentaires, premièrement pour préciser le sens du vote que nous allons effectuer ce soir, et secondairement pour prolonger le plaisir d'être ensemble.

Je voudrais remercier d'abord M. Chikh pour son intervention et pour le détail qu'il a donné du PEDT et aussi du travail qui a été mené sur la concertation, remercier également M. Bocquet pour son silence approbateur, et remercier les services qui ont tous travaillé. Il y a eu une vraie coordination de tous les services municipaux autour de ce PEDT pour mobiliser tous les moyens de la collectivité autour d'un projet éducatif et qui montre bien, finalement, la priorité à l'éducation qu'aura incarnée ce mandat.

Je remercierai notamment la direction de l'Éducation qui a coordonné tout ce travail et nos partenaires Éducation nationale, CAF, DDCS, l'Éducation populaire, qui ont permis que ce travail soit vraiment co-élaboré et l'expression non seulement d'une volonté commune mais aussi de moyens mis en commun autour de l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT précédent était autour des 3-11 ans, on l'avait prolongé d'un an le temps de la discussion qu'a évoquée tout à l'heure Ikhlef Chikh. Aujourd'hui, sur 2019-2022, c'est un élargissement de la tranche d'âge 0-16 ans. C'est un début parce qu'il ne faut pas perdre de vue la tranche 0-25 ans qui est bien celle du projet éducatif Grandir à Villeurbanne.

Il est plus large, il est plus détaillé, il va de la petite enfance au collège, et il est plus détaillé aussi d'un point de vue territorial puisqu'il montre bien tout le travail conduit dans les comités locaux Grandir à Villeurbanne. Il évoque tous les temps de l'enfant parce que c'est par la transversalité sur ces différents temps que nous pourrions agir de manière efficace, et il intègre aussi une dimension d'évaluation qui me semble importante.

La délibération de ce soir intègre, dans le cadre de ce PEDT, un nouveau plan mercredi. Il est très important de le souligner parce que, le plan mercredi, c'est aussi pour les villes qui sont à quatre jours et demi. Il permettra de renforcer l'accueil multisport que propose l'USEP le mercredi, et de développer sur Helen-Keller une nouvelle offre du mercredi d'ALSH.

C'est quelque chose qui est extrêmement important, notamment pour le premier que j'évoquais, l'USEP, puisque ce sera à l'œuvre dès le mois de janvier.

À travers cette délibération, vous rappellerez votre attachement à la cinquième matinée, à la place des activités périscolaires et à ce nouveau temps renforcé sur le mercredi après-midi, et vous consoliderez l'organisation sur laquelle nous travaillons maintenant depuis 2014, qui est articulée autour des quatre jours et demi.

Je tiens à rassurer les personnes qui s'interrogent sur la pérennité de ces quatre jours et demi aujourd'hui, qui m'interrogent parfois, qui disent aussi qu'ils sont venus à Villeurbanne sur ce choix, que je suis confiant car le vote de ce soir donne un cadre 2019-2022 qui permet aussi d'avoir une pérennité, une continuité pour les acteurs, et parce que je sais que personne ne voudra remettre en cause le fait qu'on ait à Villeurbanne 36 à 40 jours de plus d'école qu'ailleurs, et qu'à Villeurbanne on ait, comme dans beaucoup de grandes villes en France mais aussi la quasi-totalité des villes du monde, une organisation sur cinq matinées. Personne ne voudra remettre en cause non plus le financement de l'État qui est de plus de 700 000 €, et qui nous permet de le mettre dans des activités périscolaires qui, je le rappelle, sont pour tous mais aussi et surtout pour les enfants qui en ont le plus besoin et qui en seraient privés si nous faisions un autre choix.

Je le rappelle parce que c'est l'engagement que nous avons tenu sur ce mandat et je crois que c'est celui qui permettra de continuer en permanence de faire évoluer positivement notre offre éducative, mais dans une continuité qui permette d'assurer aussi aux acteurs qu'ils continuent à travailler ensemble de manière cohérente sur les objectifs du projet éducatif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Damien Berthilier et à ceux qui sont intervenus. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE POUR 2020 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – RENOUVELLEMENT BAIL THÉÂTRE DE L'IRIS – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Une légère correction qui explique ce renouvellement. Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- M. Bocquet a demandé la parole, est-ce que M. Chabrier veut dire un mot de manière liminaire ou pas ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je sais bien que quand on aime on ne compte pas, mais je sens que le désir s'émeuse actuellement dans la salle, je vais retirer mon intervention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN CONTRAT D'OBJECTIFS – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Monsieur Ali Mohamed Ahamada, un mot préalablement aux interventions ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Je vais d'abord, si vous me le permettez, monsieur le Maire, chers collègues, répondre à M. Morel, parce que quand il disait que la Ville n'était pas mobilisée pour le projet Aréna, je pense que nous ne vivons pas dans la même ville. Quand les dirigeants de l'ASVEL ont annoncé officiellement l'abandon du projet, ce n'est pas la Ville, la Ville avait tout fait depuis 2015 pour que le projet se fasse en temps voulu, c'est-à-dire l'été 2019. Il ne faut pas accuser la Ville de n'avoir pas tout fait pour cela.

M. Hervé MOREL.- Pas fait suffisamment !

M. LE MAIRE.- Il fallait faire quoi en plus : dégager un terrain en centre-ville comme vous l'avez dit ?

M. Hervé MOREL.- Mais là-bas, c'était le centre-ville, monsieur.

M. LE MAIRE.- Vous nous direz pourquoi ce n'est pas suffisant. Merci à Ali d'ailleurs d'avoir relevé cela tellement c'était gros.

(Discussion générale)

Nous avons une intervention de M. Vullierme.

M. Didier VULLIERME.- Merci monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le désir ne s'émousse pas, même si c'est la dernière délibération sur laquelle nous aurons un débat. Il se trouve que, d'habitude, la délibération qui concerne la subvention attribuée à l'ASVEL déclenche plutôt des salves d'interventions, parmi celles-ci l'usuelle intervention de notre collègue Olivier Gluck qui, par magie des fêtes de Noël, cette année, a miraculeusement disparu des marronniers habituels.

Faut-il voir d'un œil particulier cette disparition après le débat de ce lundi en conseil de la Métropole de Lyon qui a vu pour la première fois un maire de Villeurbanne s'opposer, voire faire obstruction à un projet porté par l'ASVEL, il est vrai conjointement avec l'OL ?

M. LE MAIRE.- Pardon, je m'étrangle mais je ne devrais pas !

M. Didier VULLIERME.- Des conséquences financières pour le club sont annoncées avec force et parfois colère depuis quelques mois. Il semble que cette délibération acte une baisse de la subvention qui sera versée au club. Cela s'accompagnera-t-il d'une baisse des achats de prestations ? Le contrat de prestations sera-t-il variable en fonction des résultats du club dans une forme de logique relativement libérale ?

Nous votons cette délibération ce soir alors que l'on peine, un peu comme l'a dit Mme Khelifi tout à l'heure, à y voir clair sur l'ensemble du dispositif qui accompagnera l'ASVEL l'année prochaine. En tout cas, il semble que, parce que l'ASVEL et l'OL, en s'alliant, ont pris le risque de déplaire et ont contrarié le projet de nouvelle salle sur le site de Lyvet, auquel tous ici, à l'exception peut-être de quelques nouveaux amis de circonstance, nous avons cru, l'ASVEL devait être punie.

Cette logique, que l'on habillera d'un discours plaisant sur la résistance au sport business, fait comme si l'on entrait dans un mouvement nouveau. En sorte, nous devrions vibrer pour les résultats du club au plus haut niveau du basket européen et afficher

publiquement notre opposition à son évolution. C'est un virage dangereux qui, demain, peut avoir des conséquences potentielles sur la vie culturelle et associative de notre ville. Si demain le futur directeur du TNP déplaît, céderons-nous aussi à celles et ceux qui, dans la même logique, se sont opposés à une prétendue culture élitiste ? La question peut être légitimement posée.

Que les dirigeants de l'ASVEL n'aient pas parfaitement géré les complications du dossier de nouvelle salle et que l'opportunité saisie d'un rapprochement avec l'OL ait pris de court la Ville peut s'entendre, et je crois d'ailleurs, contrairement à ce que disait M. Morel, qu'il faut saluer le travail des services de la Ville et de la Métropole sur ce projet compliqué.

Que l'on refuse de tenir compte de cette complexité pour faire le procès du club et de ses dirigeants est d'une autre nature, nous le regrettons. Alors que le club annonce que la majorité des matchs se tiendront dans l'enceinte de l'Astroballe, l'on dit que rien aujourd'hui ou demain ne permet de garantir que le lien entre la Ville et son club historique perdure ou soit aussi fort. Nous avons plutôt tendance à penser que nous ne mettons pas aujourd'hui tous les atouts de notre côté pour cela en décidant de punir ce club, même de ses fautes somme toute bien symboliques.

En ce qui me concerne, nous sommes heureux de savoir que Tony Parker a décidé de prendre en main les destinées d'un ASVEL qui a pu connaître malheureusement, par le passé, un certain nombre de crises. Nous sommes heureux de savoir qu'il entend développer ce club en s'alliant avec le président de l'OL et non un magnat russe où un fonds de pension étranger. Cela faisait sens, sinon dans cette salle, pour un certain nombre de Villeurbannais qui ne s'y sont pas trompés.

Je terminerai, mes chers collègues, par un exercice de politique-fiction : si le projet Lyvet avait finalement vu le jour, nous aurions peut-être été rassemblés ce soir dans cette enceinte pour voter les délibérations de lancement des opérations. Nous les aurions pour notre part votées sans difficulté, et vous aussi, dans votre écrasante majorité. M. Gluck et d'autres auraient dit leur opposition au projet arguant de leur hostilité à la participation publique à un projet privé. Le comité de quartier de Cusset serait sans doute ici pour dire, lui aussi, son opposition au projet. Permettez-moi de le dire, nous doutons qu'ils auraient été entendus par ceux-là mêmes qui, pour dénoncer les dérives du sport business, n'ont plus aujourd'hui les yeux de Chimène pour le club historique de notre ville, notre club, l'Association Sportive Villeurbanne Éveil Lyonnais.

M. LE MAIRE.- Monsieur Ali Mohamed Ahamada ? Je dirai quelques mots évidemment.

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Didier Vullierme a répété je ne sais combien de fois le mot « punition », je ne sais pas ce qu'il y a comme punition quand, le 19 novembre dernier, les dirigeants de l'ASVEL ont demandé à nous rencontrer pour nous demander de rester toujours comme un club résident à l'Astroballe et que nous leur avons assuré que cela resterait possible. Ils nous ont aussi formulé des demandes de travaux pour moderniser l'équipement, nous avons dit que c'était faisable parce que cela fait des années que nous essayons de moderniser cet équipement pour leur permettre de continuer à pratiquer. Ils ont quand même ajouté que, même après la salle Aréna à Décines, ils souhaitaient garder l'Astroballe pour leurs

entraînements. Vous avez tous entendu que la grande salle d'Aréna de Jean-Michel Aulas n'accueillera que certains matchs seulement mais pas tous les matchs, le reste des matchs restera à Villeurbanne. Nous avons dit que nous continuerions à soutenir le club, en tout cas pour cette partie.

Nous leur avons aussi annoncé que nous ne souhaitons pas continuer à leur verser la subvention pour missions d'intérêt général. Ils le savent depuis le 19 novembre. En revanche, nous leur avons posé des questions. Si je vous demande combien la Ville de Lyon donne à l'Olympique Lyonnais, vous me répondez combien ? C'est zéro. Comment, seuls, continuerions-nous à subventionner un club vraiment professionnel alors que nos voisins ont décidé d'arrêter de le faire ? Soit nous sommes plus intelligents soit je ne sais pas ce que l'on peut comprendre là.

Une deuxième question est venue sur la prestation. Je peux vous confirmer que nous leur avons annoncé qu'un travail serait mené pour prendre en compte les résultats des matchs d'Euroligue. Je peux vous assurer qu'il a été dit que cela pourrait évoluer. Un travail sera fait, nous avons donné rendez-vous aux dirigeants dès le début de l'année prochaine pour regarder cette partie.

Le soutien que la Ville accordait au club continuera, il n'y a que la partie missions d'intérêt général que nous avons décidé de ne pas distribuer.

M. LE MAIRE.- J'avais l'impression, à entendre Didier Vullierme, d'un mauvais conte de Noël avec beaucoup de mauvaise foi sur ce qu'il pense être de l'opportunisme par rapport à une situation. En soutenant, sans bien savoir d'ailleurs, en tout cas en faisant mine de savoir sans vraiment savoir ce que nous allions faire et ce que nous n'allions plus faire, il se trompait beaucoup. Il a utilisé, et Ali a bien fait de le remarquer, le terme de punition, on va quand même le relativiser par rapport à ce que nous allons faire.

D'abord, il a commencé son propos en disant « un projet porté par l'ASVEL », il a dit tout de suite « mais aussi pour l'Aréna à Décines ». C'était un projet porté par Jean-Michel Aulas qui voulait une salle de spectacles à Décines. Je l'ai déjà raconté à la Métropole, il faut quand même que l'on se dise des choses, il faut que l'on arrête de raconter des salades ici.

Si ce projet à Villeurbanne n'est pas allé au bout alors qu'un compromis était signé entre Live Nation (l'exploitant futur), l'ASVEL (le club), le constructeur (DCB), le retrait de Floriot n'y était pour rien contrairement à ce qu'a dit le président de la Métropole. Comme Jean-Michel Aulas, dans son désir de continuer à agrandir OL City, souhaitait avoir une salle de spectacles, il est évident que la salle de Villeurbanne venait en concurrence. Et comme Live Nation (il n'y a pas beaucoup d'exploitants de grandes salles de spectacles) est aussi celui qui travaille au Groupama Stadium avec Jean Michel Aulas, il lui a fait comprendre (évidemment, tout cela ne sera jamais avoué, mais cela se sait, et même l'ASVEL opinait du chef quand on disait cela) que s'il venait s'inscrire dans l'Aréna à Villeurbanne, il irait se faire voir (c'est l'expression que j'ai utilisée à la Métropole) et que les spectacles qu'ils organisaient avec Jean-Michel Aulas dans son stade iraient ailleurs.

Appelons cela comme on veut, du chantage, des pressions, différents moyens, c'est cela et il faut le rappeler. C'est la première des choses.

La deuxième, mais je ne voulais pas spécialement vous parler de l'Aréna à Décines ce soir, je voulais vous parler de l'ASVEL et des subventions, comme l'a fait Ali également : en dehors de l'Aréna, cet été, des choses ont changé au sein de la structure de l'ASVEL. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. D'abord, Jean-Michel Aulas est rentré au capital et il a acheté pour 3,5 M€ d'actions, ce qui correspond à une minorité de blocage. Ce n'est pas rien par rapport au capital de l'ASVEL actuellement, cela change singulièrement la structure. Certes, cela reste l'ASVEL, mais quand l'OL est au capital avec une minorité de blocage, c'est OL-ASVEL ou ASVEL-OL, on ne peut pas dire autrement. Aujourd'hui, on garde le titre ASVEL parce que, comme le titre d'un journal, on ne le liquide pas, il est porteur, cela compte, mais tout de même.

J'ai reçu au mois de novembre Jean-Michel Aulas, Tony Parker, Gaëtan Muller et celui qui accompagne Jean-Michel Aulas, Patrick Iliou, qui est son bras droit ou directeur des opérations. Nous avons pu exposer les choses. J'ai posé la question à Jean-Michel Aulas, je ne savais pas s'il allait me répondre parce que cette clause aurait pu être confidentielle. Je lui ai demandé combien mettait l'OL dans le budget de l'ASVEL annuellement (je ne parle pas des actions), il m'a dit 2,5 M€. Cela change quand même les choses sur ce qu'est l'ASVEL aujourd'hui par rapport à hier, au-delà de la salle.

On a l'OL Groupe qui met 3,5 M€ pour acheter des actions et une minorité de blocage, et 2,5 M€ de sponsoring annuel et un engagement sur plusieurs années. J'aurais tendance à dire que, par rapport à ce que nous faisons sur le plan de la subvention, nous commençons à être un petit nain.

Je veux dire les choses parce que, la punition, cela va bien, mais nous sommes un peu punis d'entendre cela. L'aide financière que nous apportons à l'ASVEL, et cela a été abondamment développé par Gilbert-Luc Devinaz mais aussi par Ali dans les budgets précédents, est d'un peu plus de 1 M€ :

- un tiers pour l'association ASVEL Basket amateur qui normalement devrait aller essentiellement en direction des amateurs qui jouent avec le maillot ASVEL. J'y reviendrai d'ailleurs parce que cela fait aussi partie de notre réflexion.
- un plus gros tiers pour la SASP, c'est-à-dire le club professionnel, avec comme contrainte la loi Buffet que Gilbert-Luc avait développé, c'est-à-dire qu'on doit le donner avec des missions d'intérêt général et, en ce qui concernait celles de la Ville de Villeurbanne, puisque la Métropole donnait pour le centre de formation, nous donnions pour la sécurité dans les stades et des missions de représentation citoyenne, dont il faut bien admettre quand même que, cette dernière année, cela n'a pas été une réalité ;
- un tiers pour des prestations, c'est-à-dire des places que nous offrons aux centres sociaux (60, 70 ou 80 suivant les matches), l'inscription sur les maillots pour laquelle nous avons eu quelques difficultés l'an dernier, des inscriptions sur le terrain. Bref, c'est ce qu'on peut appeler du sponsoring qui passe par un contrat de prestation, et ce contrat de prestation d'ailleurs, vous ne l'avez pas en Conseil Municipal en tant que tel, le Maire a la capacité de le signer, mais il faut que les sommes soient inscrites au budget, c'est autre chose.

La subvention que nous donnons à l'association ASVEL Basket est maintenue. Elle reste la même. Les prestations restent les mêmes pour l'instant, je dirai après comment elles peuvent évoluer en fonction des résultats du club. Reste ce qu'était la SASP, c'est-à-dire le club professionnel : vu quand même ce changement de dimension avec les 2,5 M€ de Jean-Michel Aulas, les 3,5 M€ d'actions, en faisant la comparaison avec ce que fait la Ville de Lyon qui ne subventionne pas l'Olympique Lyonnais mais qui achète des prestations au Groupama Stadium, est-ce que véritablement cela a un sens aujourd'hui ? Je ne le pense pas. Bien sûr, 300 000 €, même si on a un budget qui est plus important, on cherche toujours à en avoir davantage. Mais nous ne le ferons pas l'année prochaine. Si demain d'autres équipes municipales veulent le faire, les choses ne sont pas écrites, elles en prendront la responsabilité mais, pour ce budget, c'est ce que je propose.

J'ajoute que l'ASVEL Basket s'était engagée à aider ce qui était presque l'ASVEL Basket Villeurbanne féminin pour 60 000 €. C'était un engagement non écrit, c'est vrai. À l'époque, le président était Pierre Grall, qui avait en plus été désigné par la Ville au Conseil d'administration de l'ASVEL masculin. Cette aide de 60 000 €, quand ces choses se sont passées à l'été, a disparu.

Nous allons donc donner 60 000 € à l'ASVEL Basket féminin qui ne va d'ailleurs sans doute pas s'appeler ainsi, parce que quand on voit que les engagements n'ont pas été tenus par rapport à ce club. Cela n'engage pas forcément à le mettre sous la coupe ASVEL.

Pour faire bonne mesure, je veux dire aussi que l'ASVEL association (je sors un peu dans la ville, j'entends ce qu'on m'a dit et je l'ai dit devant les autres à la réunion et ils en conviennent d'ailleurs) n'a pas forcément bien rempli son rôle ces dernières années. Nombre de parents se sont plaints de la façon dont les enfants qui allaient à l'ASVEL étaient mal encadrés. L'ASVEL association pour les jeunes a été la dernière roue du carrosse. Or, l'association avait quand même une subvention qui était plus importante que des clubs comme le BCCL, qui pourtant ont des jeunes basketteurs presque aussi nombreux. Elle était liée à un rapport de confiance, on n'allait pas forcément regarder ce qui, au sein de l'association, pouvait servir à la formation, aider un peu au club professionnel.

Quand nous l'avons demandé, nous avons eu beaucoup de difficultés à l'obtenir. Nous ne l'avons d'ailleurs toujours pas. Nous avons demandé un audit qui est en cours pour voir, au sein de l'ASVEL association, la façon dont les crédits que nous donnions étaient utilisés. Les résultats de l'audit ne sont pas totalement connus, il est mené en lien avec l'ASVEL qui était d'accord pour réorganiser tout cela. Nous verrons bien. Nous avons tout de même inscrit en 2020 la même somme que les années précédentes, à la différence que nous en versons 50 % en janvier et ensuite 30 % et 20 %. La suite sera quand même un peu liée à la réorganisation dont nous souhaitons qu'elle ait lieu au sein de l'association.

Pour faire un peu plus fort, bien sûr que nous sommes très fiers d'avoir un grand club, je l'ai dit suffisamment souvent, nous n'avons fait que cela pendant six ans, nous nous sommes battus pour que l'ASVEL reste ici. Elle reste ici encore quelque temps, peut-être. Je trouve qu'à l'été dernier, nous avons été traités tout de même avec un peu de

désinvolture. C'est le terme que j'ai utilisé pour annoncer le changement de pied qui s'est passé à ce moment-là.

Pour l'association, quand Ali Mohamed Ahamada, représentant la Ville, va à l'Assemblée générale. Il ne peut même pas prendre la parole. Il est presque interdit de parole.

Excusez-moi, cela m'oblige à expliquer un peu les choses mais quand on a des plaidoyers opportunistes préélectoraux, il faut quand même dire les choses jusqu'au bout. Les droits sportifs dans un club comme l'ASVEL, c'est l'association qui les a, c'est-à-dire que c'est l'association ASVEL qui, auprès de la Fédération française de basket, a le titre ASVEL. Le club professionnel a besoin de l'association pour pouvoir s'inscrire dans le championnat de France. Nous avons donc demandé une garantie au niveau de l'association pour que si, demain, le nom ASVEL devait aller ailleurs qu'à Villeurbanne.

Ce n'est pas totalement stupide d'y penser. Aujourd'hui, on va vers un club qui devient de plus en plus franchisé. Pendant que vous parliez, je regardais les informations, je voyais que Jean-Michel Aulas venait d'acheter aux États-Unis un club de soccer féminin pour 3,5 M€. Tony Parker l'accompagne dans cette opération. On voit bien qu'on a changé de dimension. Je peux comprendre qu'on passe à cette dimension de professionnalisme, qu'on aille en Euroligue, nous serons ravis de voir des matchs de grande qualité, mais il faut bien reconnaître que c'est autre chose et que notre participation à la SASP, comme nous l'avions jusqu'à maintenant, qui avait une justification, commence à ne plus en avoir beaucoup.

Cela devient une punition alors que je pense, au contraire, que c'est éclairer les rapports avec un club !

Cela signifie que, sur les trois tiers, deux tiers sont maintenus, à examiner pour la subvention. Les prestations sont maintenues, on ne peut pas les augmenter. Je rappelle que nous sommes en période électorale et que, même si nous voulions les augmenter, nous ne pourrions pas le faire avant le mois de mars/avril. Il y a une clause d'ajustement, qui était déjà valable les années précédentes, qui fait que si le club va dans les phases finales, en championnat de France et en Euroligue, il y a une petite variation en prestation complémentaire qui reste ouverte, liée à la fois aux résultats sportifs et à la période qui ne nous permettrait pas aujourd'hui de le faire si nous voulions le faire.

Voilà ce qui s'est passé, cela a le mérite d'éclairer les choses. La collectivité n'a pas mérogé sur son soutien au club, contrairement à ce que nous raconte M. Morel, à savoir qu'elle n'en aurait pas fait suffisamment pour le garder, ce qui est quand même la dernière des galéjades. Il faut le faire quand même, on est un peu scotché quand vous dites ce genre de chose. À un moment, il faut prendre en compte la réalité nouvelle, qui est celle aujourd'hui d'une structure professionnelle. Jean-Michel Aulas vendra un jour l'OL, et l'ASVEL sera une dépendance de l'OL. Je ne dis pas que cela se passera mais il n'est pas interdit de le penser.

Par rapport à cette structure professionnelle, nous sommes ravis de l'avoir encore quelque temps à Villeurbanne. L'Astroballe reste dans un système de location avec l'ASVEL. Certains trouvent que ce n'est pas assez, le tribunal administratif a estimé que cela suffisait voici quelques années.

Nous ferons s'il le faut, parce que c'est notre salle, des investissements supplémentaires, que ce soit dans la salle elle-même qui reste encore une belle salle et peut-être dans la salle de réception, qui permettront indirectement en l'agrandissant, avec une mezzanine supplémentaire pour l'ASVEL, d'avoir des recettes supplémentaires en matière de sponsoring.

Qu'on arrête de parler de punition et qu'on raconte les choses telles qu'elles sont ! Nous trouvons, mais c'est à votre appréciation, qu'il est plutôt légitime pour une collectivité comme la nôtre, par rapport à une structure qui est totalement professionnalisée aujourd'hui, d'avoir une aide qui soit un peu différenciée, qui soit de nature différente.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, je voudrais faire une courte explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, vous y avez droit.

Mme Zemorda KHELIFI.- Je vous remercie.

Merci pour les éclaircissements que vous venez de faire. Nous avons soulevé nos questions dans l'intervention sur le budget, et notamment en demandant une clarification des liens entre le sport amateur et le sport professionnel. Nous avons bien noté qu'un rapport d'audit sera transmis au plus tard avant fin février. Nous vous demandons de transmettre s'il vous plaît ce rapport aux élus avant le Conseil Municipal du 17 février.

Nous voterons la présente délibération qui porte sur le financement de plusieurs clubs amateurs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est un document qui a un caractère public, vous pouvez l'avoir. La seule chose sur laquelle je ne peux pas forcément m'engager, c'est sur la date du 17 février. Je suis désolé de ne promettre que ce que je peux tenir. En tout cas, le moment venu, il sera rendu public, il sera disponible pour les élus du Conseil Municipal, ceux d'aujourd'hui ou ceux de demain, et si c'est si possible avec ceux d'aujourd'hui.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Si vous permettez deux minutes ?

M. LE MAIRE.- Une explication de vote alors ?

M. Hector BRAVO.- En quelque sorte, mais je voudrais surtout m'expliquer vis-à-vis de M. Vullierme parce que, visiblement, notre position a été mise en cause, celle que nous avons défendue pendant ce mandat et le mandat précédent.

Je tiens d'abord à rappeler que la SASP relève de la loi Lamour et non plus de la loi Buffet. La loi Lamour est venue libéraliser le marché du sport.

Nous autres communistes, nous avons une certaine constance dans nos positions. Nous nous battons contre le libéralisme en règle générale. Vous avez constaté que, lors des délibérations d'aujourd'hui, nous avons voté contre un certain nombre de dossiers et nous avons là une certaine constance que nous défendons depuis plusieurs années. Si nous sommes pour le sport, soyez en convaincus, j'en ai pratiqué moi-même pendant de très longues années, et même à un niveau assez haut, nous ne sommes pas pour le fait

que le sport soit une emprise nouvelle pour les facteurs libéraux, et notamment la finance.

C'est pour cela que nous sommes opposés à la loi Lamour et contre le financement des sociétés anonymes sportives SASP, telles que celle de l'ASVEL, par des collectivités locales, comme nous le faisons aussi lorsque nous nous battons contre le financement d'entreprises privées à travers le CICE, par exemple, ou d'autres subventions qui sont données à des sociétés alors qu'elles ne rendent jamais compte de cet argent.

La loi Buffet a eu le bénéfice d'obliger les clubs sportifs privés à rendre compte par rapport aux subventions qui leur étaient données et à avoir un contrat vis-à-vis des collectivités qui leur permettait d'avoir un retour sur ces subventions, ce qui n'existe pas dans d'autres milieux d'entreprise.

Effectivement, nous nous sommes toujours battus contre cela. Aujourd'hui, nous voterons cette délibération pour la première fois parce que la SASP ASVEL n'est pas subventionnée.

M. LE MAIRE.- J'ai oublié la comparaison avec le directeur du TNP qui était quand même pour le moins hors de propos, cela n'a aucun sens. Le directeur du TNP est nommé par l'État, il n'a pas à me plaire ou à me déplaire, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. D'ailleurs, par rapport à l'ASVEL, ce n'est pas le problème de nous plaire ou de nous déplaire, c'est simplement un problème de clarification comme je l'ai exposé. Nous continuons d'être des supporters de l'ASVEL Basket et, moi en tout cas et d'autres ici, nous nous réjouissons quand les résultats sportifs sont au rendez-vous, mais nous ne sommes pas obligés pour autant de mélanger les choses.

Je mets cette délibération aux voix. Je rappelle qu'il y a aussi beaucoup d'autres subventions dedans. Gilbert-Luc Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Mardi, pour le groupe la Métropole Autrement, vous m'avez demandé d'aller jouer « monsieur les sportifs » à la Métropole puisqu'on balayait l'ensemble des clubs de haut niveau qui sont aidés par la Métropole.

Sur ce qu'a dit M. Morel, sur le constat que je faisais voici quelques années, et on a encore pu le faire mardi dernier : oui, sur ce secteur, les autres collectivités territoriales, mais ce n'est pas spécifique à Villeurbanne, aident moins dans les autres régions les clubs de haut niveau. Ce n'est pas parce que la Métropole est devenue à la fois un Département et une Intercommunalité que cela a changé la situation, bien au contraire.

Dans les autres départements, des clubs de basket bénéficient de plus d'argent de la Région, du Département et de l'Intercommunalité, ce qui n'est pas notre cas. Pourtant, ils participent dans la même compétition. Cela n'a pas changé.

Je voudrais qu'aucun élu ne pense que la Ville de Villeurbanne n'a pas fait tout ce qui était nécessaire pour faire en sorte que le projet de l'Aréna se réalise dans les meilleures des conditions sur cette ville, nous avons même changé de site et, chaque fois, les services de la Ville ont fait un excellent travail pour rendre possible la réalisation de l'Aréna sur notre territoire. On n'a aucun reproche à faire à l'équipe municipale et à nos services.

Ce qui m'étonne, c'est que les délais que nous donnait l'ASVEL, quand il fallait construire sur Lyvet, ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Aujourd'hui, on a plus de temps pour réaliser cette future salle.

Économiquement, il ne faut pas rêver, il ne peut pas y avoir deux salles de 12 000 ou 15 000 places, il ne peut y en avoir qu'une. C'est celui qui a l'argent qui a emporté le morceau. Quand nous avons parlé des projets de l'Aréna avec Gaétan Muller et Tony Parker, il y avait deux projets : un qui avait ma préférence parce qu'il était plus intéressant pour le développement de la ville et du quartier, et Gaétan Muller m'a dit : « Je n'ai pas les moyens d'acheter une Mercedes, donc j'achète la 2 CV. » Je lui ai dit de se méfier de ne pas acheter une 2 CV au prix d'une Mercedes. Je constate qu'il n'avait pas l'argent en fait.

Derrière tout cela, il y avait un problème qui était essentiellement lié aux finances. Mais j'insiste, j'étais encore avec la délégation sport, la Ville a mis tout le paquet pour que cela se fasse sur cette ville. Il ne faut pas rester dans l'ancien monde par rapport à cela, il y a une évolution, le monde change. Je vous invite à relire mon mémoire de Master que j'ai écrit en 2005 sur le sport où, déjà, je parlais du transfert du sport-spectacle professionnel à la Courly puisque ce n'était pas encore la Métropole. Je reste sur cette logique. C'est pour cette raison que l'on avait besoin aussi d'un outil comme l'Aréna qui permettait de développer une autre économie, de l'autofinancement pour un club, et de mettre l'argent pour d'autres pratiques sportives, plus de proximité, de sport pour tous. C'était la logique que nous avons suivie.

Il ne faut pas s'opposer à ce transfert aujourd'hui. Qui doit valoriser l'ensemble des 59 communes au niveau international ? Ce n'est pas la commune de Givors, de Villeurbanne, c'est la Métropole de Lyon. Le sport-spectacle est un bon support et le financement de tout cela doit, de mon point de vue, partir à un moment à la Métropole. C'est cela être dans le nouveau monde. Les communes doivent développer de plus en plus la proximité, et je me félicite que, depuis deux ans, nous ayons développé le sport au service de la santé pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est l'évolution des choses.

Didier, toi qui apprécies beaucoup le hand, nous avons fait notre travail en tant que conseillers métropolitains à la Métropole. Les clubs de hand étaient incapables de s'entendre, c'était la guerre. J'ai demandé qu'on provoque une réunion, ça y est, on a clarifié, et cela a dû être difficile pour la ville de Caluire d'admettre que le club de hand, ce ne sera pas Caluire mais Villeurbanne. C'était l'intérêt du hand, c'était l'intérêt de cette discipline. C'est là où les chemins finissent par se séparer.

Je vais prendre une métaphore : les marchands aident à la construction du temple, ils n'en sont pas la finalité. C'est pour cette raison qu'à un moment, on ne suit plus les mêmes chemins.

M. LE MAIRE.- Merci de la métaphore qu'on a eu un peu de peine à suivre mais quand même, c'est bien. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) -

M. LE MAIRE.- Il nous reste cinq rapports.

Comme c'est le dernier budget du mandat, avec les conseillers municipaux qui sont ici, nous avons prévu un buffet dînatoire dans la salle des commissions juste à côté. D'ailleurs, je trouverais assez légitime que les personnes qui sont dans la salle et qui ont eu la patience de rester jusqu'au bout puissent être invitées. Je les invite en même temps, comme le sont évidemment les personnels de la Ville et ceux qui assistent, les journalistes qui ont eu le courage de rester jusqu'au bout, s'ils le souhaitent bien sûr.

49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - ACOMPTE 2020 – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

50 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 AU CLUB VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

51 – AVENANT 2020 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS POUR LES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

52 – CESSION DE PARTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous vendons nos actions à la SEMCODA, nous demandons à les vendre en tout cas. J'espère que cela ne reviendra pas au prochain Conseil. Vous m'autorisez à vendre ces parts à cette structure avec laquelle nous n'avons plus de rapports aujourd'hui, qui est une société de logement social.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

53 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) - M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il faut le voter. Je ne suis pas sûr que beaucoup l'aient lu mais cela ne fait rien.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions) –

54 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE - SIGERLY - M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- C'est simplement une communication.

Nous en avons terminé, bonne fin de soirée, nous nous retrouvons à côté pour ceux qui le veulent, bien sûr.

(La séance est levée à 21 heures 54.)